CONCOURS DE PROJETS

BCVS | WKB

Rénovation du siège principal
Construction d'un bâtiment administratif
Aménagement d'un parc public à Sion

Rapport du Jury
Juin 2022

CONTENU

A.	RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS	05
B.	EXAMEN PRÉALABLE	17
C.	JUGEMENT	21
D.	PROJETS PRIMÉS	25
E.	PROJETS NON-PRIMÉS	65

A. RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

ADJUDICATEUR / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR 06

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE 06

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES 06

CONDITIONS DE PARTICIPATION 07

CRITÈRES D'APPRÉCIATION 09

SITUATIONS ACTUELLES / BCVS 09

- Hall d'entrée clientèle
- Bâtiment « aquarium », Creusets 11
- Bâtiment « hangar »
- Parc public des Mayennets

INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE OBJECTIF DU CONCOURS 12

RÉPONSES AUX QUESTIONS 13

JURY 13

A.

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

ADJUDICATEUR / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Banque Cantonale du Valais à Sion, adjudicateur et maître de l'ouvrage. L'organisation et le secrétariat ont été confiés au bureau c b architectes à Sion.

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'architecture du paysage à un degré, en procédure ouverte, avec restrictions géographiques, selon l'art. 6.2, tel que défini par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics. La langue officielle de la procédure du concours et de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Les montants annoncés sont exprimés en francs suisses.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles données ci-après.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) : normes, règlements et recommandations en vigueur ;
- Norme suisse SN 521 500 : constructions sans obstacles, édition SIA 500 édition 2009 ;
- Bureau de prévention des accidents (BPA) : normes, directives et recommandation en vigueur et notamment recommandations sur les pièces d'eau et les aires de jeux ;
- Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) : normes en vigueur et notamment la norme SN 640 291a édition 2006 sur le stationnement et la géométrie ;
- Loi sur l'énergie du 15.01.2004 ;
- Union suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP) : recommandations pour la protection des arbres ;
- Projuventute : directives pour les espaces de jeu.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur.

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire ;
- Loi cantonale sur les constructions ;
- Loi sur la protection des biens culturels ;
- Loi sur la nature et le paysage ;
- Inventaire du patrimoine bâti.

PRESCRIPTIONS COMMUNALES

- Règlement communal de construction et de zones, RCCZ, de la Ville de Sion ;
- Décision du Conseil Communal du 5 août 2021 sur la protection immédiate du patrimoine arboré communal ;
- Directives du projet ACCLIMATASION de la Ville de Sion.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupements composés d'architectes (pilote) et d'architectes paysagistes établis respectivement en Valais pour les architectes et établis en Suisse pour les architectes paysagistes.

Les architectes et les architectes paysagistes doivent répondre à l'une des deux conditions nécessaires, mais suffisantes suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'architecte paysagiste délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- être inscrit aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (https://reg.ch/fr/registres/registres/) en tant qu'architecte, respectivement architecte paysagiste au niveau A ou B, le niveau C étant exclu. Un·e architecte / architecte paysagiste employé·e qui remplit les conditions de participation peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou spécialiste conseil. L'autorisation signée de l'employeur devra figurer en annexe du formulaire d'inscription.

Dans le cas d'un groupement temporaire, installé depuis moins d'un an à la date d'inscription au présent concours, tous les membres doivent remplir les conditions de participation.

Le marché concerne la compétence d'architecte et celle d'architecte paysagiste, il n'est pas requis aux concurrents de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire, les concurrents peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (ingénieur civil, ingénieur en sécurité, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de la solution, il le reconnaîtra en conséquence dans le rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la poursuite des études et de l'exécution, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes, ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport.

En outre, le concurrent doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession. En s'inscrivant au concours, le bureau s'engage sur l'honneur sur ces aspects.

LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS FUT FONDÉE EN 1917. AU 31 DÉCEMBRE 2020 ELLE OCCUPE 530 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS, CE QUI LA PLACE PARMI LES EMPLOYEURS DE RÉFÉRENCE DU VALAIS.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

L'appréciation des propositions se basera sur les critères suivants :

- Relation et intégration au site ;
- Qualité architecturale (volumétrie et expression) ;
- Qualité des aménagements extérieurs (parc public) ;
- Économie globale du projet ;
- Conception des accès et des circulations ;
- Respect du programme ;
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique ;
- Aspect patrimonial.

SITUATIONS ACTUELLES / BCVS

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Au 31 décembre 2020, elle occupe 530 collaboratrices et collaborateurs, ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais.

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, la BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui.

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 30 succursales situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 190 conseillères, conseillers, collaboratrices et collaborateurs comme de 77 appareils de retraits automatiques, 14 de versements automatiques ou encore 7 multifonctions.

Le siège de la Banque Cantonale du Valais occupe plusieurs bâtiments et une surface de bureau sur la commune de Sion.

- Le bâtiment historique datant de 1956, rénové partiellement en 2003, sis à la place des Cèdres 8, d'une surface brute de 8 250 m^2. Il est composé de surfaces administratives, du hall d'accueil, des caisses et de divers services généraux ;
- Le bâtiment « aquarium », datant de 2001, sis à la rue des Creusets 11 d'une surface brute de 1050 m^2 qui héberge des salles de conférence et des locaux administratifs ;
- Le bâtiment Athénée, datant de 1992, sis à la rue Chanoine Berchtold 5 d'une surface brute de 1850 m^2 qui héberge des locaux administratifs et un parking en sous-sol ;
- Une surface administrative de 250 m^2 sis dans la vielle ville de Sion.

La configuration actuelle sur quatre sites ne permet pas une flexibilité adaptée au développement rapide des modèles d'affaires ainsi qu'au besoin croissant en espace et en modularité.

Actuellement, la gestion des flux n'est pas optimale, la rénovation complète du siège principal ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment devront répondre aux divers besoins des services et division de la banque.

Les locaux actuels ne correspondent plus aux standards tant au niveau énergétique que de confort. Une partie des installations techniques doivent être remises à niveau.

HALL D'ENTRÉE CLIENTÈLE

Le hall d'entrée principal est aujourd'hui sur-dimensionné et ne répond plus aux besoins d'une banque moderne. Dans le cadre du concours, cet espace devra être repensé afin de fonctionner de manière autonome. Sa nouvelle affectation est laissée à la libre appréciation des concurrents, mais devra se voir attribuer une fonction publique.

BÂTIMENT « AQUARIUM », CREUSETS 11

Le bâtiment Creusets 11, sis sur la parcelle n° 718, qui accueille aujourd'hui une partie des services bancaires et est relié au siège principal par une passerelle vitrée fait également partie intégrante du concours. Toutefois, ce volume ne sera plus dévolu à accueillir de programmes bancaires. Ce bâtiment peut être intégré au parc public et recevoir un programme public à la libre appréciation des concurrents.

BÂTIMENT « HANGAR »

Le bâtiment hangar, sis sur la parcelle n° 12'574, n'accueillera aucune fonction et peut être démoli.

PARC PUBLIC DES MAYENNETS

Ce parc, créé en 1966, est un des rares parcs publics en ville de Sion. Il bénéficie d'un riche patrimoine arboré et d'une végétation dense, appréciable au cœur d'un quartier principalement résidentiel et n'offrant aucun espace de détente privé. Il est de fait prisé par la population. Sa fontaine généreuse et ses massifs de rosiers anciens agrémentent le séjour des utilisateurs. Sa place de jeux est très fréquentée.

Les aménagements du parc sont assez banals, indépendants les uns des autres, avec une dizaine de secteurs définis par leur fonction : parkings et leurs accès, espace de jeux enclos, zone de détente, trottoir, plate-bande, etc. La morphologie résultante ne permet pas de lire le parc comme une seule entité spatiale, permettant une polyvalence d'usage. La lecture d'une continuité spatiale et végétale avec le Sacré-Cœur s'en trouve affaiblie.

Les limites actuelles du parc sont peu perméables et devraient davantage dialoguer avec la périphérie :

- à l'est, avec l'avenue des Mayennets, qui deviendra sa porte d'entrée principale en relation avec l'îlot du Sacré-Cœur ;
- à l'ouest, avec le cheminement piéton nord-sud (« tranchée verte ») reliant la place des Cèdres et Cour-de-Gare, et avec l'extension ouest du parc envisagée dans le cadre du concours BCVs ;
- au nord, avec le parking de la BCVs au caractère très minéral ;
- au sud, avec la rue Chanoine-Berchtold, très peu connectée au parc, en raison de la différence de niveau, de la présence d'une haie et de places de stationnement.

LA RÉNOVATION DU SIÈGE PRINCIPAL AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF EST ESSENTIELLE POUR L'ÉVOLUTION ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS.

INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE OBJECTIF DU CONCOURS

La rénovation du siège principal ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment administratif est essentielle pour l'évolution et l'attractivité de la Banque Cantonale du Valais qui se doit de pouvoir répondre facilement aux divers changements des marchés et à la répartition de son personnel.

La répartition des programmes entre les deux bâtiments est laissée à la libre appréciation des concurrents. Cependant, le programme « G succursale région Valais Central » devra trouver ses locaux au sein du nouveau bâtiment administratif, en relation avec la liaison piétonne entre la vieille ville et Cour de gare. L'accueil de la clientèle ainsi que les bancomats devront se trouver au rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment.

Pour l'ensemble des bâtiments, les zones de travail doivent être bien isolées phoniquement pour des questions de confidentialité des données. Cependant, dans le domaine bancaire, en constante mutation, il est essentiel d'imaginer des espaces évolutifs et modulables. En effet, la conception des espaces doit être réfléchie de sorte à permettre la location de certaines zones ou étage à des entreprises externes. Le principe de sécurité décrit ci-dessous fait donc partie intégrante du programme. Une liaison souterraine piétonne entre le siège principal et le nouveau bâtiment est demandée.

La BCVs souhaite que ce nouveau bâtiment soit représentatif de ses engagements, notamment du point de vue de la durabilité. Une attention particulière doit être apportée, dès la conception, sur l'autonomie du bâtiment liée à une faible consommation énergétique et une faible émission de CO_2. Elle se veut être un modèle en la matière et véhiculer, par son exemplarité, des valeurs de développement durable.

Il est également souhaité de saisir l'opportunité de la construction du nouveau bâtiment de la BCVs afin d'intégrer des surfaces vertes et de réaménager le parc urbain des Mayennets. Cet espace devra être aménagé comme un lieu de détente et de villégiature enclin à favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Les stratégies développées sur les plans architecturaux et paysagers viseront la création d'un îlot de verdure et de fraîcheur pour le quartier, planté d'essences indigènes et/ou résistantes à l'évolution du climat, et intégrant des surfaces favorables à la diversité et à la mobilité des espèces animales et végétales.

Le parc est aujourd'hui planté de grands sujets dont l'état sanitaire et la valeur paysagère sont variables. La volonté est de conserver la majorité des arbres existants, comme mesure de préservation du paysage non bâti et d'adaptation face aux changements climatiques. Ceux-ci ont été classés en deux catégories :

- Arbres à conserver absolument : séquoia géant, cèdre du Liban, cèdres de l'Atlas
- Arbres majeurs existants, à conserver si possible : chêne pédonculé, cyprès d'Arizona, marronnier d'Inde, cephalotaxus du Japon, chêne.

Les concurrents sont tenus de conserver les « arbres à conserver absolument » sous peine d'exclusion de la palette des prix. La conservation de ces arbres impliquera également de prendre des mesures pendant les travaux.

Pour les « arbres à conserver si possible », trois degrés d'importance sont déterminés en fonction de leurs valeurs écologique et dendrologique, ainsi que de l'évaluation de l'état sanitaire. Tout projet d'abattage devra être explicitement justifié. En cas d'abattage, ces arbres devront impérativement être remplacés, au minimum par des arbres de qualité et de taille équivalente. Le choix définitif des nouvelles essences sera à coordonner avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la ville de Sion.

L'aire de jeux pour enfant existante devra être supprimée. Une nouvelle aire de jeux inclusive devra s'implanter sur une surface au moins équivalente. Elle sera d'une haute valeur ludique où les enfants de toutes capacités pourront jouer avec une riche gamme d'expériences physiques, sensorielles et sociales. Le positionnement de l'équipement et des fonctions de jeu sur l'aire et le milieu environnant, ainsi que les revêtements de sol, garantiront un accès pour tous. Des sièges pour les parents, les accompagnants et les enfants seront prévus à proximité.

Les aménagements du parc urbain devront être conformes aux directives du projet ACCLIMATASION de la Ville de Sion. Le projet devra notamment favoriser les revêtements perméables et à albédo élevés.

L'éclairage du parc participera à la définition d'une ambiance nocturne propre ainsi qu'à la sécurité des utilisateurs. Le choix définitif du mobilier sera à coordonner avec le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité de la ville de Sion.

La fontaine existante est encore en fonction et ne présente pas de défauts majeurs. Le projet devra la conserver, dans la mesure du possible. Toute suppression ou déplacement devra être explicitement justifié. Dans tous les cas, le nouveau parc public devra comprendre une fontaine et des points d'eau potable.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 23 questions anonymes ont été déposées sur le lien prévu à cet effet et envoyées à tous les membres du jury le 28 février 2022.

JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

PRÉSIDENT ET MEMBRE PROFESSIONNEL

- **Philippe Venetz**, architecte cantonal, Chef de service – SIP – Etat du Valais

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

- **Pierre-Alain Grichting**, président du Conseil d'Administration, BCVs
- **Oliver Schnyder**, président de la Direction Générale, BCVs
- **Daniel Rossi**, directeur général, Division Services, BCVs
- **Philippe Varone**, président de la Ville de Sion

MEMBRES PROFESSIONNELS

- **Pierre-Alain Dupraz**, architecte ETS – FAS, Pierre-Alain Dupraz architectes, Genève
- **Adrian Kramp**, architecte ETH – BSA – SIA, Boegli Kramp architekten, Fribourg
- **Jean-Paul Chabbey**, architecte de Ville, Chef de service – SBC – Ville de Sion
- **Clotilde Rigaud**, architecte-paysagiste HES – FSAP – SIA, Atelier grept, Saint-Gingolph

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

- **Jean-Albert Ferrez**, membre du Conseil d'Administration, BCVs
- **Georges Tavernier**, directeur général, Division Clientèle, BCVs
- **Laure Deppierraz**, secrétaire Générale, BCVs
- **David Fadi**, responsable Immeubles, BCVs

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

- **Thomas Crognaletti**, architecte HES, c b architectes, Sion
- **Catia Neto**, architecte-paysagiste HES, SIP – Etat du Valais

SPÉCIALISTES CONSEILS

- **Laurent Grichting**, architecte, Monuments historiques Bas Valais SIP – Etat du Valais
- **Vincent Kempf**, urbaniste de Ville, Chef de service – SUM – Ville de Sion
- **Aline de Riedmatten**, responsable des ressources humaines, BCVs
- **Lucien Luyet**, responsable service technique et projets, BCVs

EXAMEN PRÉALABLE

DÉLAIS DU RENDU 17

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES 17

- Périmètre de construction
- Périmètre d’aménagement
- Aspect patrimonial
- Hall d’entrée
- Bâtiment aquarium
- Position succursale Région Valais central
- Liaison souterraine
- Arbres protégés

VALEURS STATISTIQUES 17

PROGRAMME DES LOCAUX 17

B.

EXAMEN PRÉALABLE

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SIA 142, TOUS LES PROJETS ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN PORTANT SUR LEUR CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT DU CONCOURS.

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le bureau c b architectes. Il a porté sur les points suivants :

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

- Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

- Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

ASPECT PATRIMONIAL

- Les projets n° 01 et 12 se collent au siège principal.

HALL D'ENTRÉE

- Les projets n° 01 – 03 – 04 – 08 – 16 ne proposent pas de fonction publique dans le hall.

BÂTIMENT AQUARIUM

- Les projets n° 07 et 09 utilisent le bâtiment aquarium avec du programme bancaire.

POSITION SUCCURSALE RÉGION VALAIS CENTRAL

- Les projets n° 01 et 12 ne positionnent pas la succursale Sion – Région sur l'avenue des Mayennets.

LIAISON SOUTERRAINE

- Tous les projets proposent une liaison souterraine entre le siège principal et le nouveau bâtiment.

ARBRES PROTÉGÉS

- Tous les projets maintiennent les arbres protégés.

DÉLAI DU RENDU

20 groupements se sont inscrits au concours pluridisciplinaire, 2 groupements ne remplissaient pas les conditions de participations et ont été exclus, 16 projets ont été retournés dans les délais, 2 groupements inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais.

VALEURS STATISTIQUES

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

PROGRAMME DES LOCAUX

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

JUGEMENT	
1er TOUR D'ÉLIMINATION	20
2e TOUR D'ÉLIMINATION	20
REPÊCHAGE	20
CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	20
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY	20
EXPOSITION	20

C.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les mardi 24 et mercredi 25 mai 2022.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 16 projets affichés, afin de s'informer des résultats de l'examen préalable et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

À la fin du tour de présentation, le jury décide de ne mettre aucun projet en mention.

1er TOUR D'ÉLIMINATION

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation aux éléments structurants du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Le jury a éliminé au premier tour les 7 projets suivants :

- n° 01 MITOSIS
- n° 04 martine passe à l'action
- n° 07 Moebius
- n° 09 CYPRÈS DU PARC
- n° 12 GENERAL SHERMAN
- n° 13 PODIUM
- n° 16 ETHERNEUM

2e TOUR D'ÉLIMINATION

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudiés : le rapport et le dialogue avec le site, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualité des espaces intérieurs et enfin l'économicité de la proposition. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury a éliminé au deuxième tour les 5 projets suivants :

- n° 02 WALL STREET, des murs, des rues
- n° 03 Pic-nic
- n° 06 ZOE
- n° 14 BIC & IBAN
- n° 15 AGORA

REPÊCHAGE

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

- Le jury dispose d'une somme globale de CHF 125'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions.
- Il décide de remercier l'ensemble des bureaux non-primés en leur octroyant une enveloppe de CHF 2000.- par groupement.
- Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

RANG	PRIX	N°	DEVISE	MONTANT
1er rang	1er prix	n° 05	**« phénix »**	CHF 40'000 HT
2e rang	2e prix	n° 10	**« pour... un petit tour... »**	CHF 30'000 HT
3e rang	3e prix	n° 08	**« 14142 »**	CHF 18'000 HT
4e rang	4e prix	n° 11	**« COLUMNA »**	CHF 13'000 HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des groupements pour la qualité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **n° 05 « phénix »** la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 23 juin 2022 à 17h30 à la route de la Piscine 10, Bâtiment B à Sion.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide d'attribuer
le 1er rang 1er prix au projet : n° 05, devise « **phénix** »
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 25 mai 2022

SIGNATURES

Philippe Venetz

Pierre-Alain Grichting

Oliver Schnyder

Daniel Rossi

Philippe Varone

Pierre-Alain Dupraz

Adrian Kramp

Jean-Paul Chabbey

Clotilde Rigaud

Jean-Albert Ferrez

Georges Tavernier

Laure Deppierraz

David Fadi

Thomas Crognaletti

Catia Neto

Laurent Grichting

Vincent Kempf

Aline de Riedmatten

Lucien Luyet

D. PROJETS PRIMÉS

N°05	«PHÉNIX»	1er RANG	1er PRIX	26
N°10	«POUR... UN PETIT TOUR...»	2e RANG	2e PRIX	36
N°08	«14142»	3e RANG	3e PRIX	46
N°11	«COLUMNA»	4e RANG	4e PRIX	54

D.

PROJETS PRIMÉS

N° 05 **« PHÉNIX »**

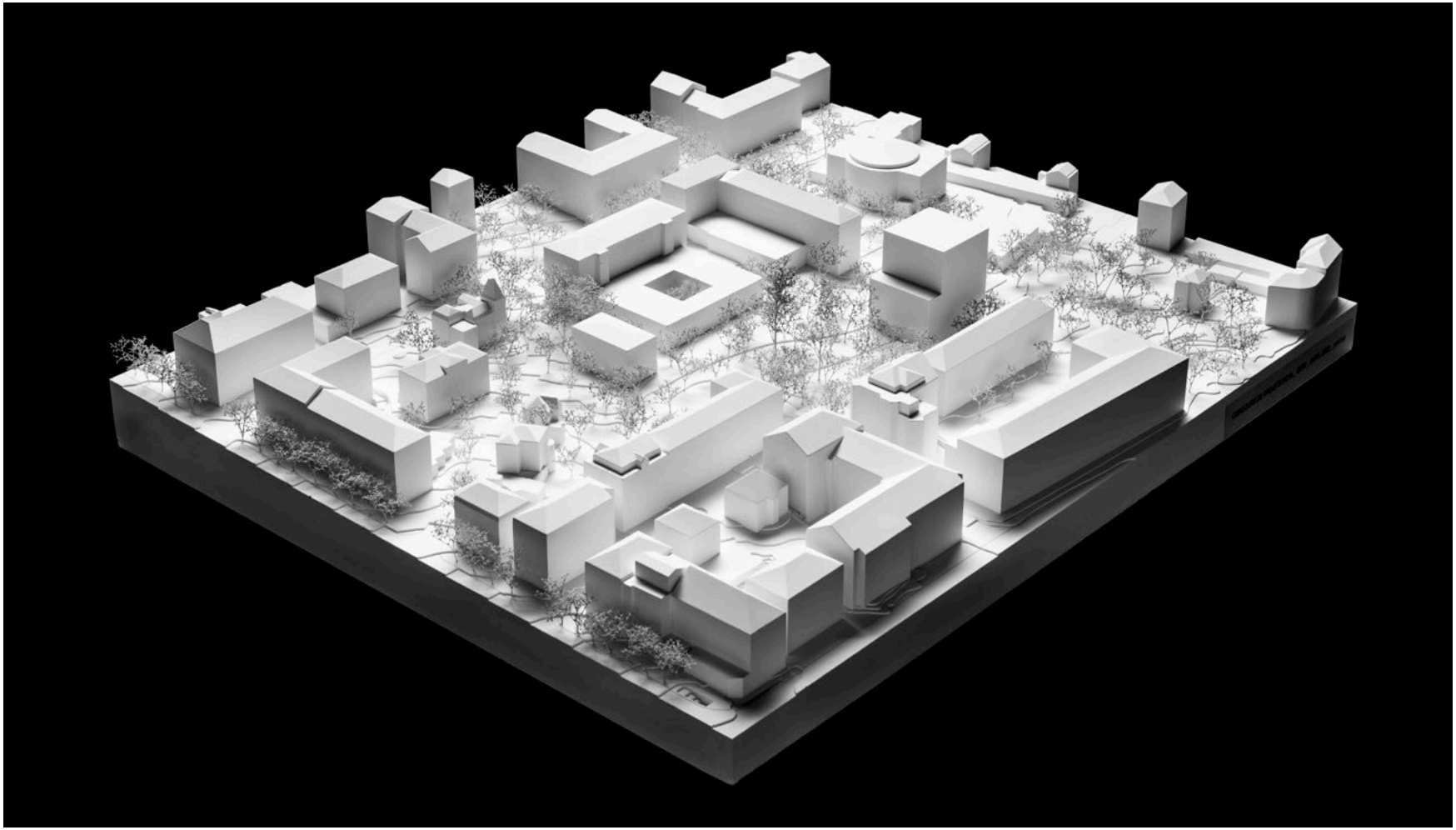

NOM DU PROJET « phénix »

CLASSEMENT 1er rang / 1er prix / CHF 40’000

ARCHITECTES

BONNARD + WOEFFRAY, Monthey

COLLABORATEURS

Barindelli Vincent, Barman Arcangelo, Boschetti Loris, Fort Cyrille

PAYSAGISTES

FORSTER-PAYSAGE, Prilly

COLLABORATEURS

Forster Jan, Delporte Mehdi

CRITIQUE

Le projet interprète l'axe reliant la Vieille ville de Sion avec le secteur Cour de gare et des Ronquoz 21 comme un collier de perles, traversant toutes les époques de la Ville. Situé à l'angle de la Rue des Mayennets et du Chanoine Berchtold, il offre par l'implantation d'un volume compact et rayonnant un généreux parc au centre-ville.

Le nouveau parc se prolonge bien au-delà de l'ilot de la BCVs vers l'est en intégrant dans sa logique le parvis du Sacré-Cœur et ses aménagements extérieurs. Il recherche par des aménagements extérieurs librement ondulants et par l'absence de trottoirs une fluidité et respiration spatiale offrant une toute nouvelle identité au centre-ville. Un réseau de chemins et de placettes perméables se dessinent dans la végétation, offrant de multiples lieux de détente et des points de vues très variés sur le parc. La végétation participe à ces cadrages grâce à ses différentes strates, herbacée, arbustive et arborée, composant avec l'arborisation existante. Les espaces de détente répondent aux besoins diversifiés des utilisateurs : un salon urbain en lien avec l'avenue des Mayennets, un jeu d'eau à la place de l'actuelle fontaine et une place de jeu agrémentée d'un couvert à l'ouest, en lien avec l'espace intergénérationnel de l'aquarium. La transition avec les habitations au sud du parc se formalise habillement avec des gradins, intégrant également l'entrée du parking souterrain.

Le volume en tant que tel joue le rôle de pivot par sa position et sa hauteur. Ce prisme marquant son identité propre répond aussi subtilement au contexte en variant deux altitudes : une résolument « forte » sur l'axe de mobilité douce nord-sud, une plus basse coté parc. Une césure avec le tissu construit marque en même temps une avant-place et un passage vers le parc. L'entrée principale du nouveau bâtiment se fait naturellement sur l'angle nord-est, s'ouvrant vers le Centre-Ville et le parc.

Au rez-de-chaussée se trouvent les fonctions publiques de la succursale Valais Centrale, avec une séquence d'entrée couverte en double-hauteur, la zone 24h en rapport avec l'espace public, et un hall d'accueil en relation avec le parc et le siège de la BCVs. Depuis ce hall s'organisent les espaces de conseils clients le long de la rue du Chanoine Berchtold garantissant une confidentialité par la résolution intelligente de la coupe. Le percement de la sortie du parking perturbe quelque peu l'organisation du plan.

Si la résolution du parking et de la zone livraison des convois de fonds garantit une liaison fonctionnelle entre les deux bâtiments, sa faible emprise en plan nécessite par contre un travail en profondeur très conséquent. L'ensemble du parking et des sous-sols devraient être revu et optimisés, notamment en rapport avec un nombre de places de parcs à reconsidérer.

Le bâtiment s'organise en plateaux distribués par un noyau central. Les deux premiers étages sont dédiés à la succursale Valais-Centrale. L'étage 2 peut, par le positionnement d'une cage d'escalier supplémentaire être mis facilement en location à des tiers. Au troisième étage sont disposés les grandes salles de réunion, avec une hauteur d'étage plus importante, s'affichant aussi à l'extérieur comme étage d'exception dans le bâtiment. Ensuite s'opère le retrait dans le volume, avec les étages de la direction générale et les finances et crédits chaque fois répartis sur deux niveaux. Le bâtiment est couronné par un étage « aveugle » intégrant les techniques qui termine le bâtiment de manière très habile.

Le plan des étages, structuré par le noyau central garantissant la stabilité sismique, est entouré d'une première couronne de piliers et de la façade permettant une descente des charges simple et rationnelle. Si cette typologie structurelle offre une grande liberté et flexibilité dans l'organisation des plateaux, les plans proposés par les auteurs du projet semblent illustrer toutes les variations possibles plutôt que de répondre aux besoins. Le jury constate un manque de clarté dans l'organisation des plateaux proposés.

L'expression du nouveau bâtiment de la BCVs se réfère au siège principal tout en développant son propre caractère. Il s'illustre par sa conception rigoureuse et élégante en même temps. La façade est rythmée par des éléments biseautés en béton teintés et de généreux vitrages fixes, qui lui procurent une plasticité variant en fonction du point de vue. Les éléments plus fonctionnels tel que ventaux de ventilations, rails de stores sont cachés par la façade en béton. La trame de base choisie et la hauteur libre assurent une flexibilité d'organisation et une luminosité dans la profondeur des étages. Par son architecture le projet offre des places de travail d'une grande qualité tout en respectant le besoin de flexibilité de la banque.

Le siège principal existant accueille la division des services, les prestations marchés et clientèle dans les étages du rez-de-chaussée et dans les étages supérieurs. Dans l'ancien hall d'entrée est proposé une galerie pour l'exposition de la collection d'art de la BCVs. Au rez-de-chaussée inférieur s'organisent les services communs, autour du patio central qui est réouvert. Il n'y a malheureusement pas d'accès au sud du bâtiment qui permettrait d'offrir un lien renforcé avec le parc.

Dans l'aquarium les auteurs du projet proposent une affectation intergénérationnelle, en relation avec le parc. La volonté de rendre le parc le plus ouvert à toute la population de Sion est soulignée par cette idée et ne peut qu'être saluée.

Le projet « phénix » sait convaincre par son subtil équilibre d'une identité affirmée pour le nouveau bâtiment de la BCVs tout en participant par son concept architectural et paysager au renouveau urbain et social. Il offre une image intemporelle et détendue à la banque qui tient un rôle clé dans le tissu économique Valaisans.

CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ phénix
Concept urbanistique / architectural
Sion_ses châteaux, places, rues et ruelles, s'enfilent comme un collier de perles. L'axe Grand Pont, Rempart, Midi, Mayennets parcourt l'histoire du développement de la ville. De la cité médiévale, au quartier hors des murs, au développement des années cinquante, à la transformation du secteur industriel en bord de voies en quartier de logement, des voies fermées à franchir, dessus dessous, pour coloniser, habiter, travailler, étudier, flâner en bord de Rhône dans une mixité 21e.
La transformation de la rue des Mayennets en axe de mobilité douce qualifie ce parcours majeur dans la ville. Le parc des Mayennets à mi-parcours offre un axe transversal liant l'avenue de la Gare au parvis du Sacré-Coeur, comme alternative verte aux différentes rues transversales et à la place du Midi. Un parc en pleine ville, planté d'arbres remarquables, à révéler et à magnifier, est bien l'enjeux du concours.
Le projet du nouveau bâtiment administratif de la Banque Cantonale se positionne comme un jalon le long du parcours urbain majeur, et comme un pivot au croisement des flux.
Sa volumétrie concentrée permet l'ouverture du parc des Mayennets sur la rue, favorisant le lien avec la place du Sacré-Coeur. Son développement en hauteur forme le jalon recherché, comme le repère urbanistique, accompagnant la transition d'échelle avec la ville du 21è, le quartier Cour de Gare et le Campus, au-delà des voies fermées. Sa morphologie découpée parle de l'échelle du quartier et de celle du territoire. Son identité déterminée permet le dialogue avec le bâtiment historique de la banque, pour une image représentative renforcée de la Banque Cantonale dans la ville.
Une répartition du programme des locaux entre les deux bâtiments est proposée, répondant aux critères d'accès et de surfaces à disposition, pour un fonctionnement rationnel.
Le bâtiment existant regroupe les divisions Services, Prestations marchés, Clientèle, réparties entre le rez supérieur et les étages. Les services communs sont logés au rez inférieur. Le magnifique hall des guichets est affecté en galerie d'art permettant d'exposer la collection de la Banque.
Le nouveau bâtiment abrite la succursale Région Valais Central, la divisions Finances & Crédits et la Direction générale. Les grandes salles de la Direction ont imposé un positionnement de cette division dans le nouveau bâtiment. Le programme des surfaces supplémentaires est logé en dessus de la succursale, profitant de la seconde cage d'escalier nécessaire à la sécurité des grandes salles pour offrir un accès indépendant.
Le parking souterrain de 130 places est implanté sous le bâtiment et sous la part de parc hors emprise des racines des arbres majeurs. De forme concentrée, son organisation est en demi niveaux. Le premier sous-sol offre divers services communs d'intendance et de livraison, tout assurant le lien piétons et véhicules entre les deux bâtiments.
Débarrassé de tout parcage, le parc des Mayennets se déploie en une suite d'archipels comme autant d'îles plantées de prairie parmi les cheminements ondoyant assurant un lieu de promenade et de détente ouvert et fluide, mettant en valeur les arbres majeurs , tous conservés. L'aménagement du parc intègre l'aménagement de la rue des Creusets, pour un traitement de l'entité de l'îlot. Une extension du parc sur le parvis du Sacré-Coeur est proposée pour tisser le lien avec le quartier adjacent.
SITUATION
1_500

CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ *phénix*

10M

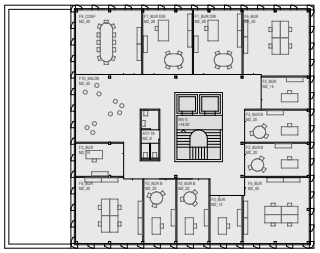

NIV 4 | F_DIRECTION GENERALE
1_200

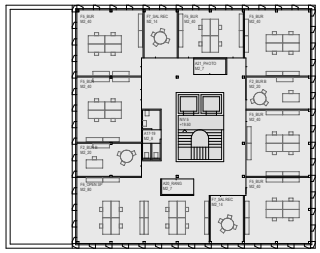

NIV 5 | F_DIRECTION GENERALE
1_200

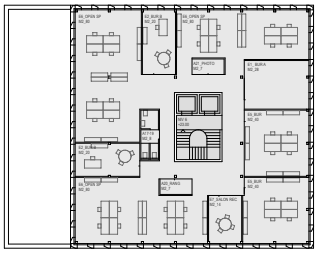

NIV 6 | E_FINANCES & CREDITS
1_200

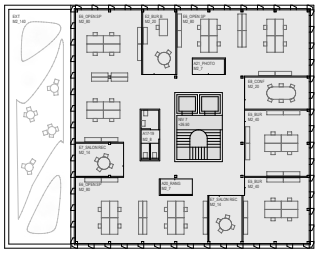

NIV 7 | E_FINANCES & CREDITS
1_200

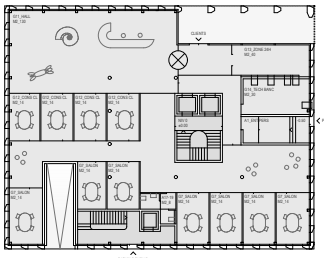

NIV 0 | G_SUCCURSALE VS CENTRAL
1_200

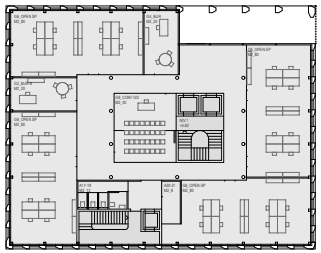

NIV 1 | G_SUCCURSALE VS CENTRAL
1_200

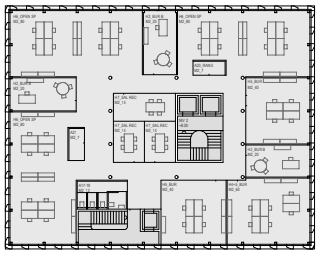

NIV 2 | H_SURFACES SUPPL
1_200

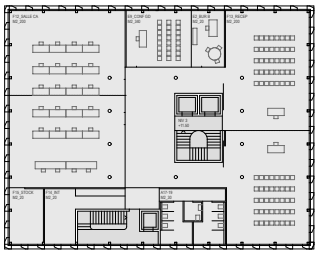

NIV 3 | F_DIRECTION GENRALE
1_200

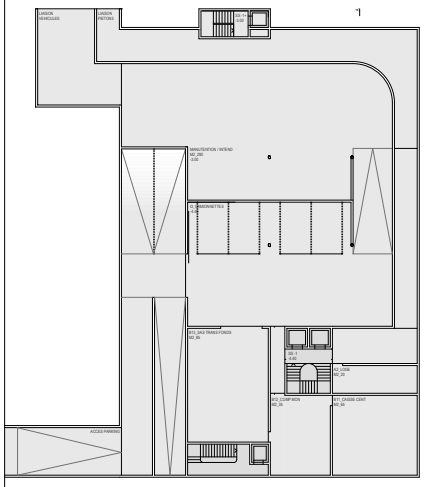

SS -1 | G_SUCCURSALE VS CENTRAL
1_200

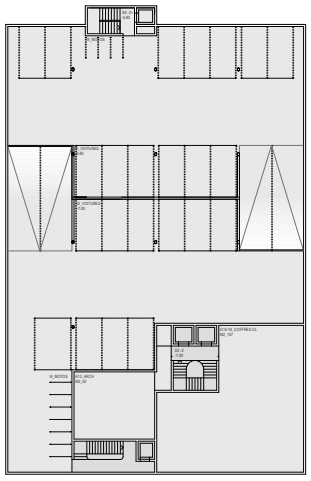

SS -2 | L_PARKING
1_200

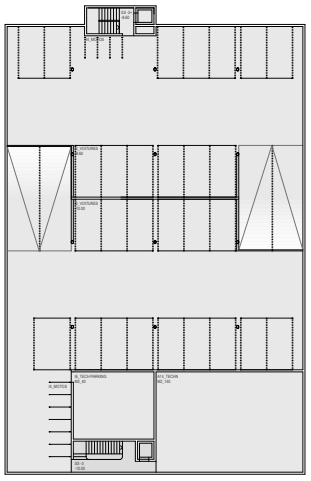

SS -3| -4| -5| -6| L_PARKING
1_200

CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ *phénix*

UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR

En parallèle des nouvelles constructions et rénovations du siège principal de la BCVs, le Parc des Mayennets voit ses **aménagements réunifiés** pour renouveler un parc important entre la gare et le centre sédunois.
S'inscrivant en synergie avec le square des Mayennets et le parvis panoramique du Sacré-Coeur, sa situation en fait un jalon majeur des parcours de mobilité douce et **un lieu de halte et de séjour** important pour les Sédunois·es.
Les aménagements proposent un lieu **fortement végétalisé et ombragé**, assumant pleinement son rôle d'îlot de fraîcheur à l'échelle du quartier. Une canopée importante se développe sous la forme de sujets de parc répartis autour des grands sujets existants, tirant pleinement parti des surfaces de pleine terre récupérées sur les anciens parkings.

UN ACCUEIL DANS L'ESPRIT HÔTELIER

Le Parc des Mayennets renoue avec l'historique local du Grand Hôtel de Sion et Terminus auquel il était autrefois rattaché en tant que parc de délassement. S'inspirant de **cet esprit du lieu**, la structure des parcours se déploie sous la forme de grands espaces ouverts, reliés par un réseau de cheminements et placettes en gravier perméable.
Des **îlots de gazon fleuri** offrent aux sujets majeurs, existants comme projetés, des surfaces de développement généreuses, ainsi que des **poches de prélassement ombragées** lors des beaux jours d'été. Leur diversité florale au printemps ainsi que leur entretien moins exigeant qu'un gazon classique leur confèrent un **potentiel environnemental** non négligeable en milieu urbanisé.

DES CLAIRIÈRES ACTIVES

Les équipements et activités destinés au public bénéficient d'une répartition plus organique au sein du Parc des Mayennets.
Le cœur du parc offre plusieurs espaces de **détente à l'ombre** des arbres majeurs, incluant la fontaine à bassin rénovée en une fontaine sèche. L'actuel bassin, réemployé en tant que bassin tampon, y offre désormais un moment de jeu via des pédaliers activant jets d'eau et brumisateurs pour **rafraîchir les lieux**.
La **place de jeu** s'installe quant à elle dans une position plus calme à l'Ouest du site. Les nouvelles surfaces et installations, accessibles également à un public à mobilité réduite, proposent une nouvelle dynamique des lieux à l'emplacement de l'ancien hangar. Un couvert léger vient compléter l'aménagement, offrant un moment de pause et récupération à l'abri des éléments.
La partie Est, devenue le parvis de la nouvelle tour, récupère quant à elle le langage de la rue des Mayennets pour proposer un **grand salon urbain**, ouvert en direction du Sacré-Cœur et du square au Sud. Cet espace, libéré du trafic automobile, devient une plateforme ouverte à la vie sédunoise, capable d'accueillir événements et manifestations en synergie avec les espaces bordant le carrefour.
L'ensemble des **clairières actives** comprend chacune une fontaine à boire, offrant au grand public une désaltération répartie sur les parcours entre la gare et le centre-ville.

UNE CANOPÉE URBAINE RÉSILIENTE

De manière générale, l'arborisation du site est composée d'essences indigènes adaptées au milieu urbain, ainsi que des essences "prospectives" adaptées aux évolutions climatiques futures concernant la ville de Sion.
Ces essences, alliant des sujets provenant de différentes régions d'Europe aux microclimats similaires à la situation sédunoise, formeront une **canopée diversifiée et résiliente**. En y incluant à la fois les sujets existants du parc et ceux de la rue des Mayennets, la couverture de canopée sera à même de fournir **un ombrage et une fraîcheur bienvenues** sur les nouveaux axes de mobilité douce traversant le quartier.
En complément de la canopée arborée, le Parc des Mayennets développe une strate arbustive, sous la forme de sujets multitronc et haies vives. Cette **trame végétale** contribue ainsi à créer des filtres visuels au sein des aménagements, permettant ainsi de cadrer des vues, tout comme à les détourner d'espaces plus intimes et privatifs du parc.

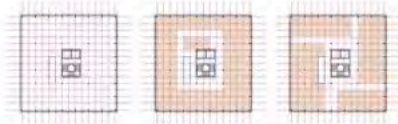

NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Le nouveau bâtiment administratif s'inspire des préceptes de l'ancien siège pour assurer la durabilité à cette extension. Le langage classique et rigoureux confère au bâtiment administratif une **forte identité** dans le parc des Mayennets.

Le bâtiment est composé de plateaux portés par des colonnes, dalles et poteaux en béton. Le noyau central assure la stabilité parasismique de la structure. L'entraxe de la trame à 180 cm permet la composition de bureaux de différentes surfaces, et respecte la norme fédérale Seco, garantissant la juste **ergonomie** de la place de travail. La typologie rayonnante autour du noyau de distribution assure un **potentiel d'adaptation** optimal. Le cloisonnement intérieur est non porteur. Une cloison de verre, tantôt clair, tantôt dépoli, parfois coloré, entoure les espaces de travail, pour un apport de lumière naturel au cœur du bâtiment.

La volumétrie découpée offre deux toilles de plateaux. Le retrait permet une terrasse orientée sur le parc, tandis qu'au rez-de-chaussée un généreux portique accueille la clientèle. La hauteur d'étage, différenciée selon les affectations, rythme et anime la façade.

L'**engagement durable** est une constante sur l'histoire du projet, tout d'abord par une implantation précise dans la ville, mais aussi par une grande **économie de terrain**, offrant au Parc les surfaces de sol sauvées. Les développements typologiques, structurels et constructifs suivent ces principes, d'efficacité et d'économie.
La dimension de la trame porteuse est idéale, offrant un grand potentiel de **flexibilité et d'adaptabilité**. La typologie rayonnante offre des espaces de travail systématiquement éclairé naturellement, et ouverts sur le parc. La position du vitrage, affleuré à la dalle, permet de maximiser les apports de lumière naturelle. La structure béton apporte une inertie favorable, propice à la stabilité du climat intérieur. Les vitrages fixes assurent la sécurité, tandis qu'un guichet de ventilation, protégé par le parement, apporte de l'air naturel dans les bureaux.

La structure béton reçoit un parement en béton préfabriqué sablé, de teinte rouge Colonges, en dialogue avec la matérialité de l'ancien siège, assurant au bâtiment une grande **durabilité**.
La modénature des façades exprime le tracé régulateur. Le meneau biseauté s'affine au profit du jour de la fenêtre. La superstructure, revêtue de panneaux photovoltaïques, permet de masquer les équipements techniques.

Les revêtements et équipements, tels que plafonds rayonnants ou faux-plancher flottants, assurent une grande **polyvalence** d'usage. Les matériaux choisis, naturels ou issu du **recyclage**, sont privilégiés, béton, bois, aluminium, garantissant une construction d'une grande durabilité, d'une grande qualité, mais sans afficher une image ostentatoire.

SIEGE PRINCIPAL RENOVE

La rénovation du siège principal conserve et met en valeur **la substance bâtie.**

Les façades en béton bouchardé et les parements en pierre rouge sont nettoyés. L'amélioration thermique de l'enveloppe est réalisée par le remplacement du doublage intérieur. Les vitrages font l'objet d'une appréciation précise pour une intervention adéquate respectant la modénature des profils anciens.

Les cages sont conservées, y compris celle desservant les étages depuis le hall afin de garantir la réversibilité future. Le confortement parasismique est réalisé par le renforcement des murs refends superposés. Le cloisonnement intérieur est revu pour correspondre aux programmes des différentes divisions.
L'ordonnance, respectant la symétrie du bâtiment, dicte la nouvelle configuration des espaces de travail. Le cloisonnement entre bureau et couloir introduit systématiquement des cloisons en huisserie métallique vitrée, verre transparent ou translucide. Les espaces de travail jouissent ainsi d'une qualité accrue, tout en assurant leur confort acoustique. Les revêtements intérieurs sont sélectionnés dans le respect de la substance des années 50.

Les salons de réception du rez supérieur sont placés en second jour. Le patio est restitué et approfondi jusqu'à la dalle du rez inférieur, avec une nouvelle plantation d'arbres. Le rez inférieur reçoit les espaces communs. Les salles de conférences et de formation, remplaçant un espace d'archive, qualifie le couloir reliant les deux cages d'escalier par la paroi translucide des salles assurant l'apport de lumière naturelle depuis la cour intérieure. La cafétéria commune aux deux bâtiments, créant un espace convivial propice à l'échange entre divisions, profitent de l'espace ombragé de la cour intérieure.

Le siège principal apporte la preuve d'une **conception durable** exemplaire. La clarté de la structure et des distributions permet la nouvelle répartition. Il tire profit de l'allégement programmatique grâce à la nouvelle extension, pour un respect accru de la substance bâtie.

Le bâtiment *Aquarium* est réaffecté **en maison intergénérationnelle** du parc des Mayennets pouvant accueillir des activités favorisant l'échange, la créativité et le jeux, dans une dimension durable.

CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ phénix
10M
REZ-DE-CHAUSSEE
1_200

CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ *phénix*

10M

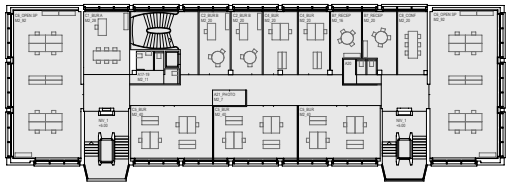

NIV 1 | C_PRESTATIONS MARCHES
1_200

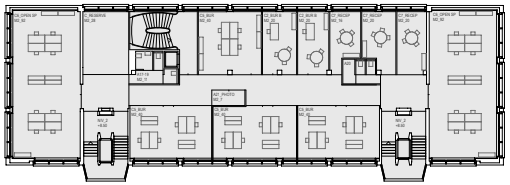

NIV 2 | C_PRESTATIONS MARCHES
1_200

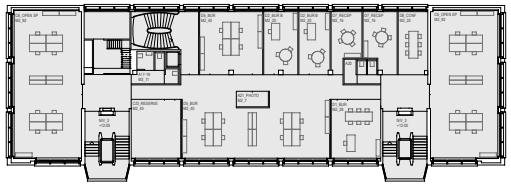

NIV 3 | C_PRESTATIONS MARCHES | D_CLIENTELE
1_200

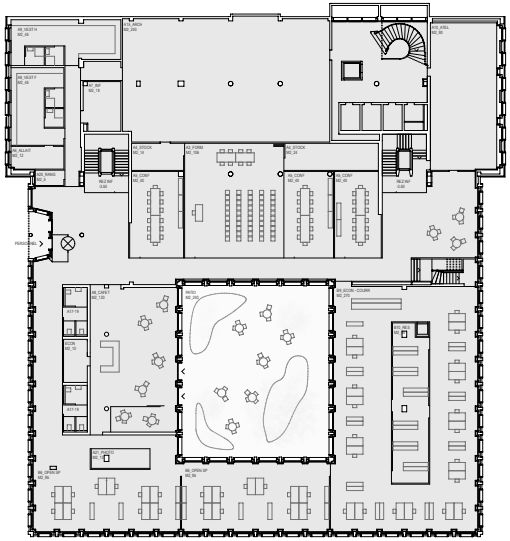

REZ INF | A_COMMUNS | B_SERVICES
1_200

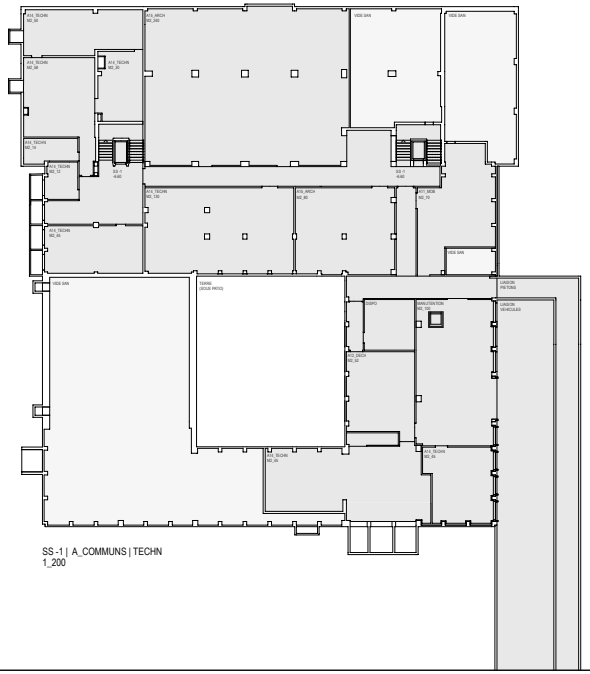

SS.-1 | A_COMMUNS | TECHN
1_200

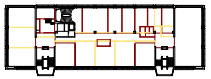

NIV 3 | 1_500

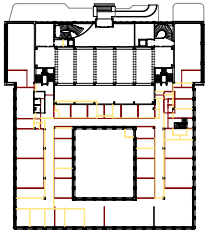

REZ SUP | 1_500

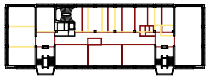

NIV 2 | 1_500

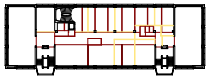

NIV 1 | 1_500

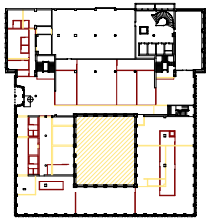

REZ INF | 1_500

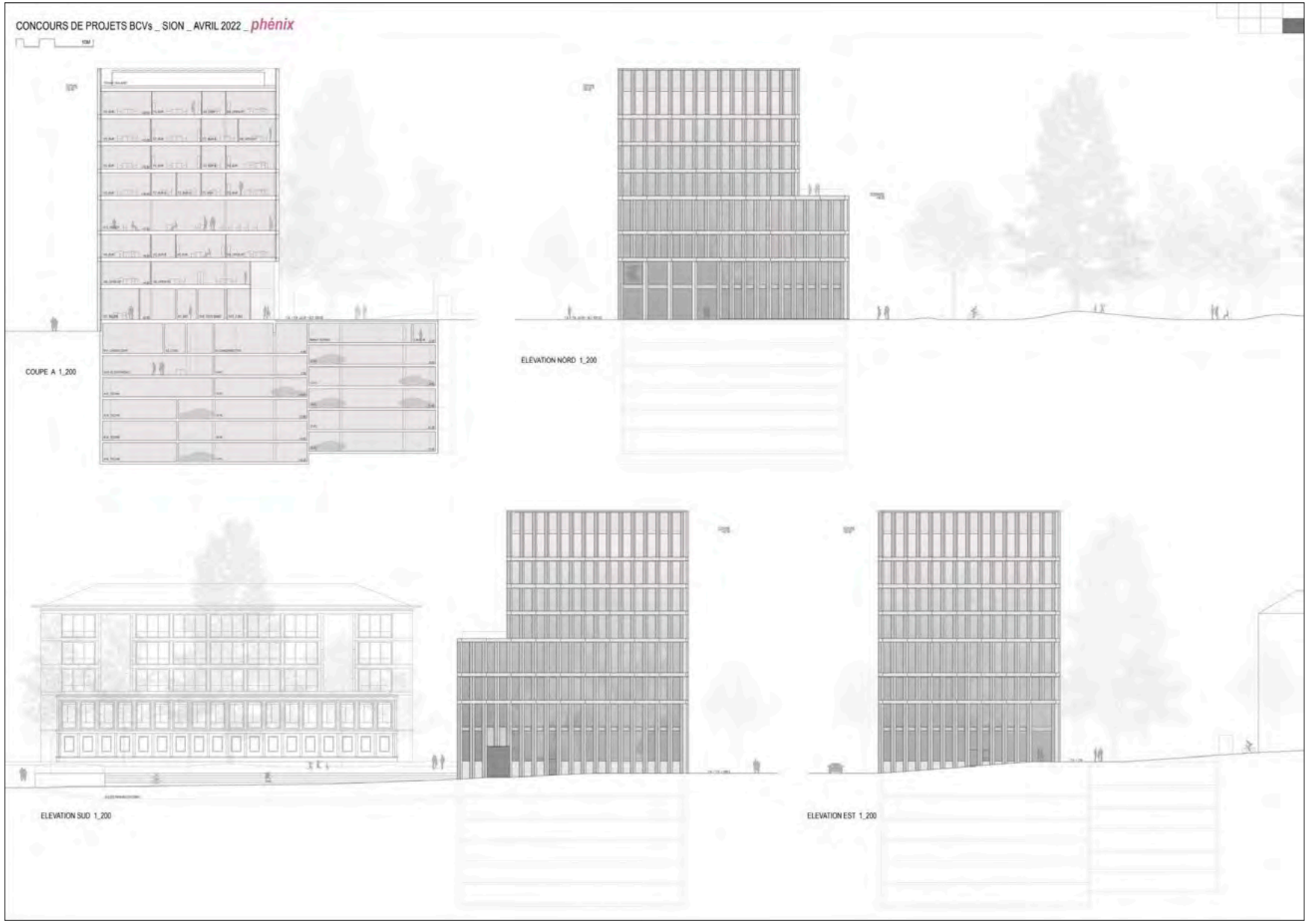
CONCOURS DE PROJETS BCVs _ SION _ AVRIL 2022 _ phénix
COUPE A 1_200
ELEVATION NORD 1_200
ELEVATION SUD 1_200
ELEVATION EST 1_200

N°10 «POUR... UN PETIT TOUR...»

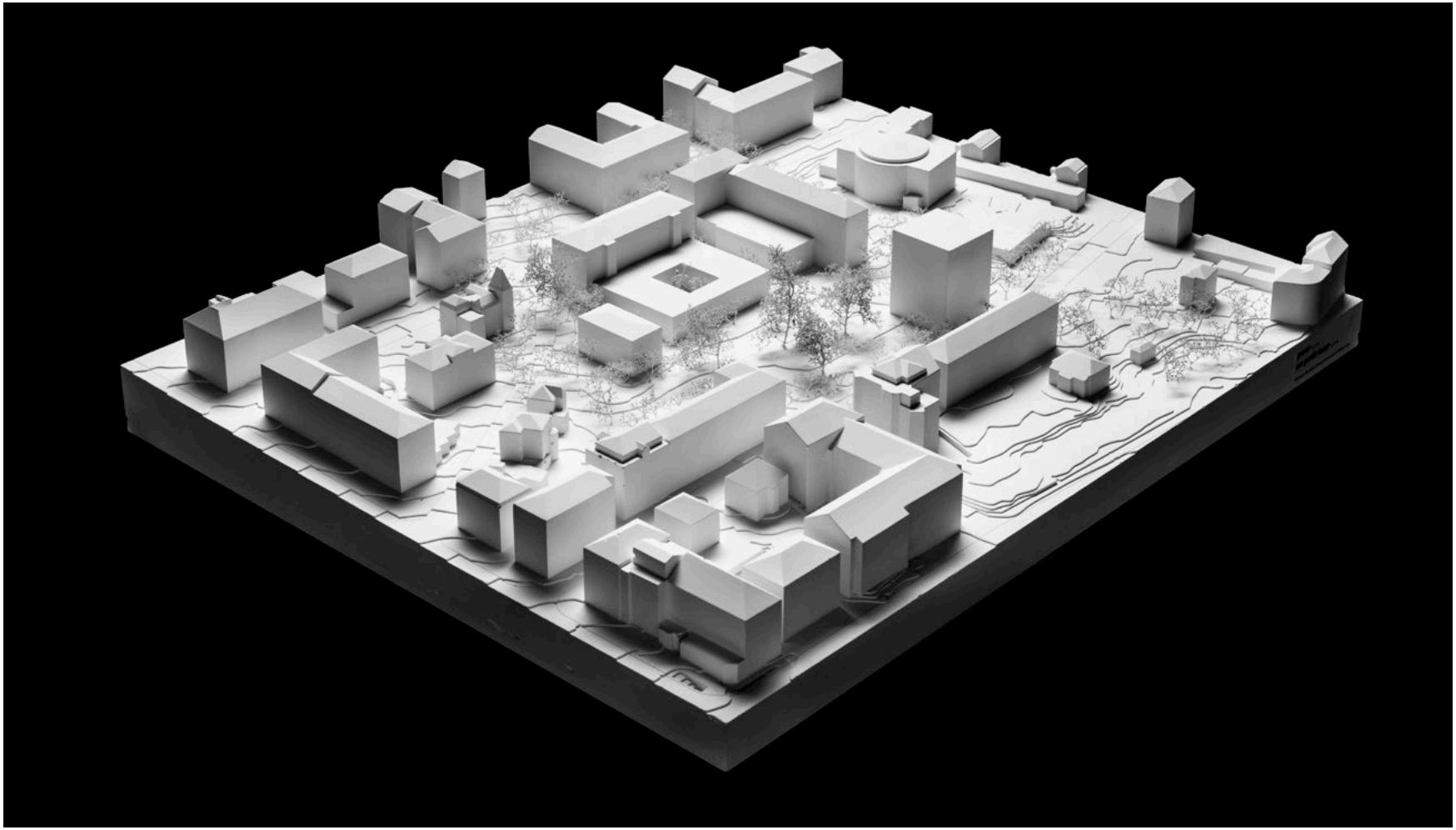

NOM DU PROJET «pour... un petit tour...»

CLASSEMENT 2e rang / 2e prix / CHF 30’000

ARCHITECTES

suter sauthier architectes, Sion

COLLABORATEURS

Suter Christian, Sauthier Raphaël, Jacquier Magnolia, Souto Susana, Rosado Fabio

PAYSAGISTES

L’ATELIER DU PAYSAGE, Lausanne

COLLABORATEURS

Réchautier-Zingg Vanessa, Brun Victor

CRITIQUE

Le projet souligne l'axe principal reliant le secteur Ronquoz 21 de la gare de Sion et la Vieille ville en y apportant un élément de plus structurant la rue. Situé à l'angle des Rues des Mayennets et Chanoine-Berchtold, il offre par son implantation et sa volumétrie dominante, un pivot créant un appel et ouvrant généreusement le nouveau parc au-delà des limites actuelles dictées par les rues et le tracé parcellaire.

La compacité du nouveau volume et son emprise au sol minimal, crée un vide suffisamment important le long de la rue des Mayennets, tissant ainsi un lien entre le nouveau parc et le futur aménagement paysager de l'îlot du Sacré Cœur. Le parc public s'ouvre et s'étend donc de part et d'autre de la rue. Il donne une nouvelle identité à ce lieu et incite le visiteur à en profiter librement. Les aménagements du parc donnent l'impulsion des aménagements de rue, côté Chanoine-Berchtold, Creusets et Cèdres, grâce à un travail de couture habile avec le contexte bâti et paysager. Les chemins en béton reliant clairement les entrées nord, sud et est du parc, se dilatent et se resserrent, découpant des formes abstraites perméables autour des bâtiments et au pied des grands arbres. L'aire de jeux située à proximité de l'aquarium ainsi que les deux placettes dédiées aux collaborateurs de la BCVs, sont dessinées sur le même principe. La végétation nouvelle décline masses et textures créant des situations diversifiées, plus denses ou plus ouvertes, offrant à chacun le choix d'un espace de calme ou de convivialité. La fontaine et quelques interventions artistiques s'invitent comme des objets dans cet écrin de verdure. La délimitation au sud maintient la différence de niveau actuelle renforçant ainsi la mise en scène de cet espace vert, souligné par les façades des immeubles adjacent de la rue Chanoine-Berchtold.

Le nouveau volume vertical de la banque cantonal du Valais joue un rôle d'articulation architectural et urbanistique. Sa silhouette élancée affichant sa propre identité agit comme un signal et dialogue avec le bâtiment historique de la BCVs. Son occupation modeste de la surface au sol préserve l'ensemble des arbres majeurs du site et contribue à offrir un espace public le plus grand possible dans lequel il évolue. L'entrée publique à ce nouveau bâtiment est dirigée du côté ville, sur la rue des Mayennets.

Le rez-de-chaussée est occupé en partie inférieure par l'accueil et les bancomats de la succursale région Valais Centrale profitant d'un volume de grande hauteur. Les différents espaces de conseils à la clientèle se situent un demi-étage plus haut en lien direct avec le parc, où se situe une terrasse pour les collaborateurs de la BCVs, ce qui ne semble pas idéal pour la confidentialité attendue pour ces salles. Au rez-de-chaussée inférieur et au-dessous de ces espaces se trouve la rampe (entrée/sortie) du parking, accessible depuis la rue Chanoine-Berchtold. Le parking se développe sur 3 étages et demi en sous-sol et son emprise déborde largement de celle du nouveau volume émergeant. Une liaison au premier sous-sol avec le bâtiment existant assure une relation fonctionnelle (collaborateurs, livraisons et convois de fonds) entre les deux entités.

Les huit étages du nouveau bâtiment s'organisent autour d'une cage d'escalier centrale. Une deuxième cage d'escalier latérale située au nord permet un accès séparé pour les deux étages de surfaces supplémentaires (étages 3 et 4) et sert également de deuxième voie de sortie de secours. Les niveaux inférieurs sont occupés par la succursale région Valais Centrale. La centralité des espaces de service (axe nord-sud) permet une répartition est-ouest des différents espaces de travail (bureaux cloisonnés ou open space). Les quatre étages supérieurs sont dédiés à la Direction Générale et le dernier niveau abrite les salles de réunion du Conseil d'administration, marquant le bâtiment avec une hauteur d'étage plus importante. La circulation verticale centrale propose une variation de distribution entre les différents secteurs, pas toujours convaincante notamment au changement de direction.

La forme très compacte du nouveau volume induit une portée relativement modeste et rationnelle entre le noyau central (axe nord-sud) assumant la stabilité parasismique du bâtiment et la façade porteuse. Le rythme des poteaux permet à la fois une bonne descente des charges en périphérie mais également une répartition idéale des cloisons délimitant les différents types d'espaces, allant du bureau individuel, à la petite salle de réunion, jusqu'à l'espace décloisonné en passant par les salles du Conseil d'administration. Néanmoins, les possibilités typologiques d'un côté comme de l'autre de la zone centrale porteuse sont relativement limitées en raison de la symétrie du plan.

L'expression minéral du nouveau bâtiment de la BCVs s'inspire des tonalités et de la modularité des fenêtres de la façade du bâtiment historique. Le béton teinté donne un caractère propre au nouvel édifice tout en dialoguant avec l'ancien. La nouvelle façade est rythmée par les poteaux bruns et les contre-cœurs plus clairs. La mise en place de voutes au rez-de-chaussée et au dernier étage, participent à la nouvelle identité de cette construction solide et durable, contemporaine et classique à la fois.

Le bâtiment principal accueille le programme de l'ensemble des succursales valaisannes. Une cafétéria pouvant accueillir du public est installée dans l'ancien hall d'entrée. Le rez-de-chaussée inférieur s'organise autour du patio central qui est réouvert. La structure et les circulations verticales sont préservées et mises en valeur. La répartition du programme et les circulations horizontales trouvent leurs places en respectant la structure et la distribution initiale du bâtiment.

Les auteurs du projet proposent un restaurant dans l'aquarium, en relation avec le parc.

Le jury estime que le projet « pour ... un petit tour ... » démontre que l'implantation d'un volume unique et vertical dans l'angle inférieur de la parcelle est une solution convaincante. Toutefois, le projet souffre de certaines maladresses dans plusieurs domaines. L'entrée (à l'inverse de la sortie) du parking dans le socle du bâtiment parait trop confidentielle pour un parking servant aussi au public. L'entrée du nouveau bâtiment dirigée uniquement sur la rue ne permet pas une relation intéressante avec le cœur du parc, la faible emprise au sol induit un plan type trop restreint dans ses possibilités typologiques. Le caractère architectural, bien qu'issu d'une réinterprétation du bâtiment existant, ne convainc pas le jury.

pour . . .
un petit tour . . .

Concours de projets Banque Cantonale du Valais à Sion

Territoire

Le projet consiste à la rénovation du siège principal de la banque cantonale du Valais, ainsi qu'à la construction d'un nouveau bâtiment administratif dans le parc des Mayennets.

Ce lieu reste un des rares parcs publics en ville de Sion, bénéficiant d'un riche patrimoine arboré et d'une végétation dense, qualités appréciables au cœur d'un quartier principalement résidentiel, ce qui le rend très prisé par la population. Le parc est également agrémenté d'une fontaine généreuse, de massifs de rosiers anciens et d'une place de jeux très fréquentée par ses utilisateurs.

L'avenue des Mayennets est destinée à devenir un axe de mobilité douce. Elle s'inscrit dans le projet de rénovation urbaine découlant de la piétonisation du centre-ville et en lien avec le futur franchissement des voies ferrées. A l'est, la rue des Creusets jouera un rôle de liaison important dans la mobilité douce prévue entre le centre-ville et la gare, le trafic motorisé étant appelé à disparaître sur ce tronçon. La rue Chanoine-Berchtold reste l'alternative calme et agréable pour les piétons rejoignant la gare via l'avenue de Tourbillon. Sur son tronçon ouest, cette rue profite de l'ambiance arborisée du parc des Mayennets. Au nord du site la rue des Cèdres sera requalifiée en zone piétonne et sans stationnement.

Projet

Le nouveau volume de la banque cantonale du Valais est un bâtiment vertical. Il forme un immeuble d'angle pour l'îlot à macro-échelle et pour le parc des Mayennets à micro-échelle. Il agit comme un signal urbain lorsque l'on circule entre les Ronquoz 21 et la vieille ville. Cette verticalité répond conjointement à trois priorités essentielles. Une insertion dans le tissu urbain du quartier. Une emprise au sol minimale afin de laisser le maximum de surface à l'espace publique et d'épargner par la même occasion les nombreux arbres de valeur du site. Cette volumétrie élancée est clairement celle qui dialogue le mieux avec le bâtiment historique de la BCV.

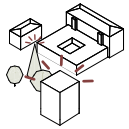

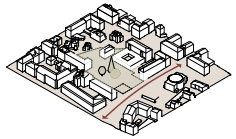

Le concept

Le nouveau bâtiment se positionne dans l'angle sud-est. D'un point de vue urbanistique, il organise l'ensemble des espaces principaux du quartier. Cette position confère au projet le rôle d'articulation, apte à faire fonctionner ensemble des éléments architecturaux et urbains. Il se situe sur l'axe important qui relie les Ronquoz 21 à la vieille ville. Par son emplacement, il organise les rapports du parc côté route des Mayennets et de la rue Chanoine Berchtold et dialogue avec le bâtiment du siège principal.

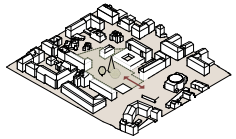

La position et la volumétrie du nouveau volume crée un vide du côté de la route des Mayennets. Il agit comme une porte d'entrée à l'est du parc et provoque un appel à la curiosité, à l'envie de rentrer pour y découvrir un paysage enchanteur, un lieu magique et verdoyant. Il permet de se mettre en lien formel et visuel avec le futur et nouvel aménagement de l'îlot du sacré cœur. Au sud le parc maintient sa différence de niveau, ce seuil renforce l'effet de mise en scène de cet espace vert.

Expression des façades de la tour

Le bâtiment adopte volontairement une identité forte et reconnaissable. Celle-ci puise ses racines dans le bâtiment existant. Les structures verticales et horizontales des façades constituent une ornementation fine et sobre. Le béton fibré préfabriqué est utilisé pour l'ensemble des éléments de façades. Les teintes sont reprises du bâtiment existant. Le souhait est d'interpréter le langage des architectes de l'ancien bâtiment tout en l'allégeant et en le modernisant. Le béton reste une solution pérenne et transmet l'image d'une banque solide et stable.

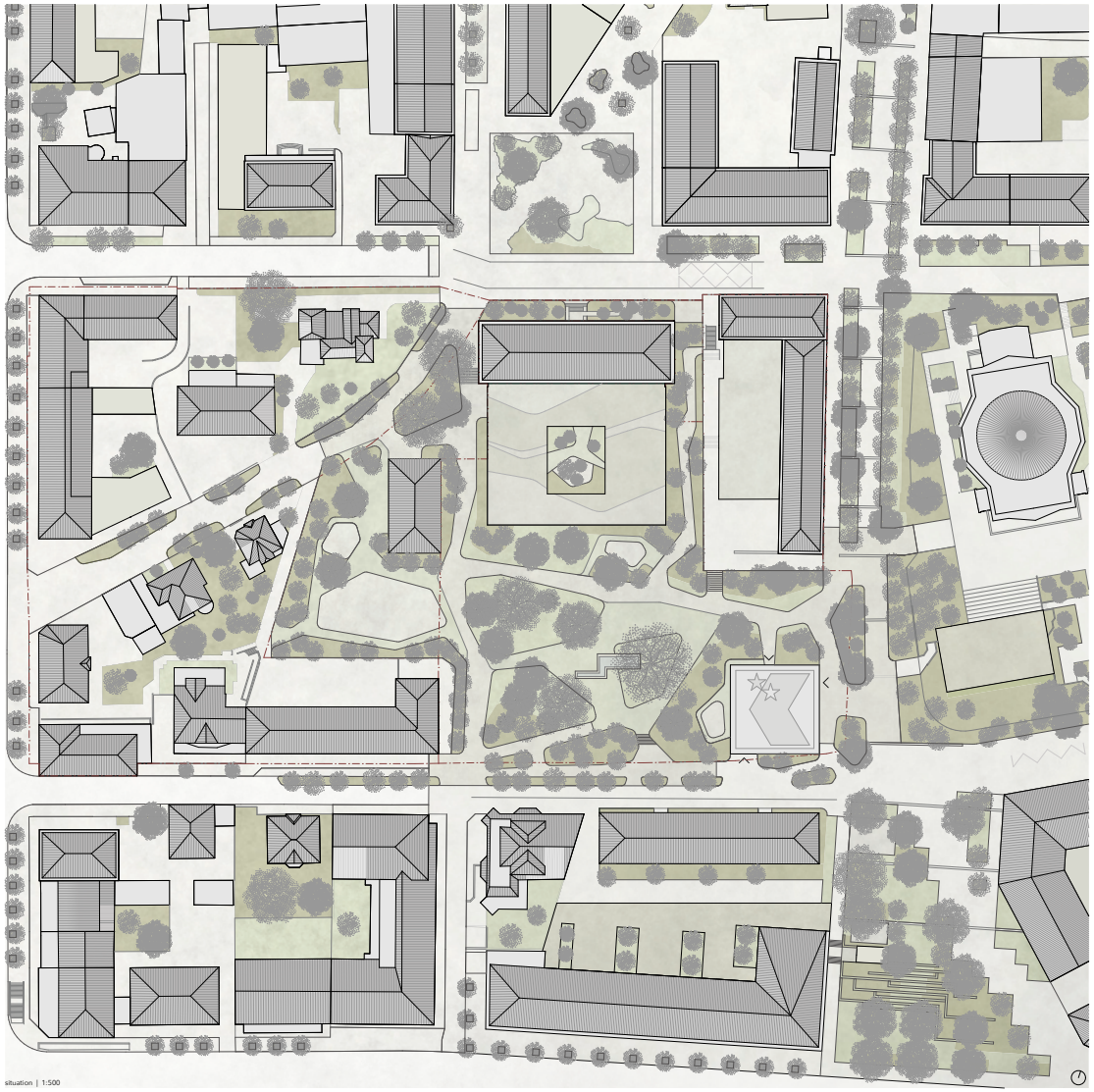

situation | 1:500

pour . . . un petit tour . . .

Concours de projets
BCVs Sion

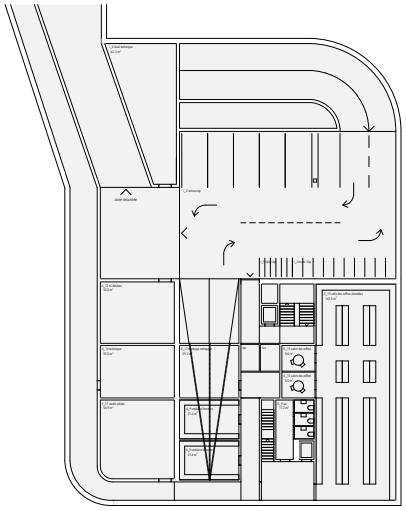

1er sous-sol | -1 | niv. -5.20 | 1:200

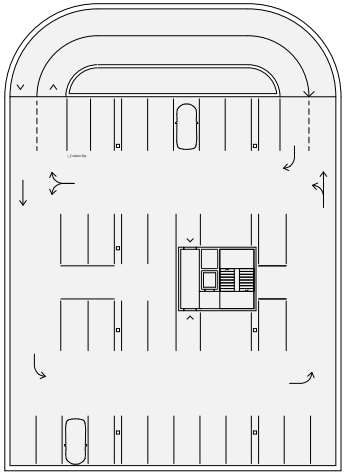

sous-sol | -2, 3, 4 | 1:200

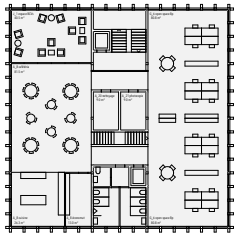

+2 | niv. +6.40 | 1:200

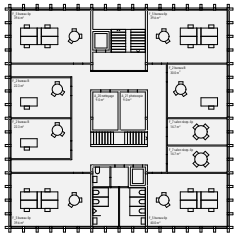

+5 | niv. +15.40 | 1:200

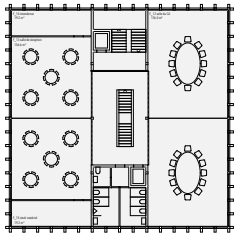

+8 | niv. +24.40 | 1:200

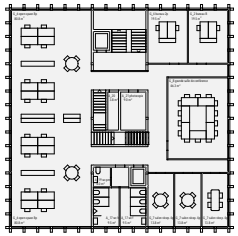

+1 | niv. +3.40 | 1:200

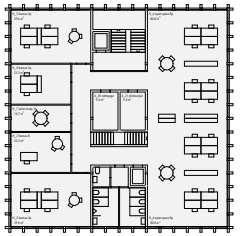

+4 | niv. +12.40 | 1:200

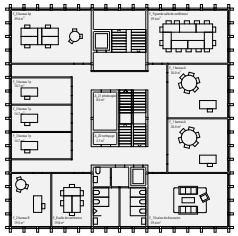

+7 | niv. +21.40 | 1:200

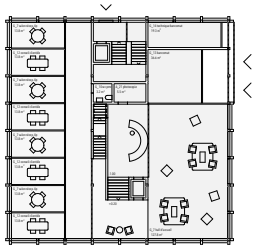

rez inférieur | +0 | niv. -1.00 | 1:200

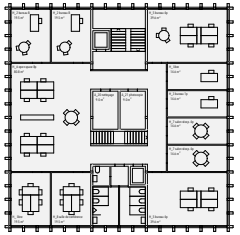

+3 | niv. +9.40 | 1:200

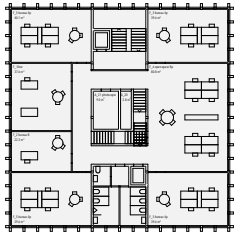

+6 | niv. +18.40 | 1:200

pour . . . un petit tour . . .

Concours de projets
BCVs Sion

coupe ouest | 1:200

coupe transversale | 1:200

pour . . . un petit tour . . .

Concours de projets
BCVs Sion

Le Parc

Des bâtiments dans un parc

L'opportunité de travailler sur le parc dans son périmètre élargi offre la possibilité de restituer l'image forte de 'bâtiments dans un parc'. Cette image renvoie à l'aménagement historique du parc, dont les grands arbres remarquables sont les témoins, lorsque le Grand Hôtel de Sion et Terminus a été bâti, entouré de son parc d'agrément.

L'implantation judicieuse du nouveau bâtiment, la suppression du stationnement en surface et le travail sur les limites et coutures permet de restituer un parc harmonieux, aux proportions généreuses et très planté, afin d'offrir aux séduinois un espace de détente en cœur de ville.

Un écrin aux formes abstraites

Les tracés du parc s'inspirent des œuvres abstraites du début de la fin des années 50, entre courbes et formes géométriques, comme clin d'œil à l'architecture du bâtiment principal de la BCV. Les cheminements se dilatent et se resserrent pour mettre en lien les espaces de jeux et de détente. Le parc est conçu comme un écrin végétal pouvant accueillir des œuvres artistiques, temporaires ou pérennes : sculptures ou reproductions d'œuvres picturales appartenant à la collection de la BCV.

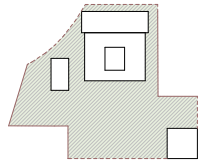

des bâtiments dans un parc

Calme et ombrage

Le nouveau bâtiment profite d'une situation calme, entre le parc et les rues apaisées des Mayenets et du Chanoine Bertchold. Il est placé dans un écrin arboré, et les collaborateurs peuvent profiter d'une terrasse intimiste et ombragée, au contact du parc.

Perméabilité et coutures

Les cheminements sont souples et invitent à flâner. Le projet garantit des liaisons claires, lisibles et confortables pour tout un chacun, afin d'établir des traversées pratiques et directes à travers le parc. Les différences de niveaux les plus importantes sont traitées et adoucies par des marches ou des rampes. Les accroches du parc sur les rues adjacentes invitent à entrer dans le parc. Ces accroches donnent également l'impulsion des aménagements de rues, côté Chanoine-Bertchold et côté rue des Cèdres. L'implantation du nouveau bâtiment et l'entrée du parc côté Est mettent en valeur la relation visuelle et piétonne entre le parc et le Sacré-Cœur.

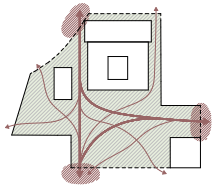

perméabilité et accroches

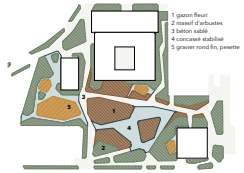

matérialité

Végétation : textures et couleurs

Les masses végétales sont distribuées pour varier en formes et textures, mais surtout pour augmenter la valeur de biodiversité du parc et constituer un maillon important du réseau vert à l'échelle de la Ville. La palette végétale est sélectionnée pour s'adapter aux changements climatiques, avec des essences diversifiées : Quercus pubescens, Prunus avium, Acer monspesulanum, Magnolia kobus. La state arbustive évolue au fil des saisons, offrant floraisons et feuillages attractifs. Elle est choisie pour offrir relais et nourriture à la petite faune (oiseaux et petite faune) : plantes appétantes et mellifères. Elle est complétée de secteurs en gazon fleuri, où l'on peut librement s'installer. Un égard particulier est réservé aux arbres remarquables, avec des surfaces végétales agrandies à leur pied.
La végétation est installée pour créer un écrin vert et établir des filtres visuels avec les bâtiments voisins.

Jeux, détente et contemplation

Les différents espaces sont organisés pour profiter des ouvertures et cadrages sur les sommets, mais également pour mettre en valeur le patrimoine arboré et créer des situations diversifiées. Au centre du parc, la fontaine existante est mise en valeur par un espace de détente et de partage, agrémenté de mobilier, et organisé autour du grand chêne. Une généreuse place de jeux prend place côté ouest, en lien avec le bâtiment Aquarium qui prend une affectation publique. Pierre, bois, eau, corde, les matériaux bruts et naturels sont privilégiés. Les classes d'âge visées et les objectifs de jeux sont variés et organisés de manière ludique et inclusive, avec un accès facilité à certains jeux. L'Aquarium est intégré au parc tout en prenant un caractère plus ouvert. Son fonctionnement doit dialoguer avec le parc et fonctionner comme un lieu ouvert et invitant aux échanges.

Gestion des eaux

La majeure partie des revêtements du site sont perméables et semi-perméables. Les cheminements principaux, aménagés en béton sablé pour le confort de marche et l'entretien facilité (déneigement), sont accompagnés de tranchées drainantes. Les places de jeux et placettes de détente, terrasses, sont aménagées en revêtement semi-perméable. Les aménagements sur dalle font également l'objet d'un traitement en rétention.

Développement durable

Le projet cherche à s'inscrire pleinement dans des enjeux écologiques contemporains. Sa compacité et sa faible empreinte au sol, sont autant d'éléments permettant d'apporter une réponse cohérente à ces problématiques. Basé sur le concept de technologie et d'énergies durables, le bâtiment bénéficie notamment de l'utilisation de capteurs solaires thermiques pour le chauffage de l'eau et du photovoltaïque pour la production d'électricité. Ce système est soutenu par un système de récupération des eaux de pluie, qui rend les précipitations naturelles utilisables pour les installations sanitaires. La qualité de l'air intérieur est assurée par des systèmes de ventilation à haut rendement énergétique avec récupération de chaleur à double flux. La simplicité et l'adaptabilité des installations, combinées à un fonctionnement optimisé, garantissent une utilisation durable et globale dans le contexte de flexibilité donné. Le concept énergétique et technologique global est accompagné d'une enveloppe de bâtiment de haute qualité pour la protection thermique en hiver et d'une bonne protection solaire pour la protection thermique en été.

pour . . . un petit tour . . .

Concours de projets
BCVs Sion

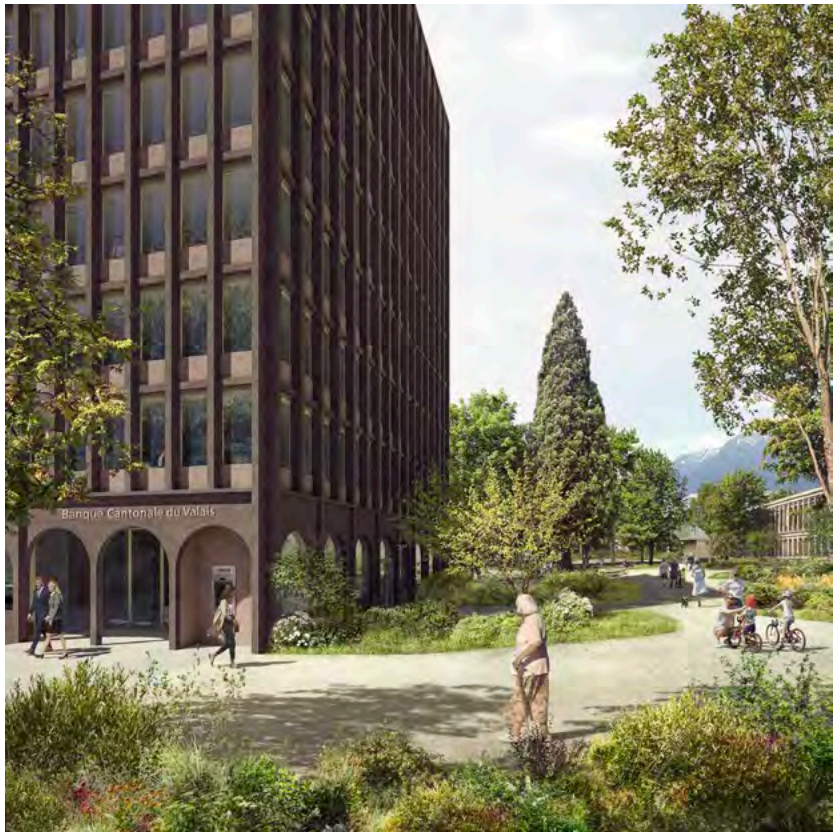

Nouveau bâtiment

Nous observons deux circulations verticales, une à l'intérieur de la zone sécurisée et l'autre à l'extérieur. Ces dispositifs permettent d'organiser le bâtiment au souhait et au gré de la BCV. L'escalier interne donne un lien direct entre les étages, il peut être interrompu et déplacé selon les programme mis en place. Ce travail très subtil, donne une originalité et une sensibilité à ce bâtiment.

Dans ce volume nous implantons la succursale sédunoise, la direction générale et les surfaces de réserve.

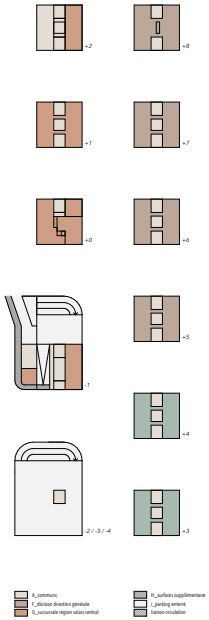

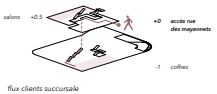

flux clients succursale

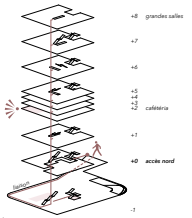

flux interne

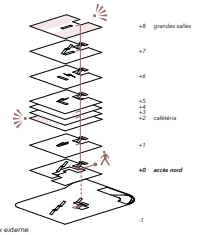

flux externe

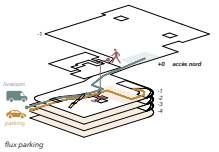

flux parking

La tour BCV est une structure très flexible, c'est la forme qui dicte son usage et non l'inverse. Chaque étage est organisé simplement. Les plateaux des bureaux sont conçus de manière à permettre un aménagement adaptable et rationnel.

modularité

Structure

Le bâtiment est en béton, sa structure poteaux dalles est simple. Les cages d'ascenseurs servent à répondre aux exigences parasismiques. Le béton est choisi pour de multiples raisons, il est résistant aux feux, il est économique, il est durable, il est simple à mettre en place, il peut être recyclé et écologique et il fait partie d'un savoir-faire est d'une culture du Valais depuis plus d'un siècle.

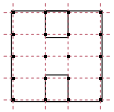

Parking et liaison

Le parking se situe au-dessus du nouveau volume et occupe quatre niveaux, laissant place à un maximum d'espace en pleine terre au parc. Il est suffisamment enterré pour laisser place à des espaces de plantation. L'entrée et la sortie se font côté rue Chanoine Berchtold. Une liaison souterraine piétonne entre le siège principal et le nouveau bâtiment est réalisée, répondant à une demande programmatique. Selon nous cette liaison doit rester fonctionnelle, car la qualité de parcours retrouvée dans le parc pour lier ces deux éléments est indéniable.

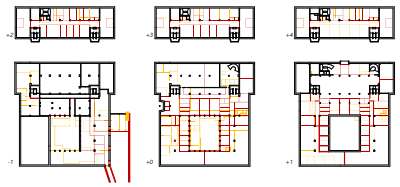

démolition / construction

L'ancien bâtiment

L'édifice principal de la banque cantonale est transformé, tout en respectant au maximum le travail de nos prédécesseurs. Il est soigneusement considéré et les éléments rajoutés depuis sa construction sont questionnés. Un effort particulier est donné au patio afin qu'il retrouve sa fonction d'origine, celle de baigner de lumière le rez-de-chaussée inférieur. Les circulations verticales et horizontales sont clarifiées, créant ainsi des plateaux modulables.

Ce bâtiment reçoit l'ensemble du programme lié au bon fonctionnement de l'ensemble des succursales valaisannes.

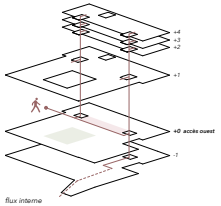

flux interne

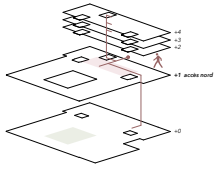

flux externe

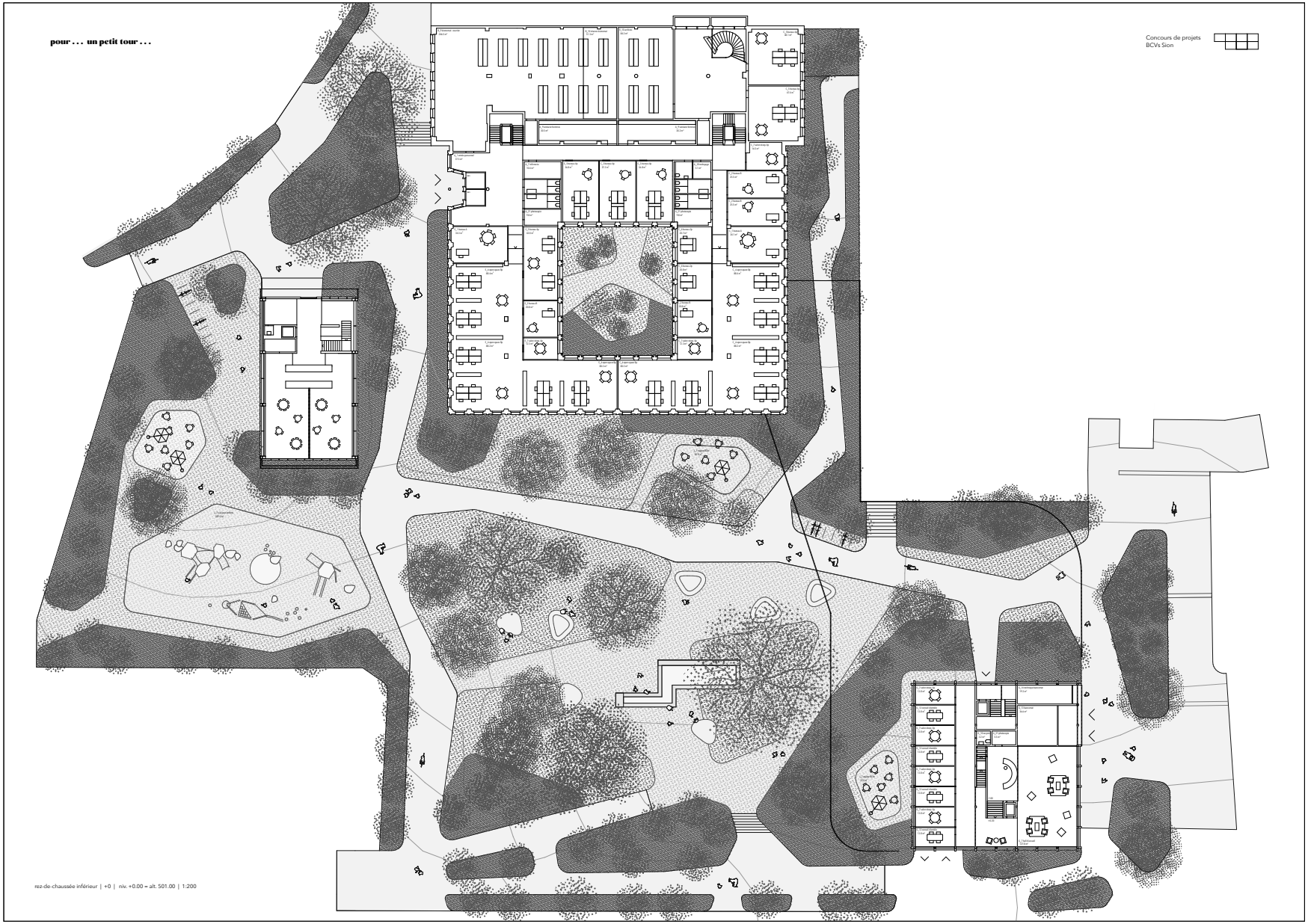
pour . . . un petit tour . . .
Concours de projets
BCVs Sion
rez-de-chaussée inférieur | +0 | niv. +0.00 = alt. 501.00 | 1:200

pour . . . un petit tour . . .

Concours de projets
BCVs Sion

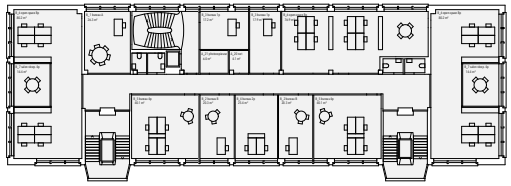

2e étage | +3 | niv. +12.00 | 1:200

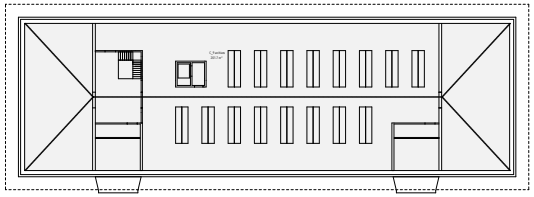

combles | +5 | niv. +19.00 | 1:200

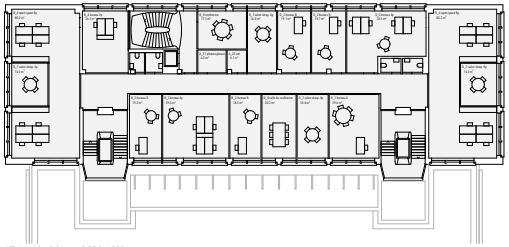

1er étage | +2 | niv. +8.50 | 1:200

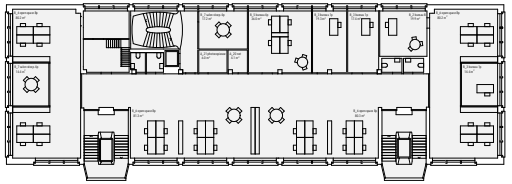

3e étage | +4 | niv. +15.50 | 1:200

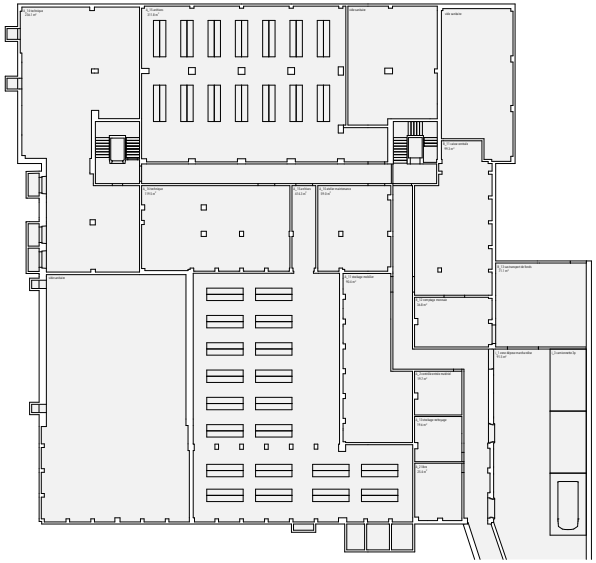

sous-sol | -1 | niv. -3.10 | 1:200

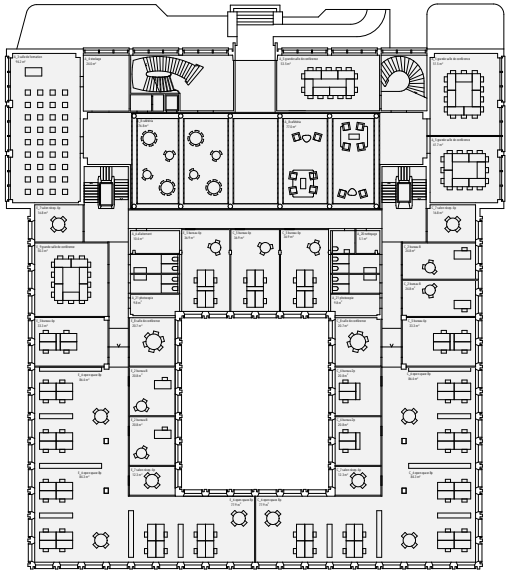

rez-de-chaussée supérieur | +1 | niv. +3.50 | 1:200

N° 08 **«14142»**

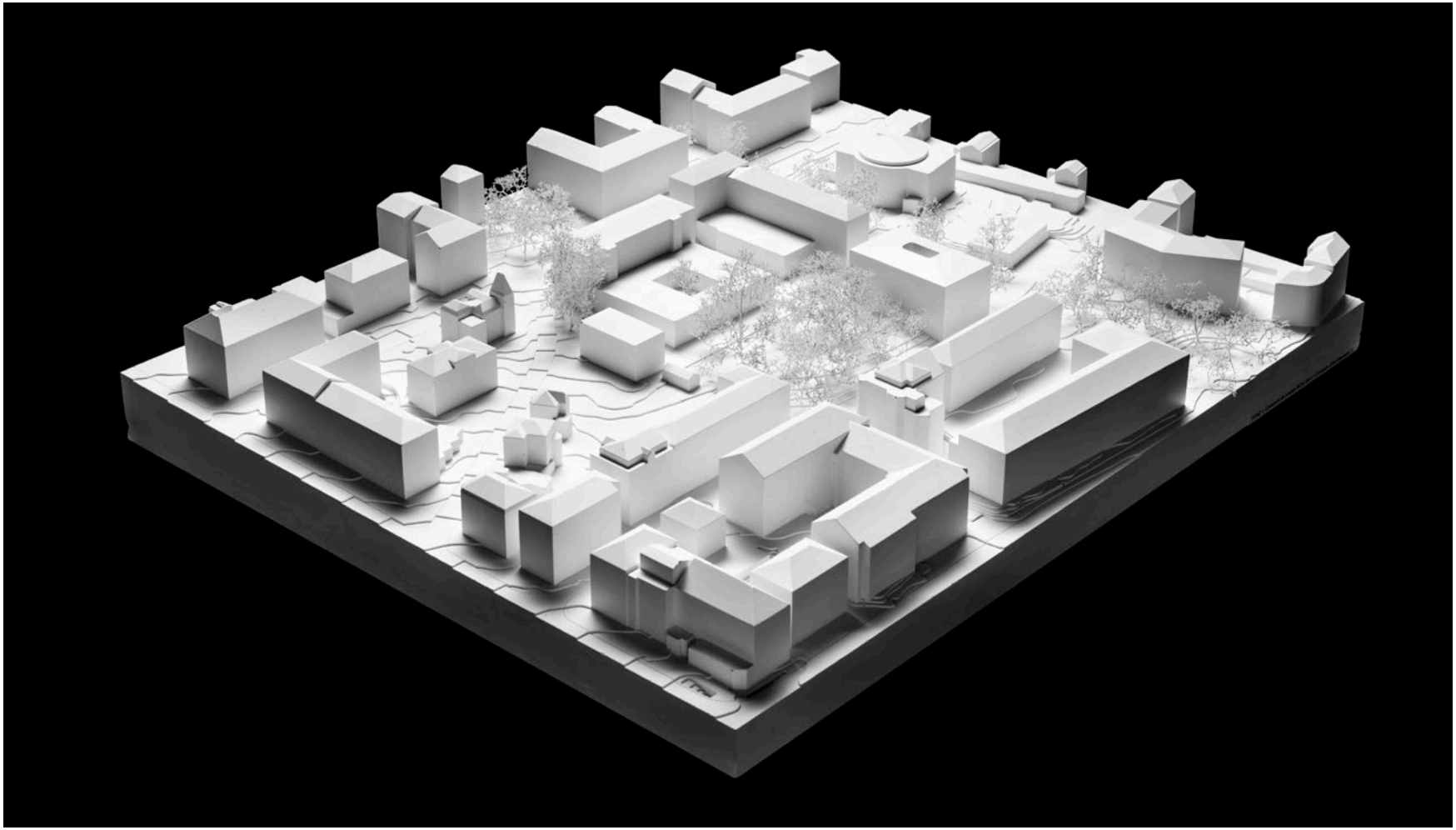

NOM DU PROJET «14142»

CLASSEMENT 3e rang / 3e prix / CHF 18’000

ARCHITECTES

memento architecture, cheseauxrey associés, Sion

COLLABORATEURS

Feliciano Tiago, Morard Bob,
Amaral Emanuel, Cheseaux Olivier,
Rey Alexandre, Vitre Sébastien,
Zimmermann Dario

PAYSAGISTES

MSV architectes urbanistes, Genève

COLLABORATEURS

Vieuxloup Yves, Manzoni Béatrice, Bailat Quentin

CRITIQUE

Le projet s'implante dans la continuité du front bâti de la rue des Mayennets, renforçant ainsi le futur axe piétonnier connectant la Vieille Ville aux Ronquoz 21. Situé à l'angle de la rue des Mayennets et du Chanoine-Berchtold, son implantation donne ainsi un caractère privatif au parc.

L'espace du parc est contenu par le bâti alentour et délimité à l'ouest par l'axe nord-sud, reliant la rue du Chanoine-Berchtold et la place des Cèdres. L'implantation des accès aux parkings souterrains et la construction d'un couvert à vélos le long de cet axe, condamne la perméabilité du parc en direction de l'ouest, partie intégrante du périmètre en lien avec la rue des Creusets. L'implantation du bâtiment sur l'alignement de l'avenue des Mayennets ne permet pas non plus d'établir une relation avec l'esplanade du Sacré-Cœur à l'est. Le parc est dessiné comme un petit îlot indépendant, structuré par des cheminements orthogonaux, eux-mêmes contenus par les murets et bordures entourant les surfaces végétalisées. Les espaces de déambulations sont ainsi privilégiés au détriment d'espaces de repos plus libres.

Le bâtiment présente une composition simple et rationnelle, s'inspirant fortement du bâtiment historique de la BCVs. Les 5 niveaux hors de terre du nouveau volume s'articulent autour d'un grand noyau central composé et de deux cages d'escalier et ascenseurs ainsi que des services. Un patio percé au cœur du noyau articule un balcon sur un niveau puis une coursive vitrée sur trois niveaux permettant de distribuer l'ensemble du plan. Le rez-de-chaussée et le 1er étage sont occupés par la succursale région Valais Centrale ainsi que la cafétéria. L'étage 2 et 3 accueillent des surfaces administratives et le dernier niveau les grandes salles de réception. Ces grandes salles de forme tubulaire peinent à convaincre le jury. Une liaison au sous-sol avec le bâtiment existant assure une relation fonctionnelle (collaborateurs, livraisons et convois de fonds) entre les deux entités. Les possibilités typologiques d'un côté comme de l'autre de la zone centrale porteuse sont relativement limitées en raison de la symétrie du plan.

L'expression architecturale du nouveau bâtiment de la BCVs dialogue avec la rigueur du bâtiment historique. Le béton préfabriqué en façade et le choix de teinte des fenêtres lui donnent un caractère institutionnel fort. La mise en place d'éléments de contrecœur horizontaux courbés dentelés participent à la nouvelle identité de cette construction.

Le parking souterrain implanté sous la partie nord du parc contre le bâtiment existant et au sud de « l'Aquarium » se développe sur 2 niveaux. La position des entrées/sorties de ce parking à l'ouest du parc sur la tranchée piétonne péjore la situation actuelle et ne convainc pas le jury.

Le bâtiment principal accueille le programme des divisions prestations marchés, services, finance et crédit ainsi que les communs. L'ancien hall d'entrée est transformé en hall d'accueil du personnel, desservant les programmes de formation et grandes salles de conférences. Ce nouveau hall profite d'un petit patio végétal qui trouve sa place à l'ancien emplacement des guichets. Les escaliers monumentaux du rez-supérieur sont supprimés, ce qui pose quelques questions quant au maintien de la substance architecturale de ce bâtiment classé. Le rez-de-chaussée inférieur s'organise autour du patio central qui est réouvert.

14142 _ concours de projet BCVs Sion

La ville moderne de Sion, s'est développée au sud, entre la vieille ville et la gare, sur la base d'axes principaux nord sud (avenue de la Gare, avenue des Mayennets, rue de la Dixence..) qui sont limités au nord par la rue de Lausanne et au sud par l'avenue de Tourbillon et divisés par des nombreuses rues « secondaires » perpendiculaires. La rue des Creusets fait exception à cette géométrie orthogonales, sur le tracé d'un ancien chemin qui partait de la Porte-Neuve pour desservir l'ancienne zone agricole du sud-ouest de la ville.

Ces tracés ont défini les zones d'implantation des bâtiments. Au fur et à mesure des décennies les îlots se sont complétés. Aujourd'hui encore, les îlots poursuivent leur mutation, par la construction d'immeuble « terminant » les îlots (immeuble Tango sur la rue de Tourbillon) ou par la reconstruction afin de mieux densifier ces espaces (immeuble à l'intersection de l'avenue des Mayennets et de la rue du Chanoine-Berchtold).

Le projet propose de reconnaitre trois îlots dans le périmètre de la banque, à l'ouest deux îlots, séparés par la rue des Creusets et celui de la banque. Le bâtiment de l'Aquarium (fonction future hors de la banque) appartiendrait à l'îlot « sud ». L'îlot de la banque est délimité au nord par la rue des Cèdres (future place), au sud par la rue du Chanoine-Berchtold (zone 30), à l'ouest par le chemin piéton reliant le nord au sud et à l'est par l'avenue des Mayennets, dont la ville propose un développement futur « piétons » et arborisé.

Le contour de l'îlot de la banque est défini par le bâtiment existant (angle nord-ouest), le bâtiment « aquarium » (angle nord-est) ainsi que le nouveau volume de la banque s'implantant dans l'angle sud-est, en relation direct avec l'avenue des Mayennets. Le parc situé au sud-ouest joue un rôle également prépondérant dans le contour de l'îlot. Sa position stratégique et son importance pour la ville lui permettent d'avoir la même acuité que le bâti. Par la position du nouveau volume, le parc est contenu et permet de se distinguer des espaces du Sacré-Cœur et des Mayennets. La situation du nouveau bâtiment engendre peu d'ombre portée sur le parc.

La perméabilité du tissu de l'îlot, offre des ouvertures sur le parc dans les quatre directions. L'accès nord entre la banque existante et le bâtiment « aquarium » est remodelé afin d'offrir un accès plus « direct » au parc. De l'avenue des Mayennets, les volumes en tension, créent l'entrée dans le parc et le vide du parc s'ouvre comme un poumon pour la ville. Au sud et à l'ouest, le parc offre des respirations aux espaces publiques.

Afin de regrouper les « nuisances » liées à la circulation, l'entrée et la sortie du nouveau parking sont groupées avec celles existantes des immeubles (Chanoine-Berchtold 9). L'entrée principale de la banque se fera dans le nouveau bâtiment depuis l'avenue des Mayennets tandis que l'entrée du personnel occupera l'entrée actuelle de la banque, depuis la future place des Cèdres.

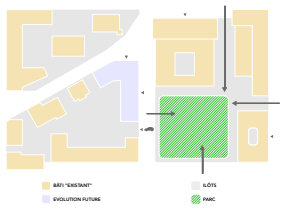

La volonté de créer un bâtiment minéral en relation avec le parc tout en cherchant un dialogue avec l'architecture du bâtiment existant. Un ensemble unitaire autour d'un grand jardin public. Chaque trame, chaque fenêtre, chaque module est identique afin que ce nouveau bâtiment rayonne dans son environnement. Tacrêt urbain, tacrêt végétal celui-ci doit répondre aux contraintes thermiques, physiques et environnementales.

La structure verticale se compose de poteaux dont la face avant n'est pas d'aplomb. Les éléments de contreventement qui sont également les caissons de stores sont courbés et dentelés comme une feuille d'arbre. Chaque poteau est surmonté d'un élément sommier qui marque la structure horizontale des étages. Ces éléments préfabriqués en béton créent un dynamisme à l'ensemble du bâtiment, des jeux d'ombres et de lumières animent l'édifice toute la journée tout comme l'ombre et les reflets des arbres du parc.

Ceux-ci permettent également de dissimuler l'isolation thermique du bâtiment qui sera intégrée dans un système de préfabrication évitant tout pont de froid dans la construction. Les fenêtres en bois métal ajoutent une touche dorée à cet ensemble.

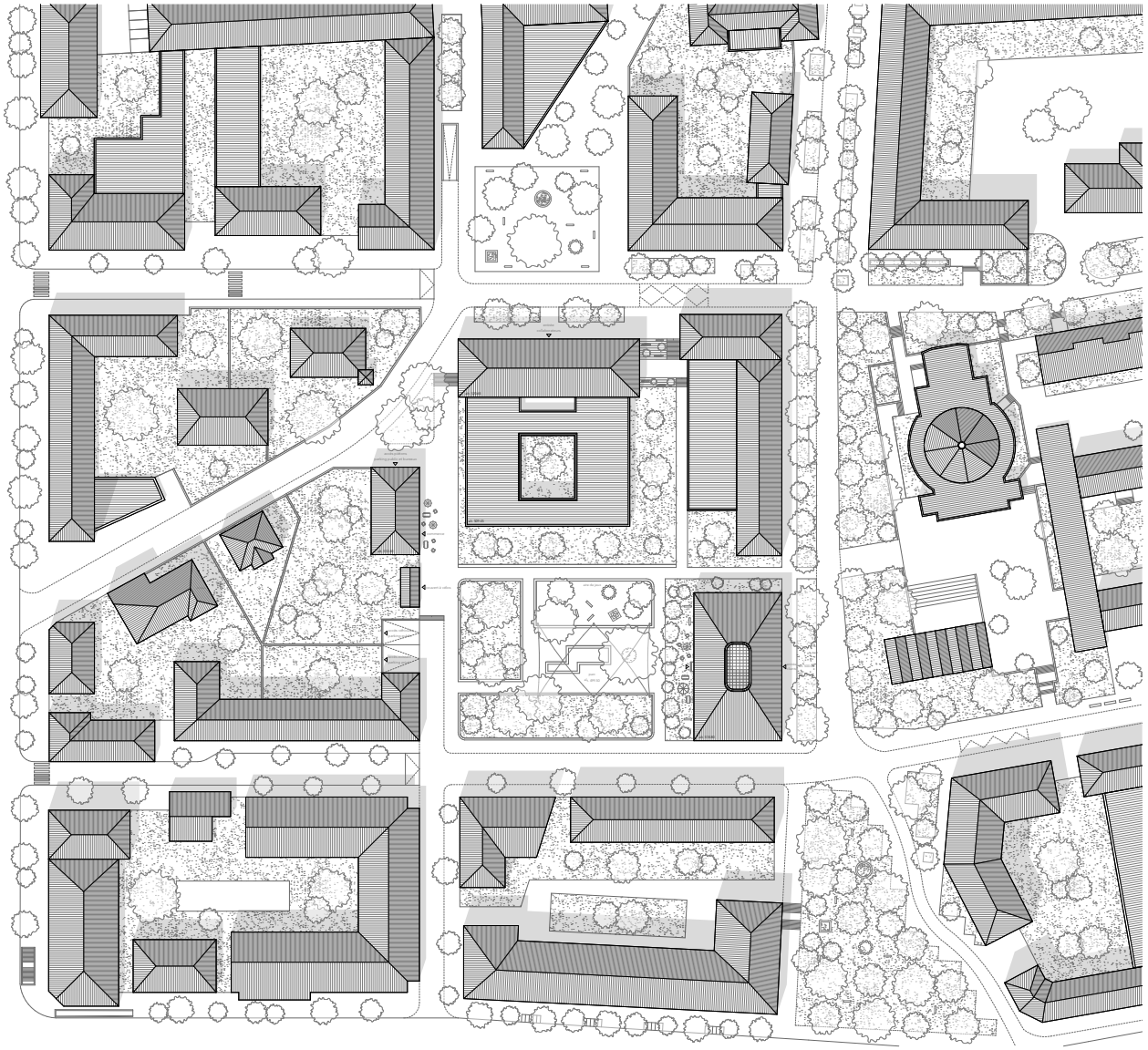

situation 1_500

14142 _ concours de projet BCVs Sion

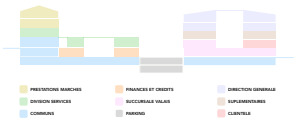

Le bâtiment existant s'organise dans un volume parallélépipède implanté le long de la rue des Cèdres et prolongé au sud par un volume bas organisé autour d'un patio. A fil du temps, le bâtiment a subi de nombreuses transformations. Le projet propose « d'épurer » l'intérieur du volume afin de retrouver les caractéristiques initiales du bâtiment.

Le projet propose de retrouver le patio initial sur deux niveaux permettant d'offrir de la lumière naturelle de qualité au niveau inférieur. Seules les circulations verticales principales sont maintenues et modifiées afin de permettre l'installation d'ascenseurs respectant les normes en vigueur (SIA 500 -feu). Ces deux noyaux verticaux ainsi que la structure existante clasifient la typologie des étages. Un couloir central distribue les bureaux orientés au nord et au sud, alors que les bureaux de tête orientés à l'est et à l'ouest sont desservis par des couloirs nord-sud offrant des percées sur la ville. Dans ce bâtiment se trouvent les fonctions « privées » de la banque.

La typologie du nouveau bâtiment s'apparente à celle du bâtiment existant. La plus grande profondeur nécessite un apport de lumière à son centre. Un puits de lumière généreux autour duquel s'organisent les noyaux verticaux ainsi que la distribution horizontale. Les grands bureaux et les grandes salles s'orientent sur le parc ou sur l'espace du Sacré-Cœur, profitant de généreux dégagements. Les plus petits bureaux occupent les ailes nord et sud distribuées par un couloir est-ouest offrant des vues sur les espaces verts. Le nouveau bâtiment accueille les fonctions « publiques » de la banque.

Le bâtiment actuel sera entièrement dédié aux collaborateurs. L'entrée du personnel se fera au nord par l'ancienne entrée clients. Les aménagements extérieurs existants seront démontés afin de retrouver le bâtiment d'origine. Le hall principal sera aménagé en lieu de rencontre, d'échange et de cafétéria. Les distributions aux différents secteurs se feront par l'aménagement de quatre nas donnant sur cet espace de rencontre. A l'est et à l'ouest les salles de conférences, de formation, au sud les distributions verticales et horizontales vers les différents secteurs bancaires. Deux patios vont être créés, le premier au sud de hall afin d'offrir à cet espace une atmosphère lumineuse et végétale.

Au cœur de la partie sud le patio actuel sera modifié, il sera prolongé d'un étage afin de faire bénéficier les deux étages d'une lumière naturelle et d'une ambiance végétale. Le nouveau bâtiment sera dédié à la succursale BCV Valais, la clientèle, la réserve de bureaux, la direction. Le cœur du bâtiment est percé d'un patio central, un puits de lumière, celui-ci met en scène l'ensemble des fonctions de ce nouvel édifice.

Sur deux niveaux couronnés par une verrière le hall d'accueil clients se veut lumineux et convivial. Au nord et au sud de cet espace d'accueil se trouve les distributions verticales permettant un accès aux clients ainsi qu'à leur conseiller vers les différents bureaux privatifs. A l'ouest la cafétéria qui surplombe le parc ainsi que la terrasse privative extérieure. Une fois les deux premiers étages franchis le puits de lumière se transforme, la courrive centrale cœur de la circulation distribue les différentes fonctions. Au centre les services, les circulations et en périphérie les bureaux entièrement modulables sur 3 étages.

Dans le bâtiment « Aquarium », l'ascenseur et les escaliers existants seront utilisés comme sortie publique depuis le parking souterrain (2 niveaux). Un café prendra place au niveau du parc, alors que les deux étages pourront être louée comme bureaux à des sociétés externes de la banque.

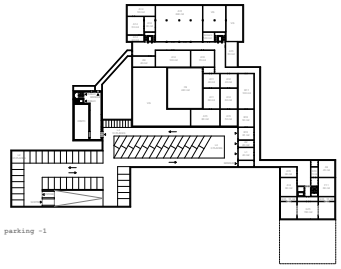

parking -1

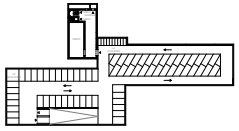

parking -2

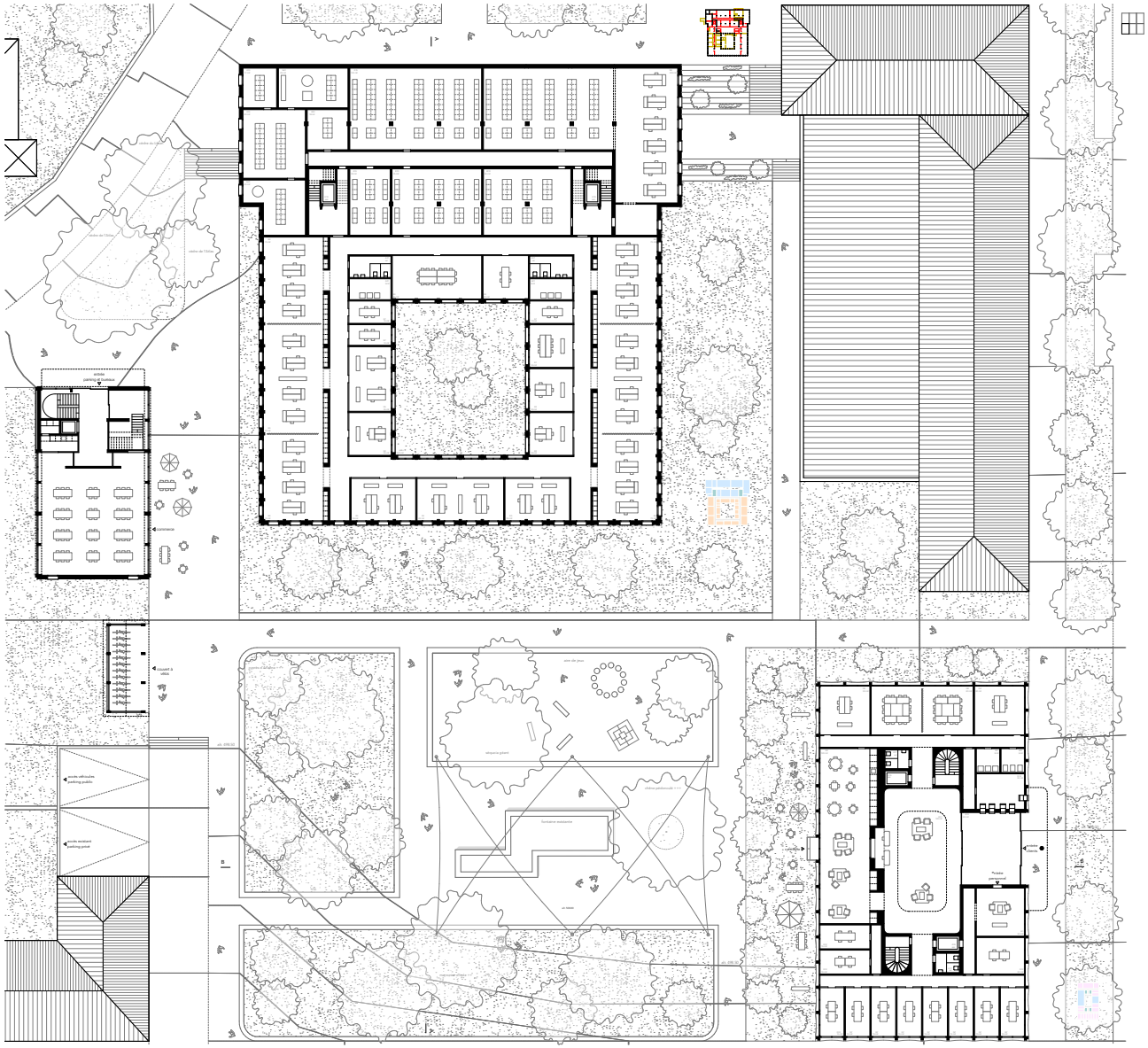

rez-de-chaussée 1_200

14142 _ concours de projet BCVs Sion

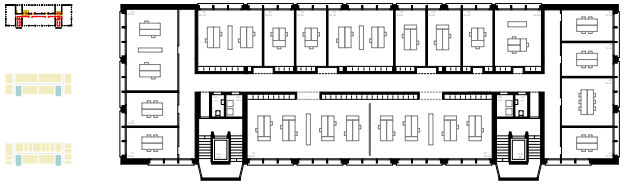

+3 +4

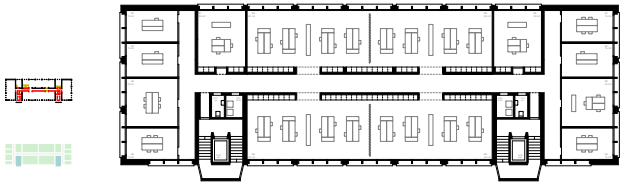

+2

Le parc

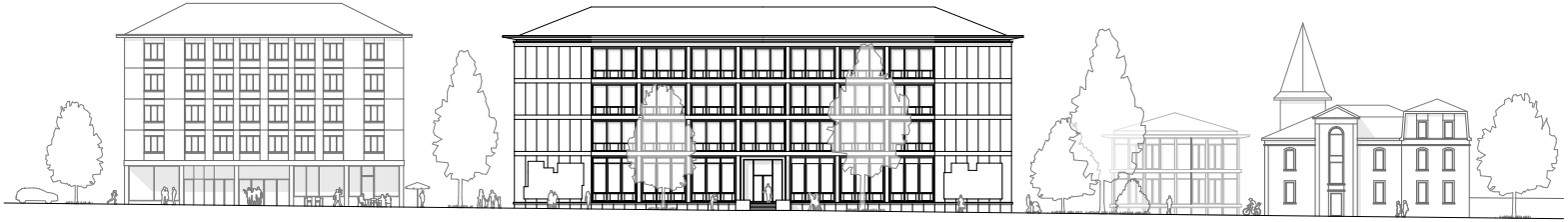

façade nord

14142 _ concours de projet BCVs Sion

+ 1

Hall personnel

coupe a

14142 _ concours de projet BCVs Sion

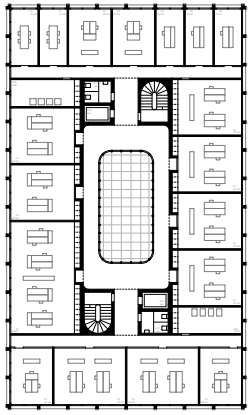

+3

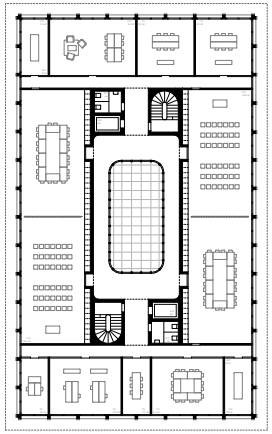

+4

La rue

façade est

14142 _ concours de projet BCVs Sion

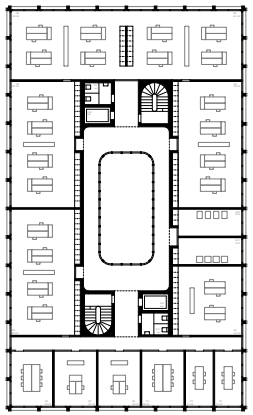

+1

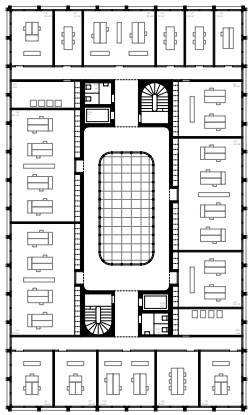

+2

Hall clients

coupe b

N°11 «COLUMNA»

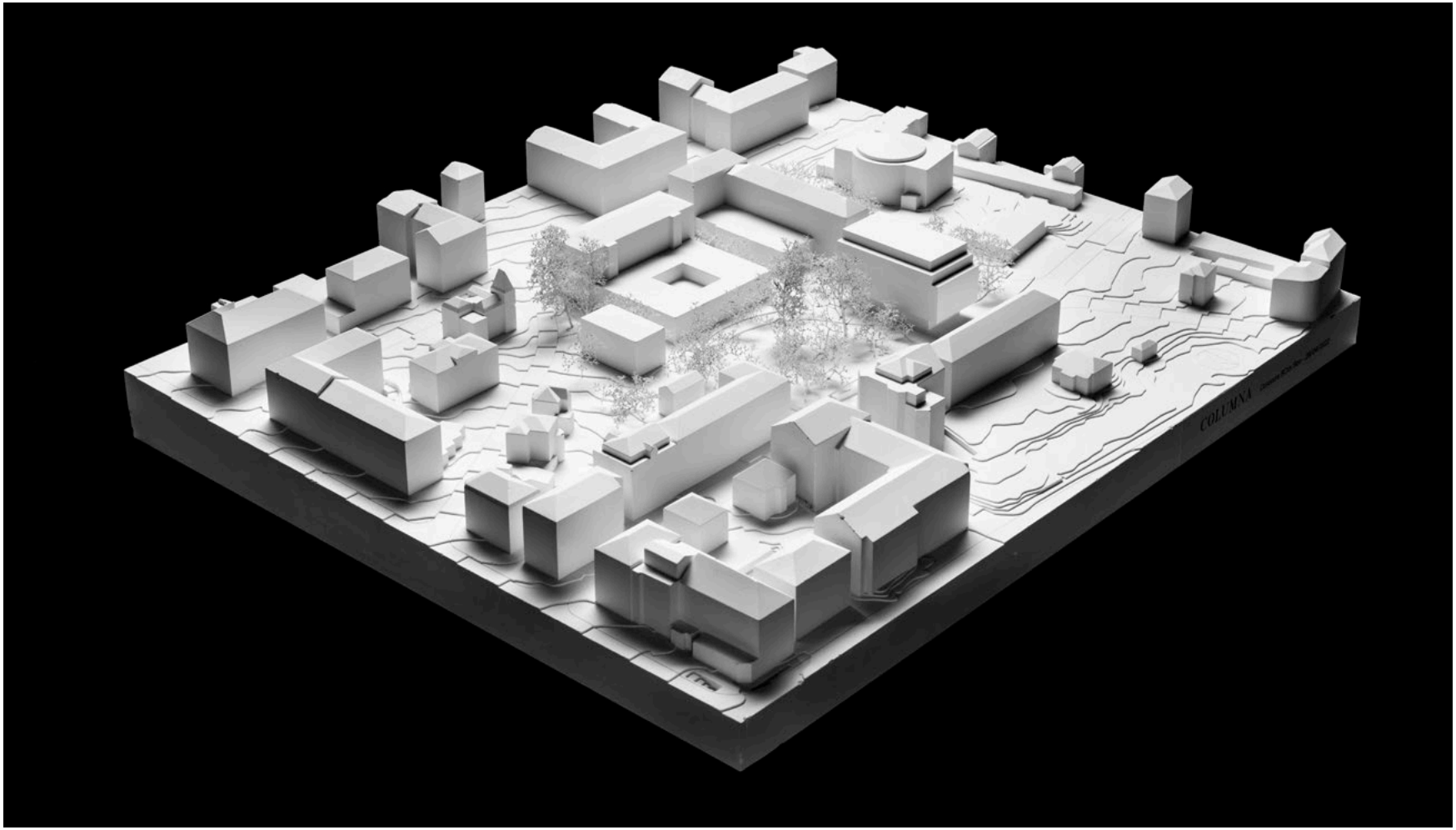

NOM DU PROJET «COLUMNA»

CLASSEMENT 4e rang / 4e prix / CHF 13’000

ARCHITECTES

Meyer architecture, Sion

COLLABORATEURS

Meyer François, Rivera Maximiliano, Mabillard Camille, Weissmuler Oliana, Fontannaz Maud

PAYSAGISTES

Garden Lines, Martigny

COLLABORATEURS

Michaux Christophe, Moulin Xavier

CRITIQUE

Le projet s'implante dans la continuité du front bâti qui prévaut à l'ouest de la rue des Mayennets, tout en offrant un léger retrait vis-à-vis de la rue. Profitant du désaxement naissant de cette dernière en direction de l'av. de Tourbillon, ce retrait offre au bâtiment un dégagement intéressant à même de créer un espace de parvis et de ralentissement du flux piétonnier, annonciateur des espaces d'entrée et d'accueil de la Banque.

L'espace du parc est mis en valeur par une végétalisation qui va constamment rechercher un contact direct avec les façades des différents bâtiments ; la circulation intérieure s'articule sur des cheminements en courbes, comme autant de promenades reliant les divers accès au centre de cet ilot arborisé. Le mobilier, les équipements de jeux et les places pour vélos sont disposés le long des circulations, sur des surlargeurs perméables, laissant libre et engazonnée la portion sud du parc, autour des grands arbres, pour la détente, le jeu et le sport. Le bâtiment de l'Aquarium, transformé en restaurant-bar au niveau du rez-de-chaussée, participe également à la valorisation de l'usage public du parc ; ce dernier peine cependant à trouver une connexion forte à la rue des Mayennets et à l'ilot « Sacré Cœur » plus à l'est.

L'intervention sur le bâtiment historique est mesurée et respectueuse de la typologie originelle ; les espaces de hall et les cages d'escalier, emblématiques, sont maintenus dans leur usage et leur disposition. Les bureaux du bâtiment principal orientés au sud laissent place à des espaces open-space, dégagés et bien positionnés au centre du dispositif administratif.

Le nouveau bâtiment présente une composition simple et rationnelle, en offrant en rez-de-chaussée un portique périmétral continu, dans la recherche d'une interaction riche et accueillante avec le contexte urbain, la rue et le parc ; la transparence offerte au travers de ce rez-de-chaussée ne convainc pas le jury et les utilisateurs, avec des espaces peu affectés à l'accueil bancaire et peu propices à la mise en valeur de son identité. La pertinence urbaine d'un tel portique est également questionnée ; situé à la jonction de la rue des Mayennets et de la rue Chanoine Berchtold, le portique se situe dans une position d'angle dans laquelle ni l'espace nécessaire à son rayonnement ni la topographie en légère pente ne semblent favorables à un tel dispositif. La disposition des rampes de parking est intéressante, de part et d'autre de la rue Chanoine Berchtold, mais impacte dangereusement les flux piétonniers et de mobilité douce qui relieront le centre-ville et les nouveaux quartiers de Cour de Gare et Energypolis.

La typologie spatiale et constructive des étages est habilement composée, sur la base d'un noyau central de distribution et de services. La différentiation dimensionnelle proposée, avec une trame de 9m à l'ouest face au parc, et de 6m à l'est face à la rue, offre une bonne flexibilité pour la distribution des différents espaces de bureaux, des open-spaces et des diverses salles de réunion. La présence de poteaux porteurs intermédiaires, uniquement nécessaires à la création de retraits d'attique, compromet cependant grandement la qualité des espaces de réunion.

Les retraits proposés en attique(s), bien que compréhensible dans la recherche de hauteurs différenciées vers le parc et vis-à-vis de la rue Chanoine Berchtold, dénotent cependant une volumétrie plus proche d'un bâtiment de logement que d'une institution bancaire appelée à trouver une présence et une identité propre dans ce tissu urbain en plein développement.

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

Situation

Le projet a pour but de bâtir un nouveau bâtiment administratif en relation avec le siège principal de la Banque Cantonale du Valais, ce dernier doit répondre de manière adéquate aux nombreux changements des marchés ainsi qu'à une répartition appropriée de ses collaborateurs.

Le périmètre d'implantation est entouré par la Rue des Cèdres, l'Avenue des Mayennets et Charrone-Berchtold sur la partie sud du bâtiment existant. Dans l'optique d'un réaménagement de l'Avenue des Mayennets laquelle sera reliée au projet actuellement en construction "Cour de Gare", densifiera le volume de passage d'une manière non-négligeable.

Le nouveau bâtiment s'implante en continuité du front bâti débutant par la barre d'habitation faisant l'angle entre la Rue des Cèdres et le début de l'Avenue des Mayennets, finissant ainsi le système urbain que l'on peut qualifier d'îlot, clarifiant de manière distinctive les pleins et les vides.

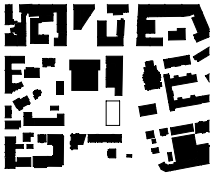

Le volume est en léger retrait du front bâti, créant une place et un tapis d'accueil à la nouvelle succursale de manière analogue au bâtiment existant, respectant le système d'arborisation projetée en amont. Ce décrochement est d'autant plus important car il permet au parc de se dilater et se lier à la rue en créant un subtil appel. Dans une recherche de perméabilité entre la rue et le parc, le volume se veut le moins impactant possible dans son emprise au sol, reposant sur des piliers qui permettent une circulation la plus libre possible entre l'espace urbain et la zone arborisée.

Répondant à un réel souhait de la Banque Cantonale du Valais, et profitant d'un espace vert possédant des arbres aux caractéristiques exceptionnelles, le parc s'étends sur toute la parcelle réduisant la quasi-totalité des zones goudronnées. La nouvelle bâtisse ayant un langage architectural public évoque par ces piliers la solidité qu'une banque doit exprimer. Elle repose sur un parc aux lignes arrondies et organiques, créant ainsi une relation subtile et complémentaire entre l'espace vert et urbain.

La Banque Cantonale du Valais est un emblème pour les habitants de Sion, l'expression architecturale de cette banque, se trouvant au cœur de la ville, doit répondre à de nombreuses exigences, d'une part elle symbolise une institution centenaire, d'autre part elle doit être porté vers l'avenir et se montrer exemplaire quant aux valeurs représentatives du développement durable.

Le système de colonnes exprime le caractère institutionnel du bâtiment et son aspect public dans un premier plan. Au deuxième plan le volume est un plan libre qui évolue selon les différentes exigences et utilisation des espaces intérieurs. Les cadres en bois suivent une trame régulière et proposent une seconde lecture de la façade. Des surplaissoirs de cadre sont également présentes ayant pour but d'offrir une ventilation aux espaces intérieurs.

Le bâtiment est traversé par un mur végétal qui cohabite de manière durable avec les différents utilisateurs et crée un véritable écosystème miniature à l'intérieur du volume.

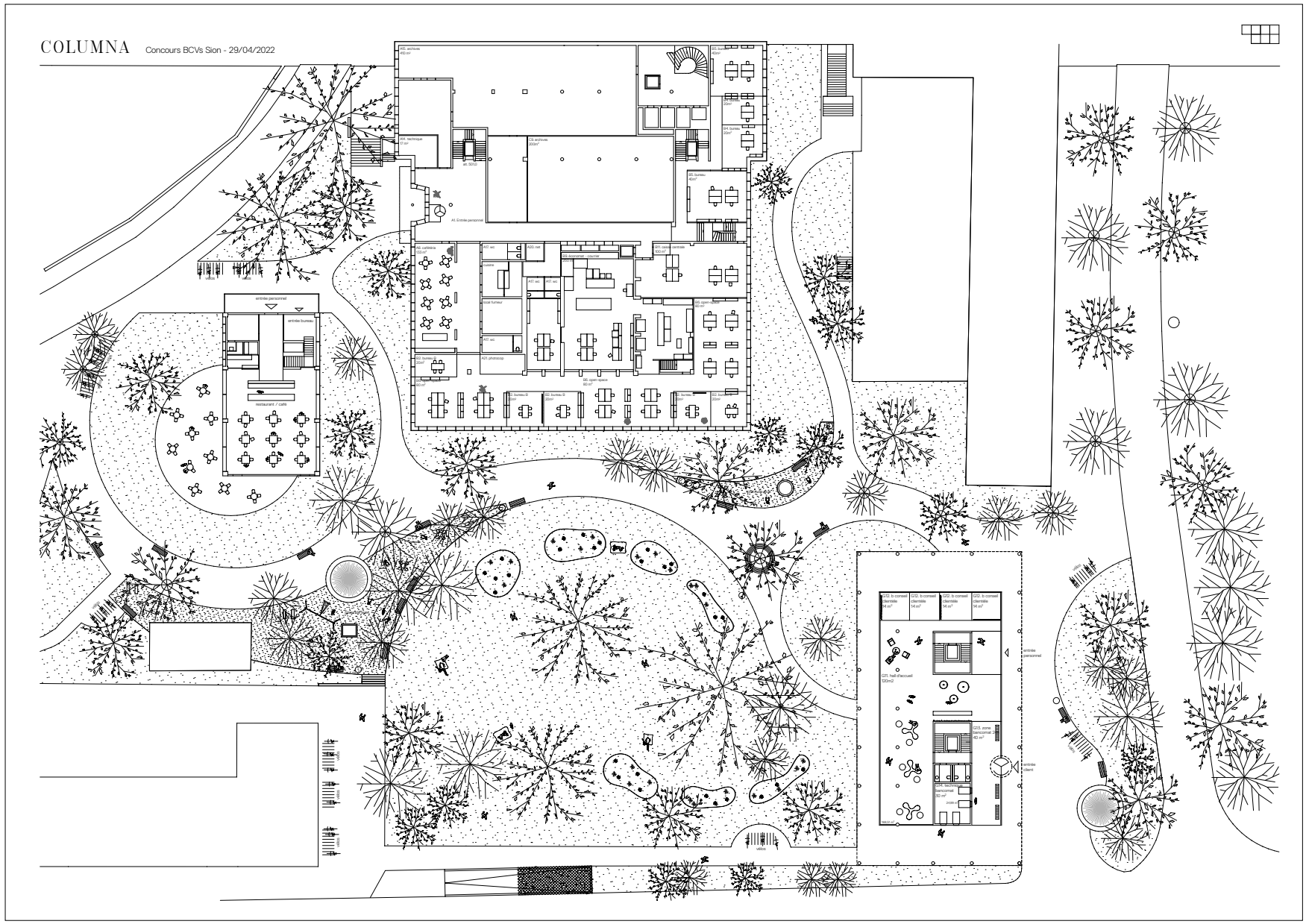
COLUMNA
Concours BCVs Sion - 29/04/2022
entrée personnel
entrée bureau
restaurant / café
entrée personnel
entrée client

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

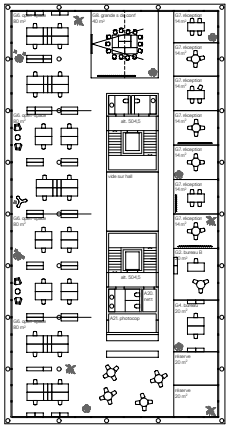

Nouveau Etage 1 G. succursale région Valais Central

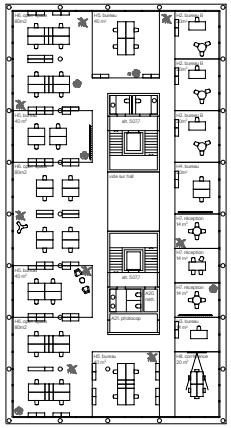

Nouveau Etage 2 H. surfaces supplémentaires

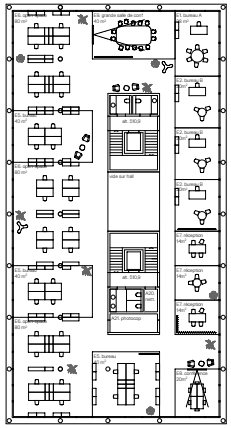

Nouveau Etage 3 E. division finances et crédits

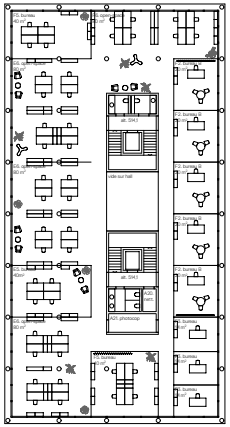

Nouveau Etage 4 E. division finances et crédits / F. division direction générale

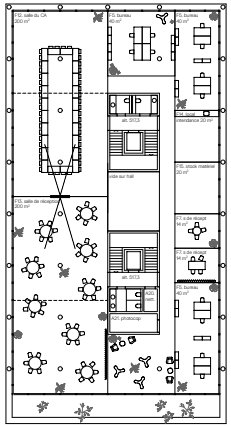

Nouveau Etage 5 F. division direction générale

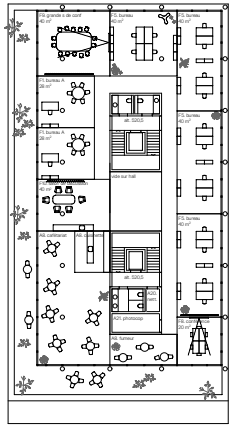

Nouveau Etage 6 A. communs / F. division direction générale

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

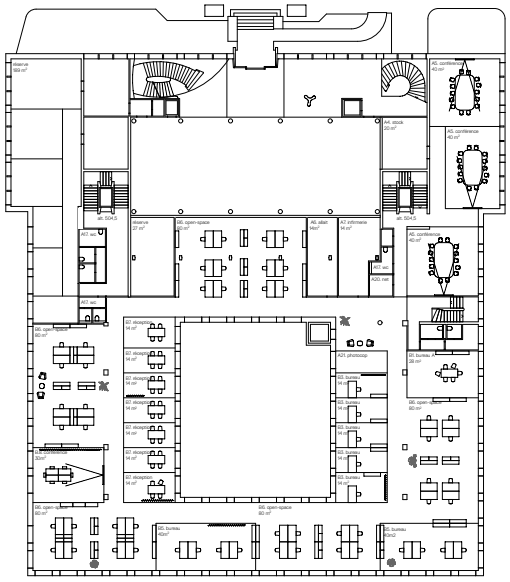

Existant Rez supérieur

A. communs / B. division services

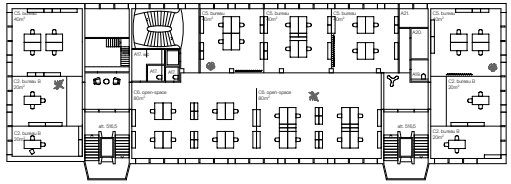

Existant Etage 3

C. division prestations marchés

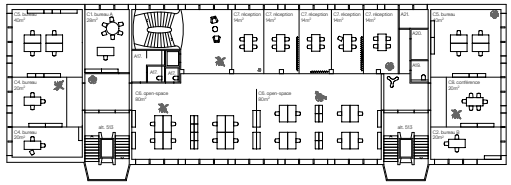

Existant Etage 2

C. division prestations marchés

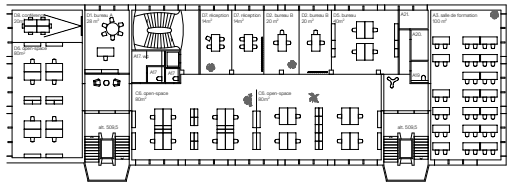

Existant Etage 1

A. communs / C. division prestations marchés / D. division clientèle

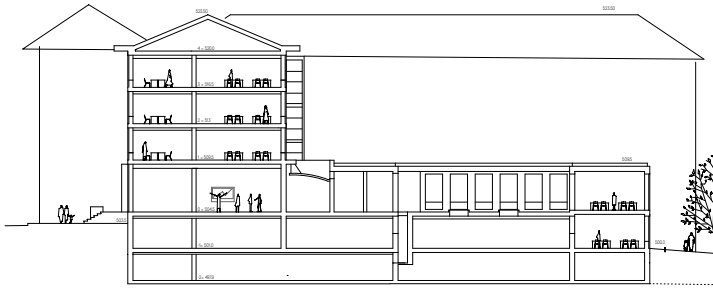

Existant Coupe

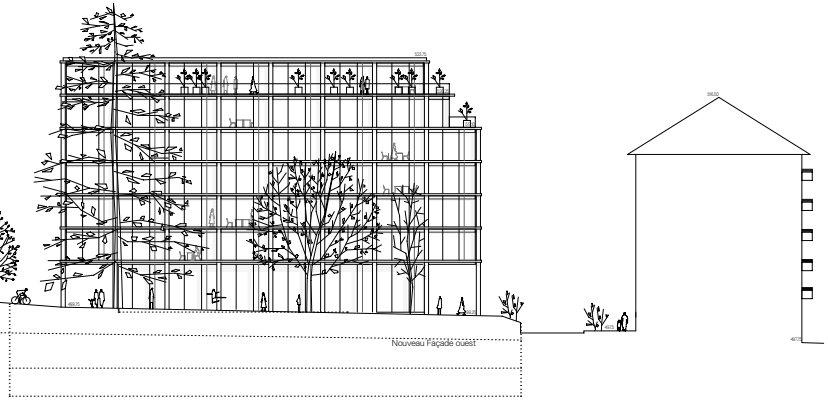

Nouveau Façade ouest

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

Concept

Inspiré par les grands arbres présents, l'idée est d'offrir un vrai square aux Sédunois. Proposant une déambulation souple sous les frondaisons. L'espace devient propice aux rencontres, à la flânerie, au sport et au jeu.

Conditionné par la forme de la parcelle, les fronts bâtis et la continuité sur le Sacré-coeur, un cheminement horizontal est créé offrant une mise en scène en profondeur du nouveau parc. De ce nouvel axe rayonnent des circulations plus intimes vers la ville

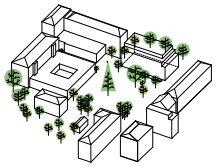

Arbres existants
Arbres projetés

L'état actuel de l'arborisation est maintenue dans sa quasi totalité à ces derniers viennent s'ajouter d'autres arbres qui s'intègrent tout en mettant en valeur les éléments actuels

Propositions

Les places de parc sont déplacées en sous-sol
Le corridor d'accès contre le cinéma est rembayé et planté tout en respectant les sorties de sécurité, le périmètre du parc est donc agrandi
Un axe principal en poussier, planté, traverse maintenant le parc d'est en ouest en lien avec le parvis du Sacré-Coeur
Le bâtiment annexé à l'existant est transformé en restaurant avec terrasse privative

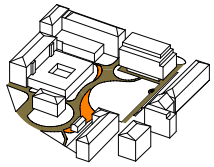

Surface perméable, chemins et places de jeux

Les chemins perméables définissent les espaces verts et se dilatent de manière naturelle pour y implanter des zones de jeux

Des nouvelles places de jeux ouvertes sur le parc sont créées
Une grande surface de gazon, espace de jeux et de détente sert d'écrin aux arbres majeurs
Dans la partie ouverte, les nouvelles plantations (arbres à grand développement, floraison remarquables, tarmac automnales) n'obéissent à aucune trame et s'accordent aux arbres existants

Le long des chemins adjacents, les plantations composées d'essences indigènes et de végétaux persistants sont plus denses
Le parvis du nouveau bâtiment est planté, cassant l'alignement des féviers et associant ainsi la banque au nouveau parc.
En plus des nombreux bancs fixes, des chaises en libre accès sont disponibles

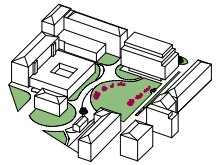

Traitement des sols végétalisés et fontaines

Le parc est en grande partie végétalisé mais comporte des zones fleuries disposées de manière irrégulière et naturelle, nous trouvons également des zones d'eau coté rue et en lien avec la place de jeux principale

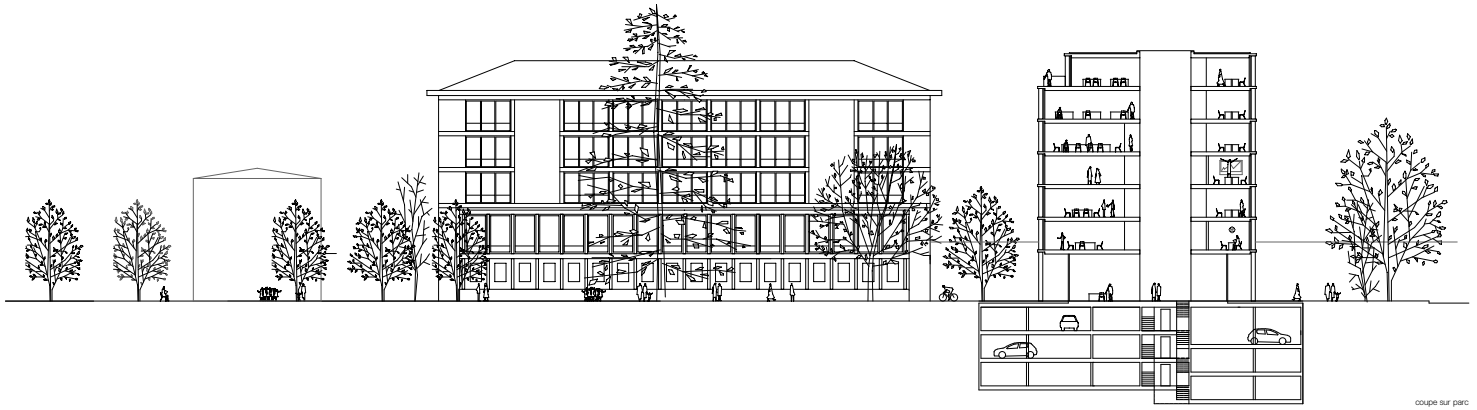

coupe sur parc

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

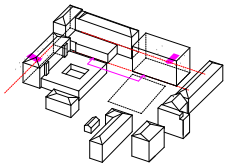

Implantation

Le nouveau volume est en léger retrait de l'Avenue des Mayennets, s'alignant à l'ouest en continuité du bâtiment nord. Cette dilatation de la zone piétonne crée un espace d'accueil pour la nouvelle bâtisse en analogie de l'actuel siège principal

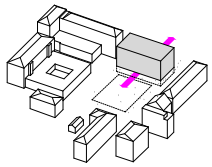

Perméabilité

Le bâtiment au langage architectonique colonne et dalles offre un rez-de-chaussée perméable, ce dernier relie le parc à la rue de par sa transparence et plan libre sur le pourtour du volume. Une réelle connexion est créée avec l'espace vert de manière visuelle mais également physique permettant aux flux piétons de circuler de la manière la plus libre possible

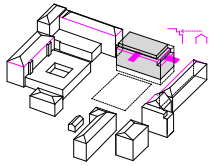

Intervention architecturale

Le bâtiment réagit et dialogue avec son contexte proche, au nord il est en continuité du gabarit de la barre de logements, au sud le volume "s'effrite" à proximité du bâtiment perpendiculaire et à l'ouest la partie supérieure vient en retrait offrant un espace de contemplation tout en diminuant l'impact volumétrique sur le parc

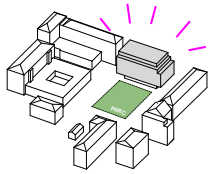

Volumetrie finale

La nouveau bâtiment administratif dialogue avec son environnement architectural et cadre les espaces de manière claire, mettant en valeur le tissu bâti tout en redonnant une identité forte au lieu

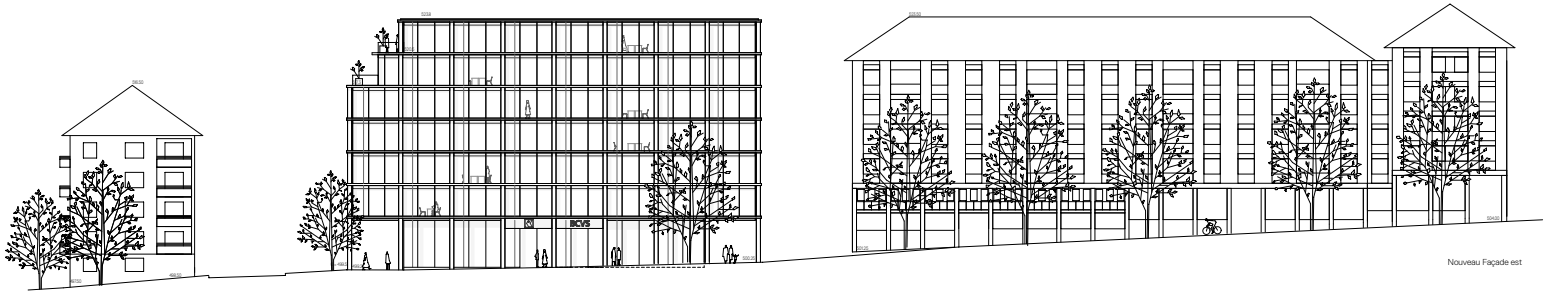

Nouveau Façade est

COLUMNA Concours BCVs Sion - 29/04/2022

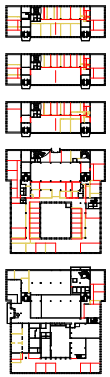

Schéma démolition / construction

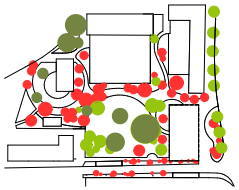

Schéma arborisation

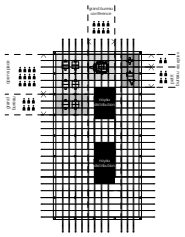

Concept modularité

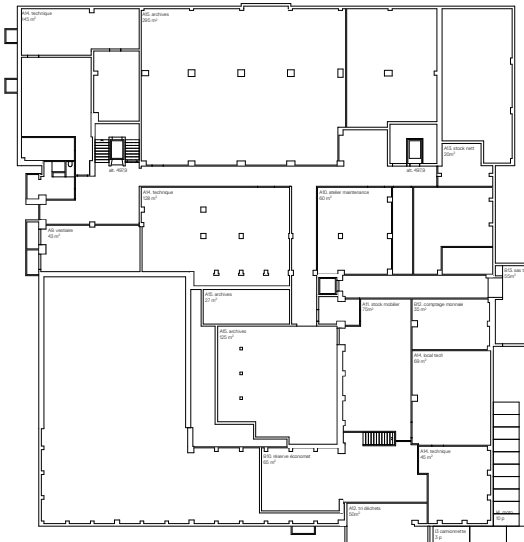

Sous-sol -1 Existant A. communs / B. division services

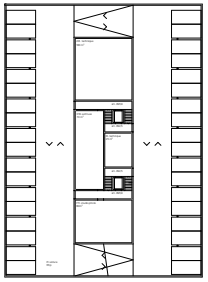

Sous-sol -2 1/350

A. communs / E. division finances et crédits / F. division direction générale / I. parking

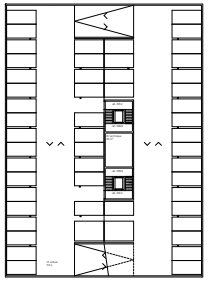

Sous-sol -3 1/350 I. parking

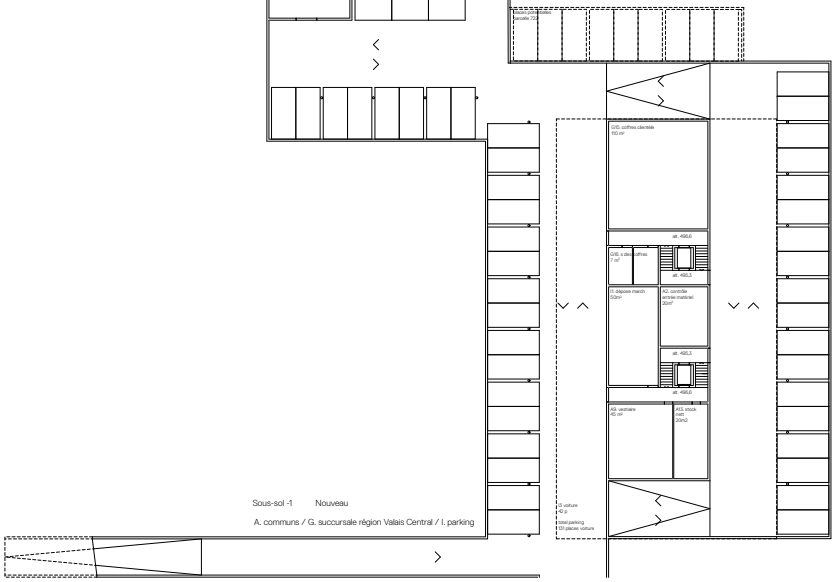

Sous-sol -1 Nouveau

A. communs / G. succursale région Valais Central / I. parking

E. PROJETS NON-PRIMÉS

N°01	« MITOSIS	66
N°02	« WALL STREET, DES MURS, DES RUES	68
N°03	« PIC-NIC »	70
N°04	« MARTINE PASSE À L'ACTION »	72
N°06	« ZOE »	74
N°07	« MOEBIUS »	76
N°09	« CYPRÈS DU PARC »	78
N°12	« GENERAL SHERMAN »	80
N°13	« PODIUM »	82
N°14	« BIC & IBAN »	84
N°15	« AGORA »	86
N°16	« ETHERNEUM »	88

E.

PROJETS NON-PRIMÉS

N° 01 MITOSIS

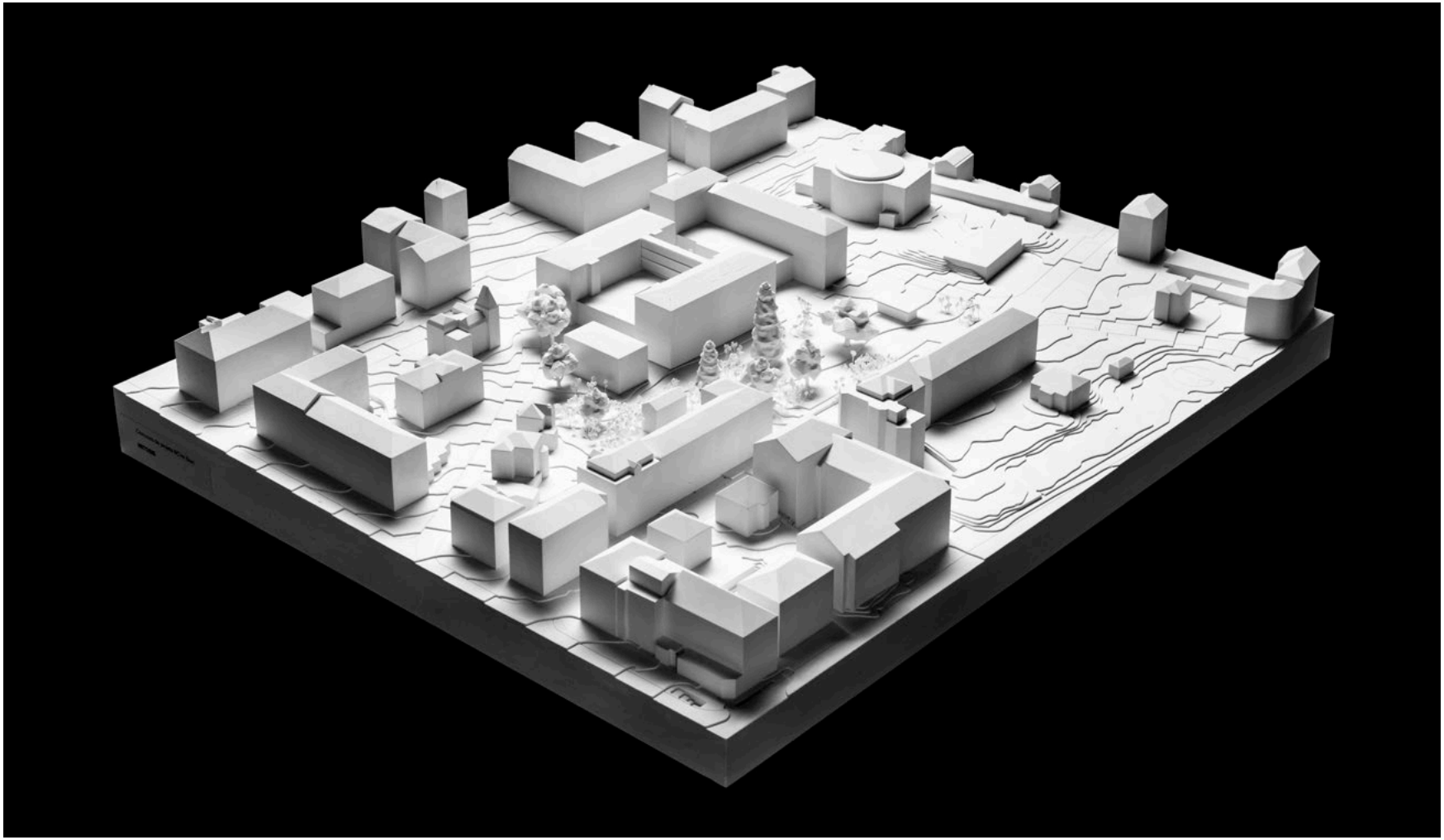

NOM DU PROJET Mitosis

ARCHITECTES

Atelier d'architecture GE, Sion

COLLABORATEURS

Evéquoz Maxime, Evéquoz Grégoire

PAYSAGISTES

Design Paysage, Le Châble

COLLABORATEURS

Zuchuat Dominique

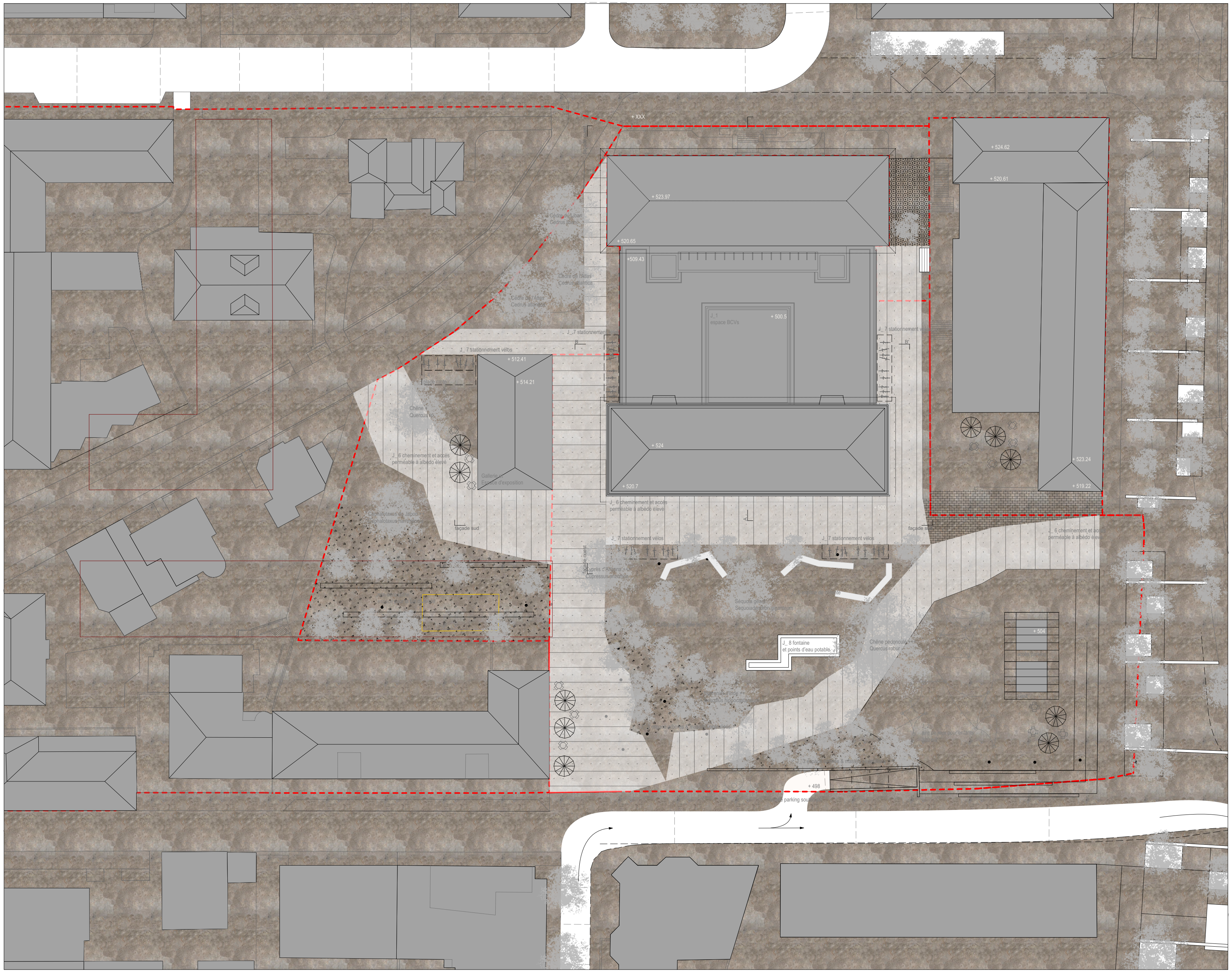

N° 02 « WALL STREET, DES MURS, DES RUES »

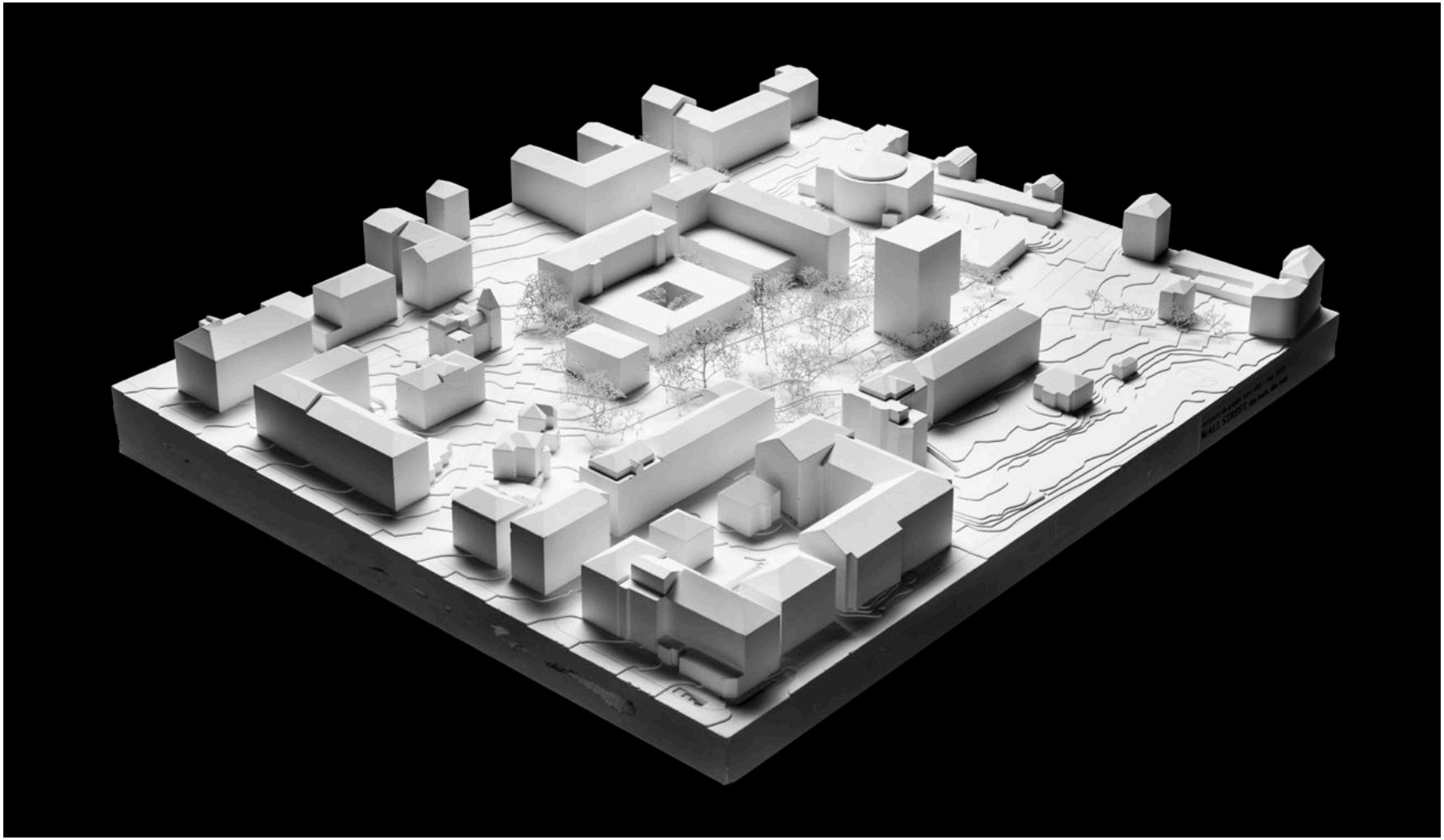

NOM DU PROJET « WALL STREET, des murs, des rues »

ARCHITECTES

savioz fabrizzi architectes, Sion

COLLABORATEURS

Fabrizzi Claude, Savioz Laurent, Evéquoz Marc,
Pisanova Barbora, Sierro Mathieu, Chilinski Gabrielle,
Barras Héléna

PAYSAGISTES

MAP, Lausanne

COLLABORATEURS

Monnier Maxime, Aeby Marie-Aude

rue des cèdres
périmètre de réflexion
rue des creusets
bât. siège principal
bât. aquarium
sacré-coeur
l'ilôt sacré-coeur
avenue des mayennets
périmètre d'aménagement
rue du chanoine-berchtold
livraison courrier
accès trop fonds
entrée bcvs
entrée parking
sortie parking
accès parking
entrée succursale vs central
prairie
gazon
pelouse
ornemental
jeux

N° 03 « PIC-NIC »

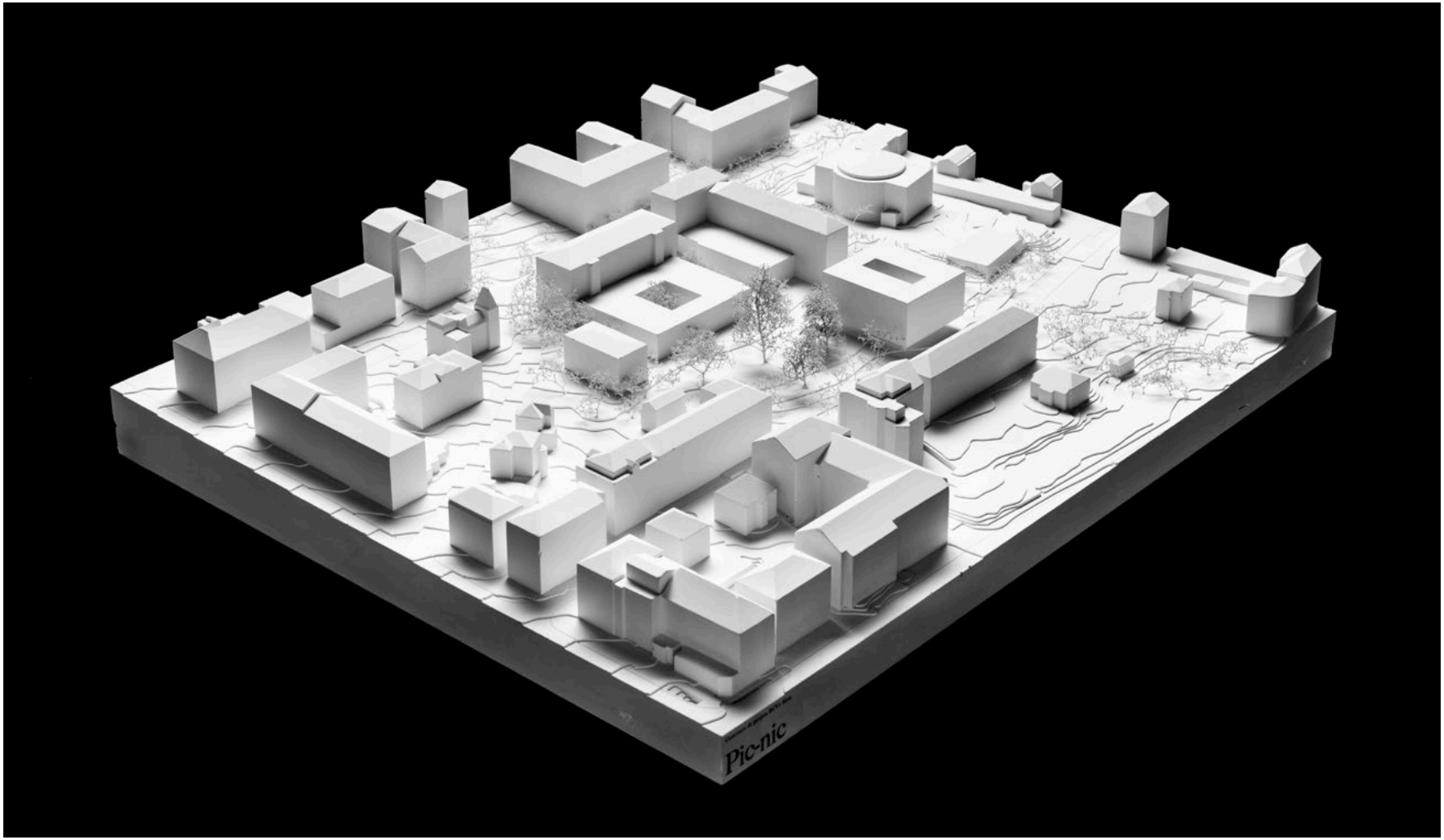

NOM DU PROJET « Pic-nic »

ARCHITECTES

évéquoz ferreira architectes, Sion

COLLABORATEURS

Évéquoz Isabelle, Ferreira Nuno, Andrade Daniela, Lunghi Giona, Sabatier Gilian, Chauvet Jonas, Rouiller Alexandre

PAYSAGISTES

DGJ Landscapes, Zürich

COLLABORATEURS

Jauslin Daniel, Keegstra Daphne, Novara Vito

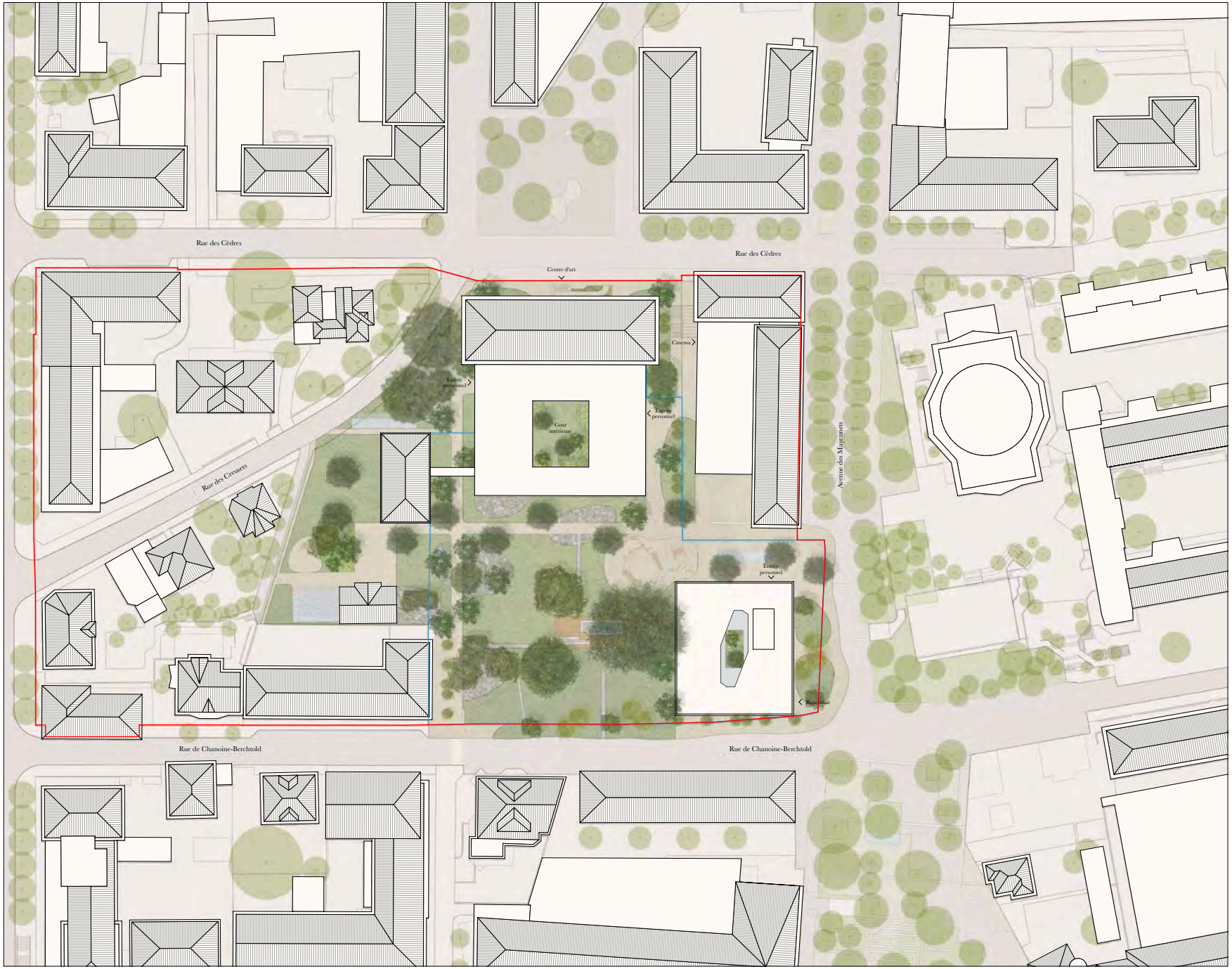
Rue des Cèdres
Rue des Cèdres
Centre d'art
Cinema
Entrée personnel
Entrée personnel
Cour intérieure
Rue des Creusets
Avenue des Mayennets
Entrée personnel
Rapatriat
Rue de Chanoine-Berchtold
Rue de Chanoine-Berchtold

N° 04 « MARTINE PASSE À L'ACTION »

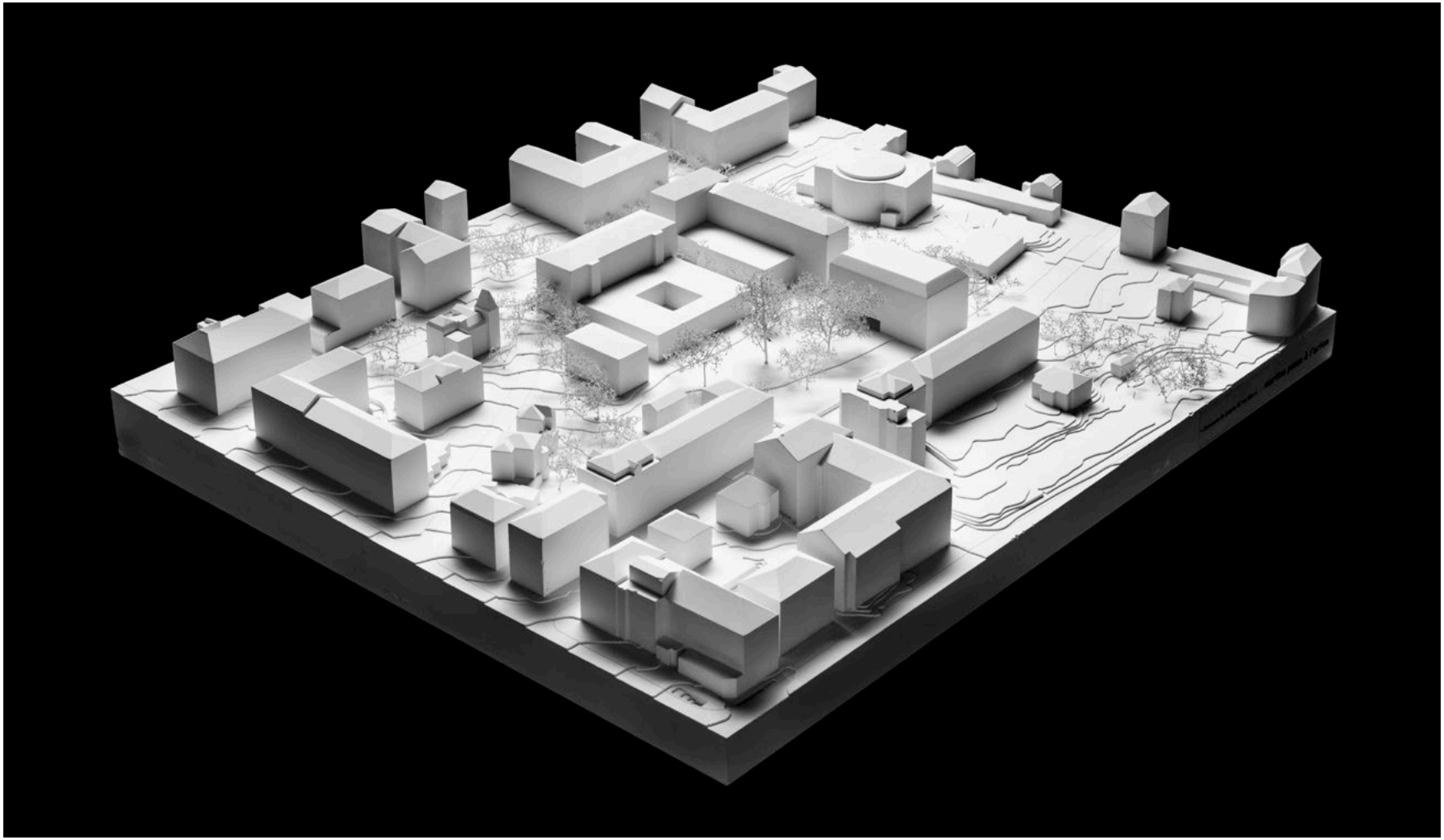

NOM DU PROJET « martine passe à l'action »

ARCHITECTES

dv architectes & associés, Sion

COLLABORATEURS

Darbellay-Duss Anne-Line, Cotter Glenn, Fauchère Clémence, Balet Lucas, Hare Stéphane, Praz Julien, Zen Ruffinen Alan, Serra Montana Anna

PAYSAGISTES

belandscape, Sion

COLLABORATEURS

Essig Laurent, Roger Marion, Loriot David

rue des Cèdres
rue des Cèdres
rue de Chanoine - Berchtold

N°06 «ZOE»

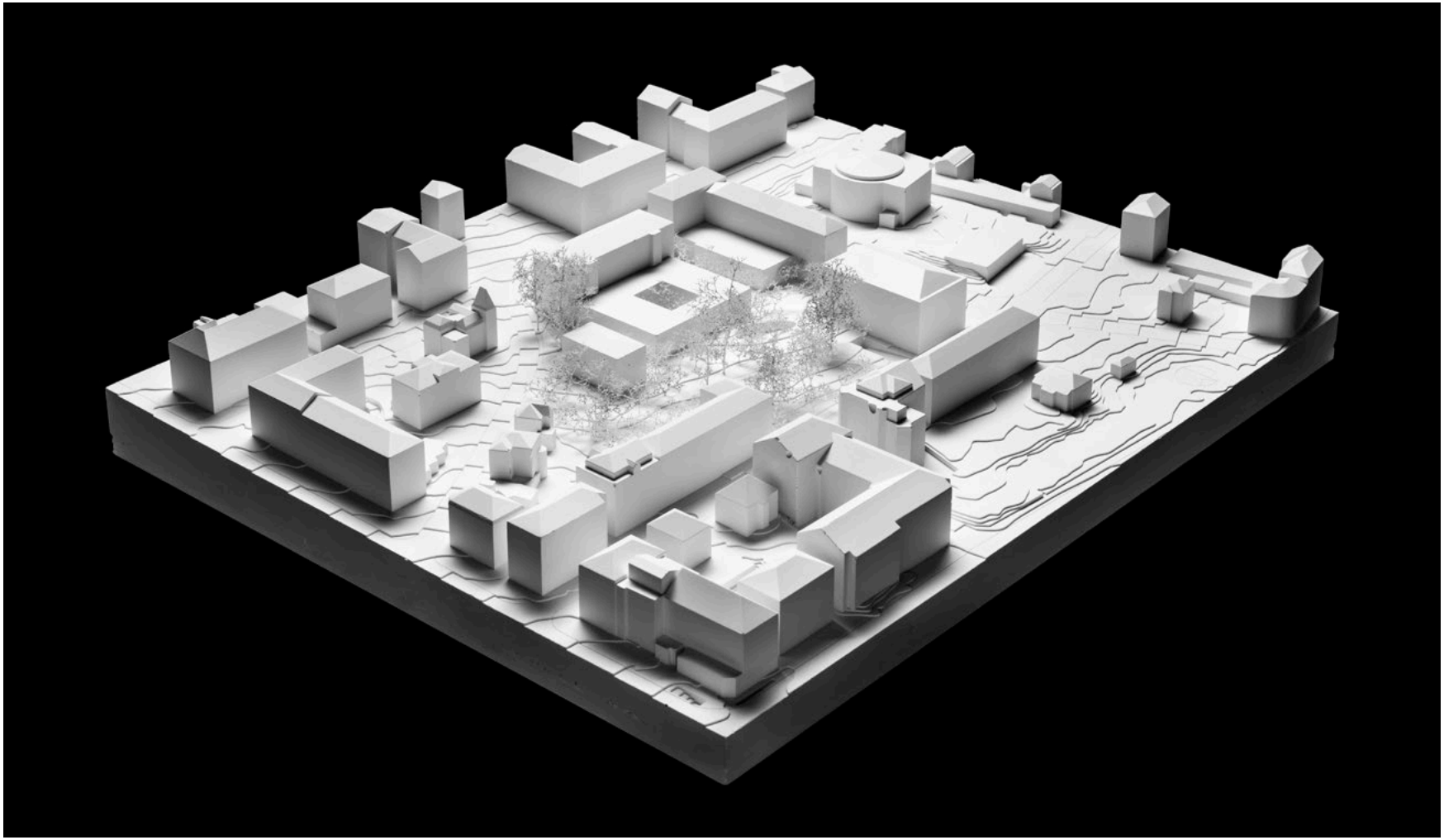

NOM DU PROJET «ZOE»

ARCHITECTES

cw architectes, Sion

COLLABORATEURS

Wenger Grégoire, Siggnen Lou-Anne, Pereira Sofia,
Loutan Joel, Ricchi Matteo, Soldani Manon

PAYSAGISTES

Vegetalys, Le Châble

COLLABORATEURS

Detraz (Meylan) Valentine

N° 07 «MOEBIUS»

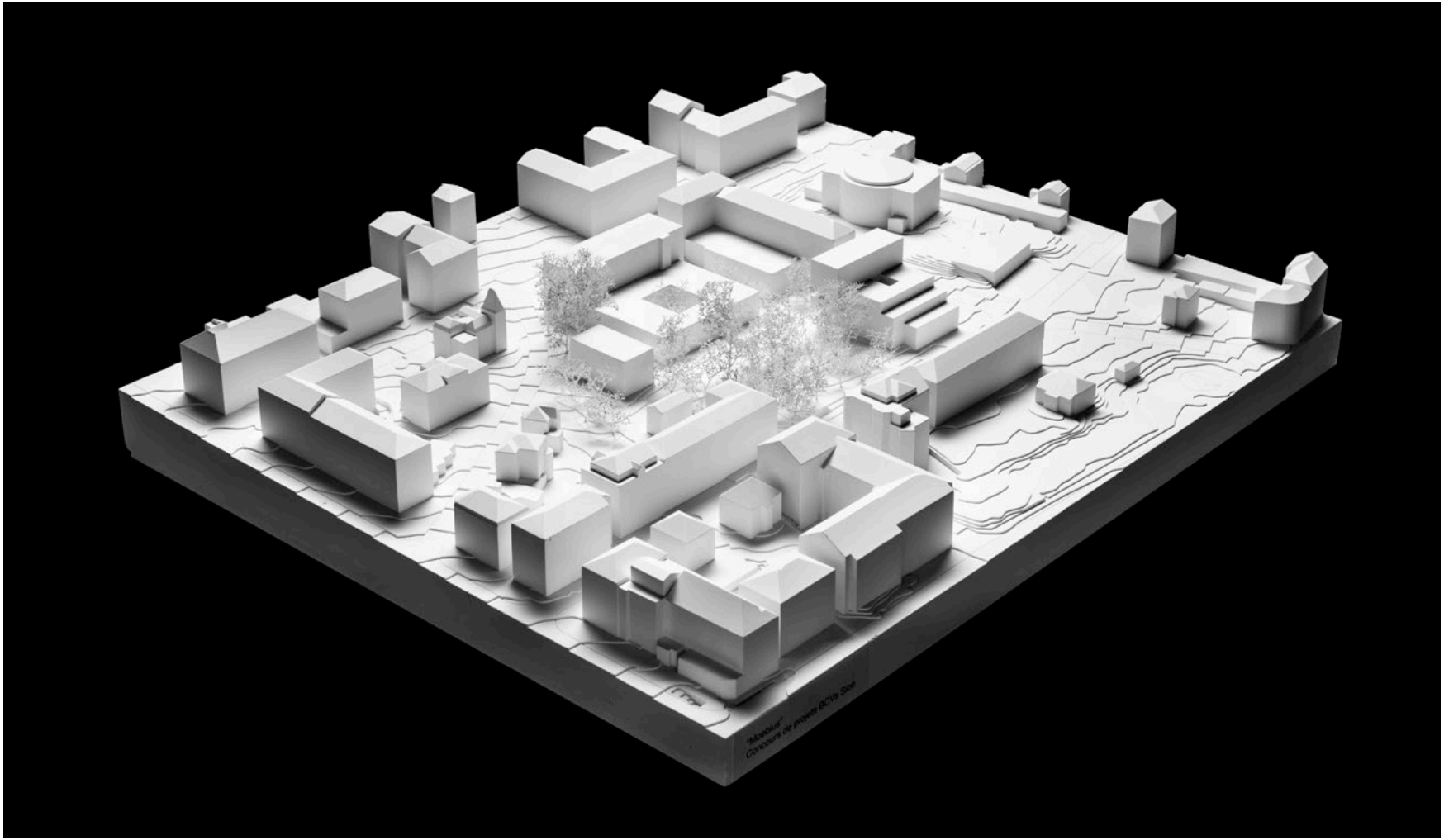

NOM DU PROJET «Moebius»

ARCHITECTES

mm&jc architectes et associés, Sion

COLLABORATEURS

McCullough Michael, De Gregorio Luis, Debons Florence, Carmen Marin

PAYSAGISTES

Chaves Biedermann Landschaftarchitekten, Frauenfeld

COLLABORATEURS

Biedermann Matthias, Chaves Miguel, Villarreal Ramon

N° 09 «CYPRÈS DU PARC»

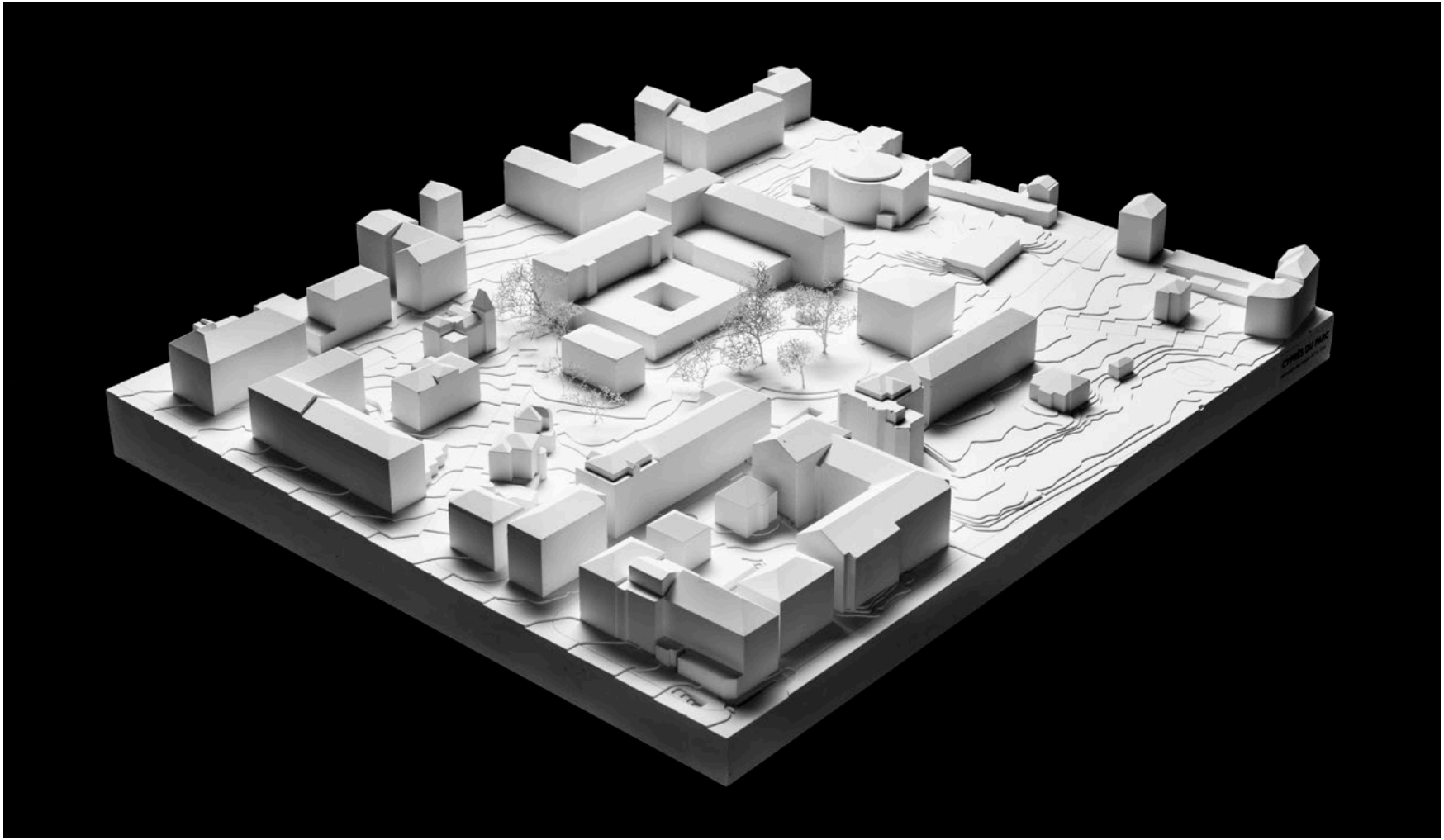

NOM DU PROJET «CYPRÈS DU PARC»

ARCHITECTES

Atelier Charvoz architectes, Sion

COLLABORATEURS

Cardona Djavan, Bourgeois Sébastien, Ballmer Lionel, Charvoz Bastien

PAYSAGISTES

Écho – atelier paysage et territoire, Genève

COLLABORATEURS

Gil Arnaud, Clément Emilie, Centeno Anaëlle, Lepesant Hugues

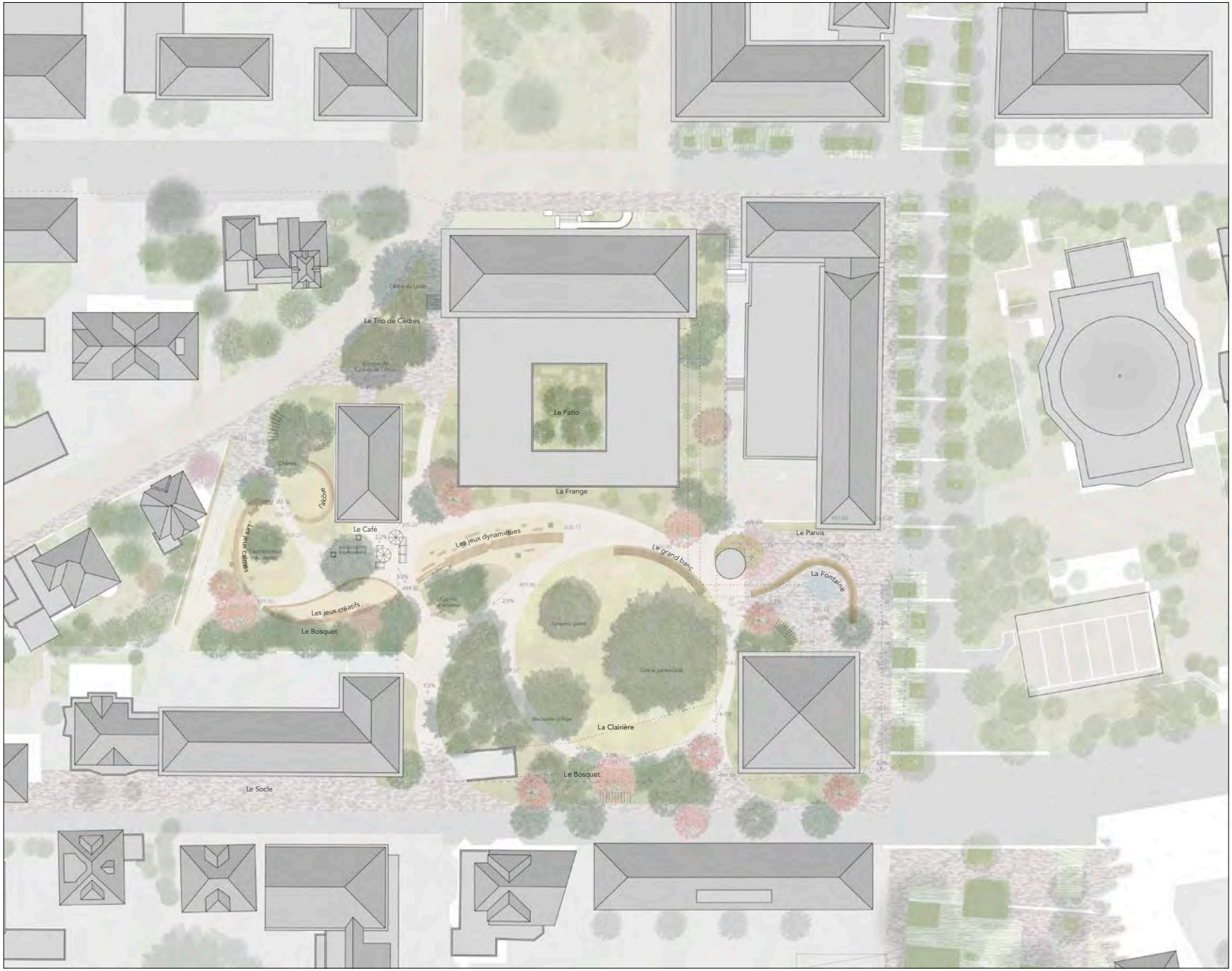
Le Trio de Cèdres
Le Patio
La Frange
Le Parvis
Le Café
Les jeux dynamiques
Le grand banc
La Fontaine
Les jeux créatifs
Le Bosquet
La Clairière
Le Bosquet
Le Socle

N°12 «GENERAL SHERMAN»

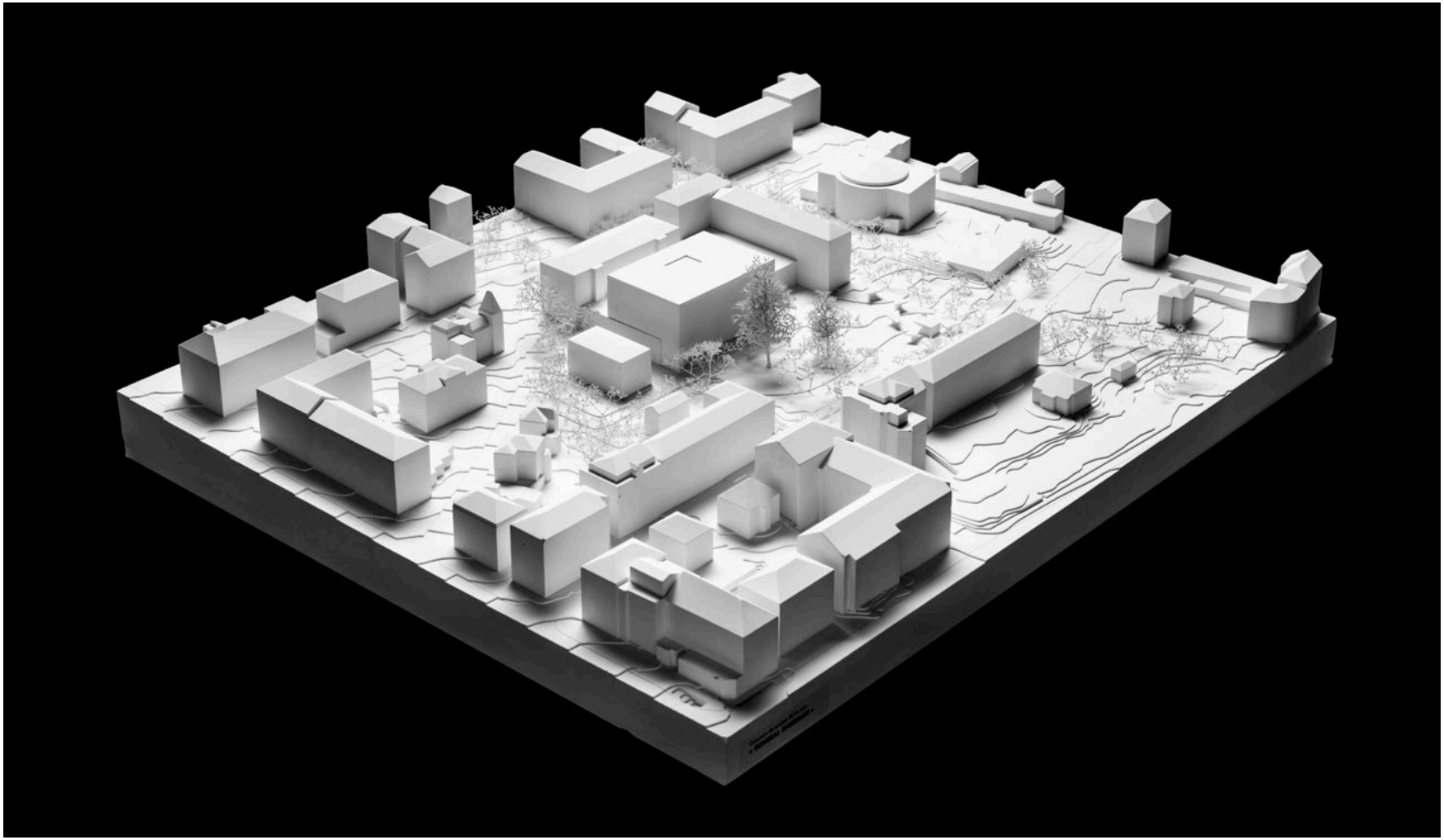

NOM DU PROJET «GENERAL SHERMAN»

ARCHITECTES

CLAVIEN architecture, Sion

COLLABORATEURS

Culbert Tim, Delorenzi Thea, Mittaz Xavier

PAYSAGISTES

Sébastien Studer architecte paysagiste, Baar

COLLABORATEURS

Studer Sébastien

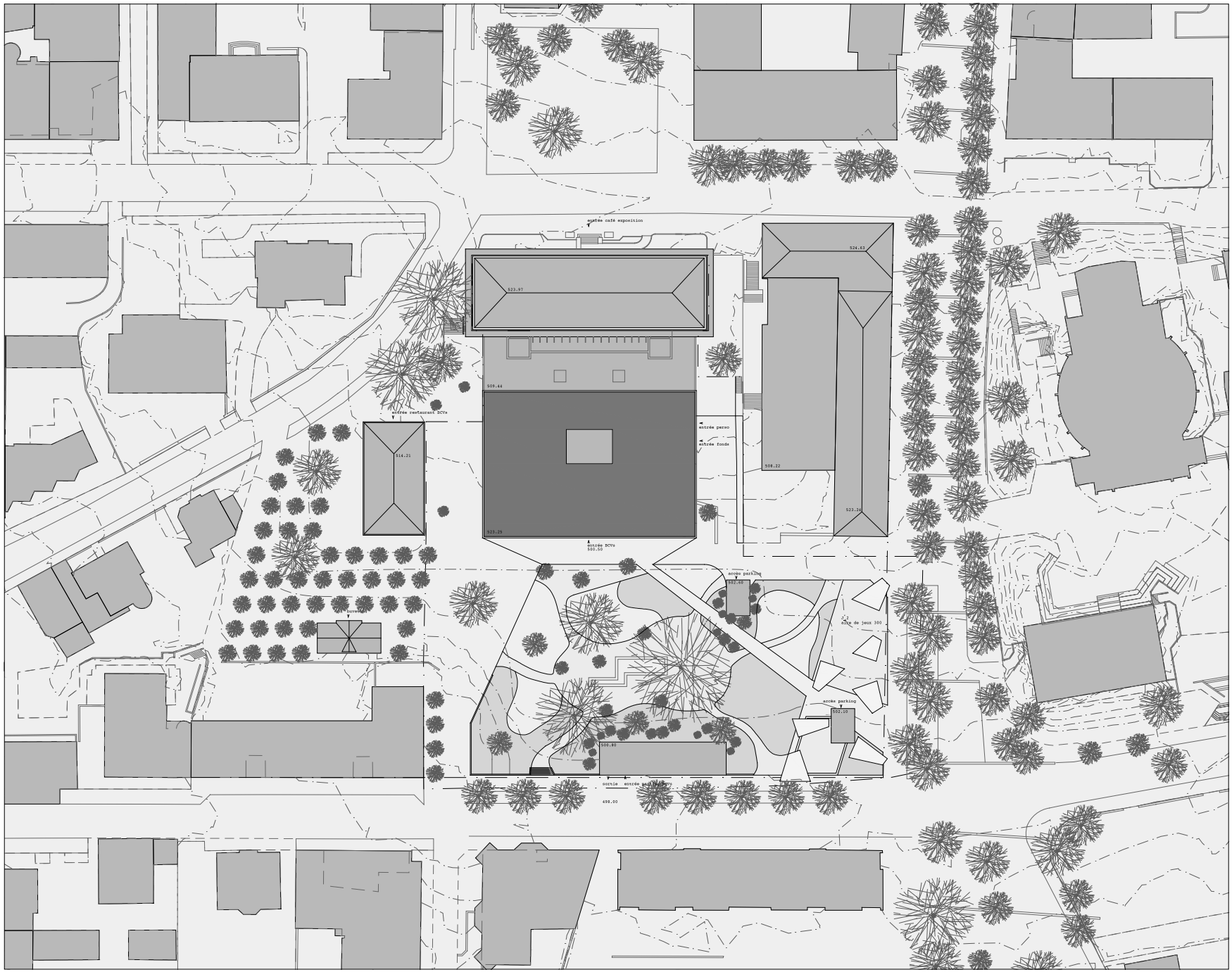
entrée café exposition
523.97
524.83
509.44
entrée restaurant SCVs
entrée parvo
entrée fonds
514.21
508.22
523.25
entrée SCVs
500.50
accès parking
502.60
aire de jeux 300
accès parking
502.10
500.80
498.80

N°13 «PODIUM»

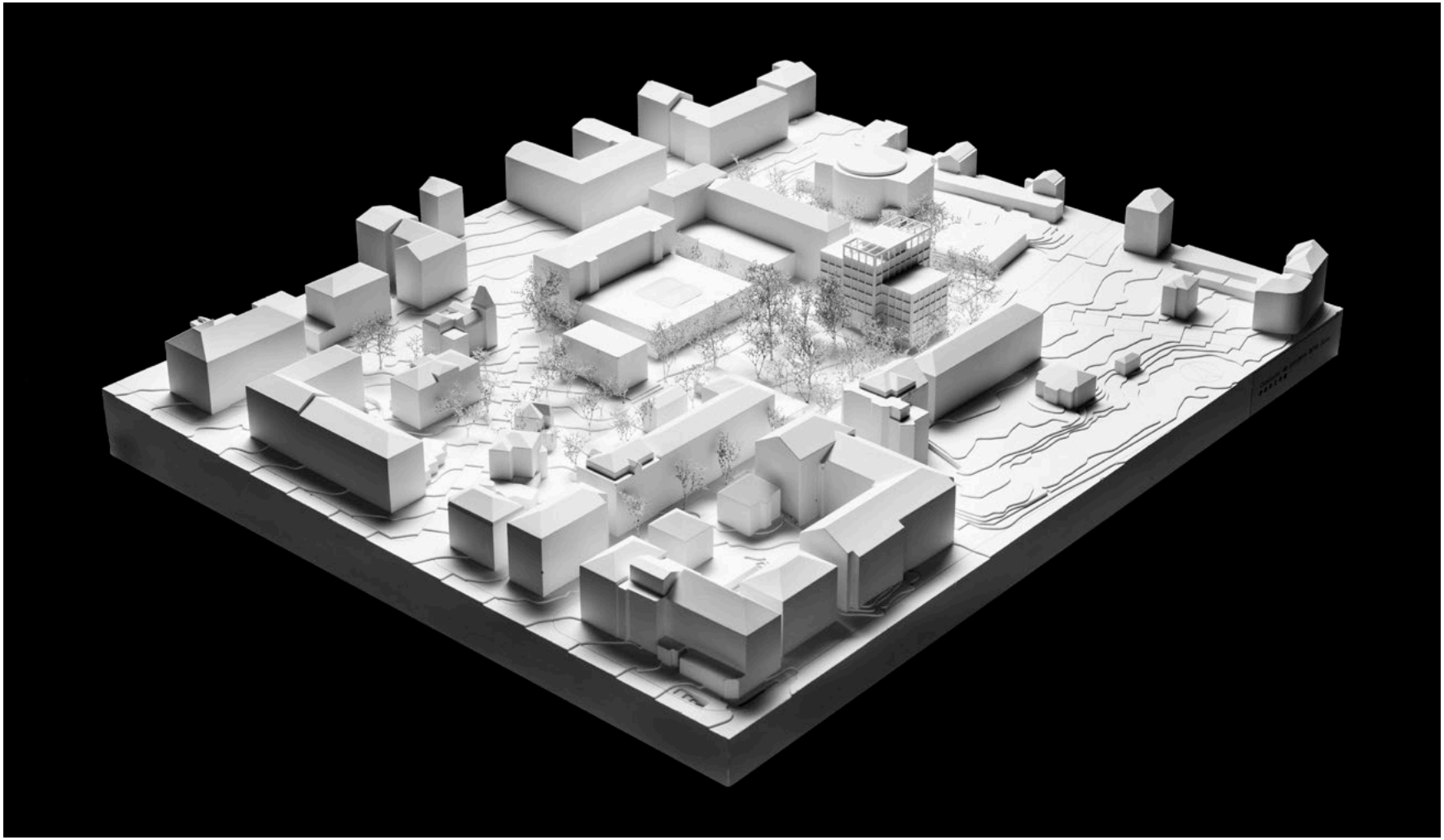

NOM DU PROJET «PODIUM»

ARCHITECTES

Atelier Dimanche architectes, Flanthey

COLLABORATEURS

Henry Tamara, Robitaille Mathieu

PAYSAGISTES

Interval Paysage, Chavannes-près-Renens

COLLABORATEURS

Caviale Agathe

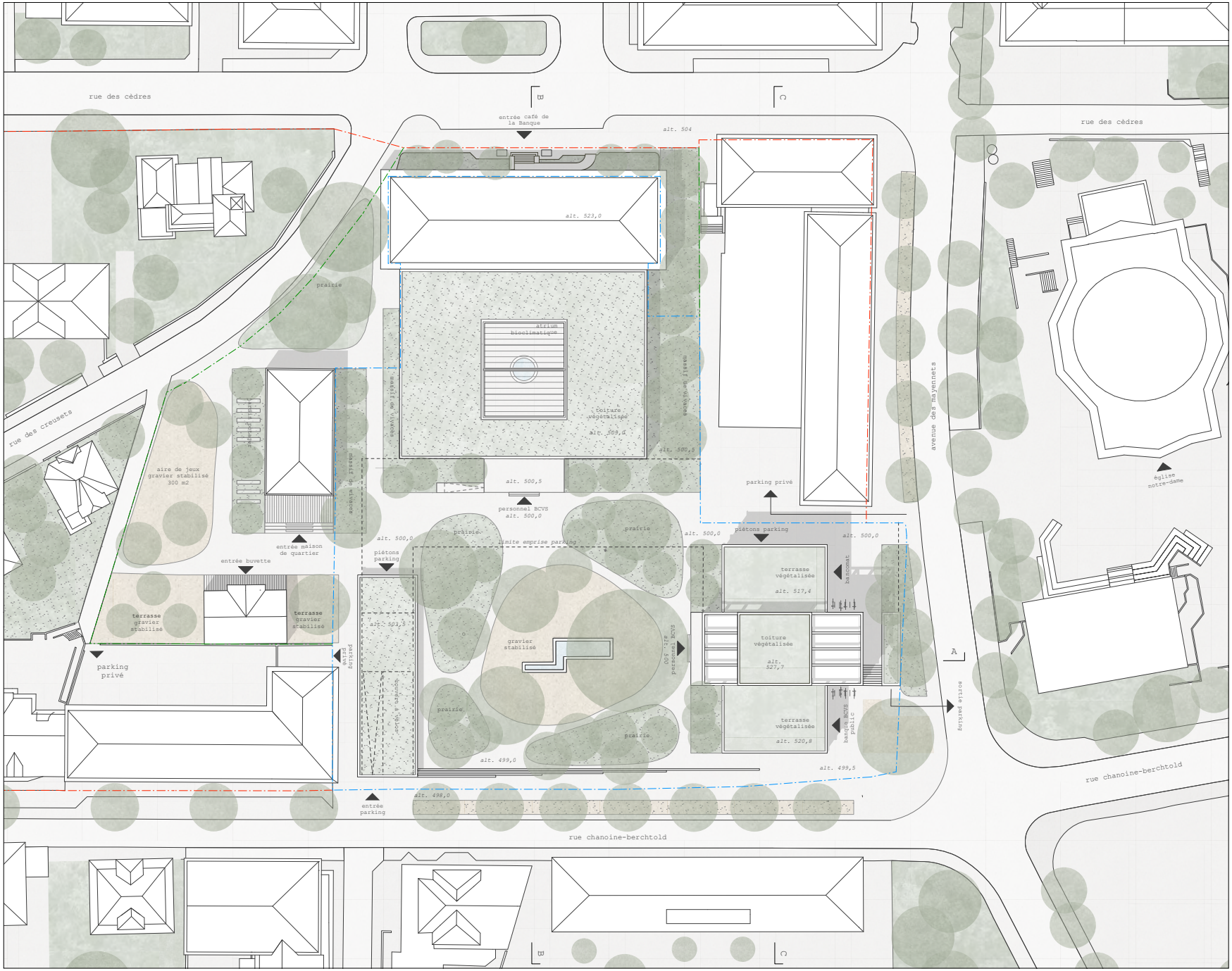
rue des cèdres
entrée café de la Banque
alt. 504
alt. 523,0
prairie
atrium bioclimatique
toiture végétalisée
alt. 505,0
alt. 500,5
rue des creusets
aire de jeux gravier stabilisé 300 m2
entrée maison de quartier
entrée buvette
terrasse gravier stabilisé
parking privé
personnel BCVS alt. 500,0
parking privé
piétons parking
alt. 500,0
limite emprise parking
piétons parking
terrasse végétalisée
alt. 517,4
balcon
toiture végétalisée
alt. 527,7
terrasse végétalisée
alt. 520,8
balcon BCVS public
gravier stabilisé
alt. 503,5
personnel BCVS alt. 500
prairie
alt. 499,0
alt. 499,5
entrée parking
alt. 498,0
rue chanoine-berchtold
avenue des Mayennets
sortie parking
église notre-dame
rue des cèdres
rue chanoine-berchtold

N°14 «BIC & IBAN»

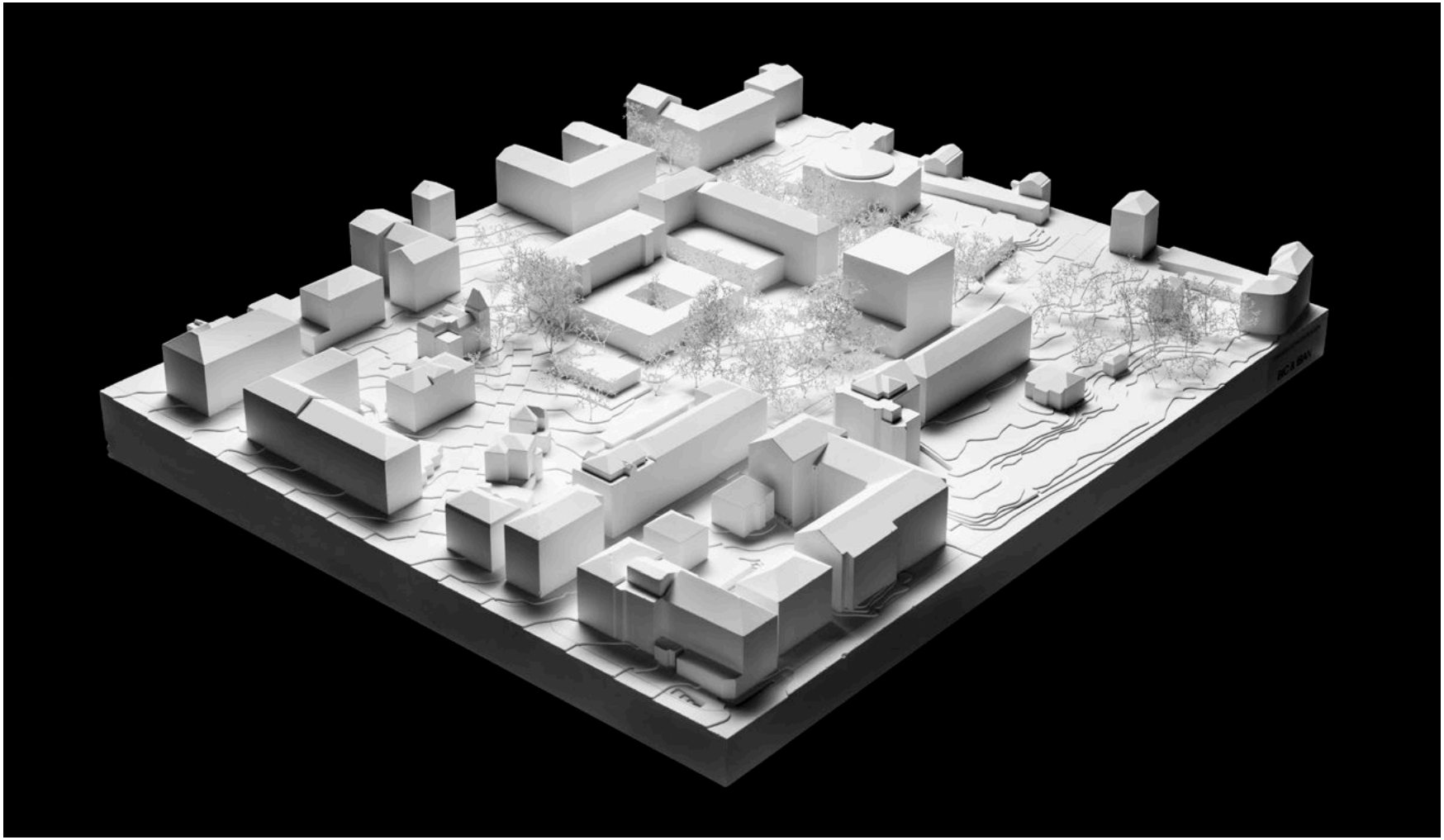

NOM DU PROJET «BIC & IBAN»

ARCHITECTES

Giorla & Trautmann Architectes, Sierre

COLLABORATEURS

Dekeyser Laurens, Rodriguez Monedero Manuel,
Menoud Blandine

PAYSAGISTES

Weber + Brönnimann Landschaftsarchitekten, Bern

COLLABORATEURS

Weber Pascal, Klein Jan

Rue des Cèdres
entrée galerie / CA
504.50
Siège principal
523.40
520.60
entrée personnel
501.00
509.50
Restaurant
505.00
Rue des Creusets
éclairage
gazon
terrasse
aire de jeux
pergola / éléments de jeux couverts
503.00
10 vélos
surface en gravier stabilisé
espace de détente
surface en gravier
entrée clientèle
500.00
Bâtiment administratif
525.50
Av. des Mayennets
entrée parking
entrée personnel
498.50
sortie parking
périmètre construction
périmètre aménagement
périmètre réflexion
Rue du Chanoine-Berchtold

N°15 «AGORA»

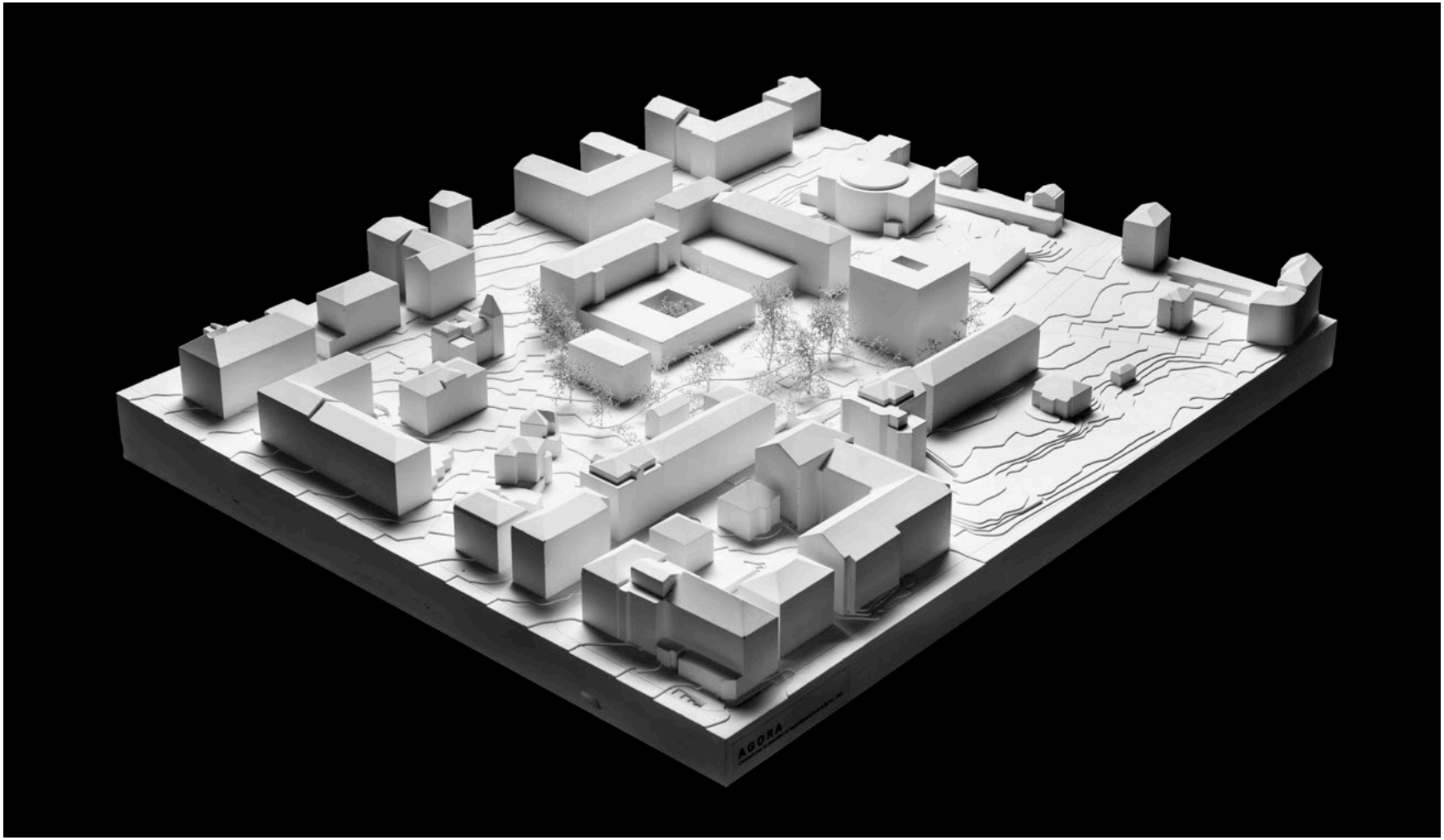

NOM DU PROJET «AGORA»

ARCHITECTES

Gasser Siggen architectes, JBC architectes, Sierre

COLLABORATEURS

Gasser Romain, Beney Jessy, Crettaz Julien, Siggen Samuel, Resende Luis, Reynard Vanessa

PAYSAGISTES

Atelier Sol, Conches

COLLABORATEURS

Larue Emmanuel, Ossent Robin, Senfte Benjamin

N°16 «ETHERNEUM»

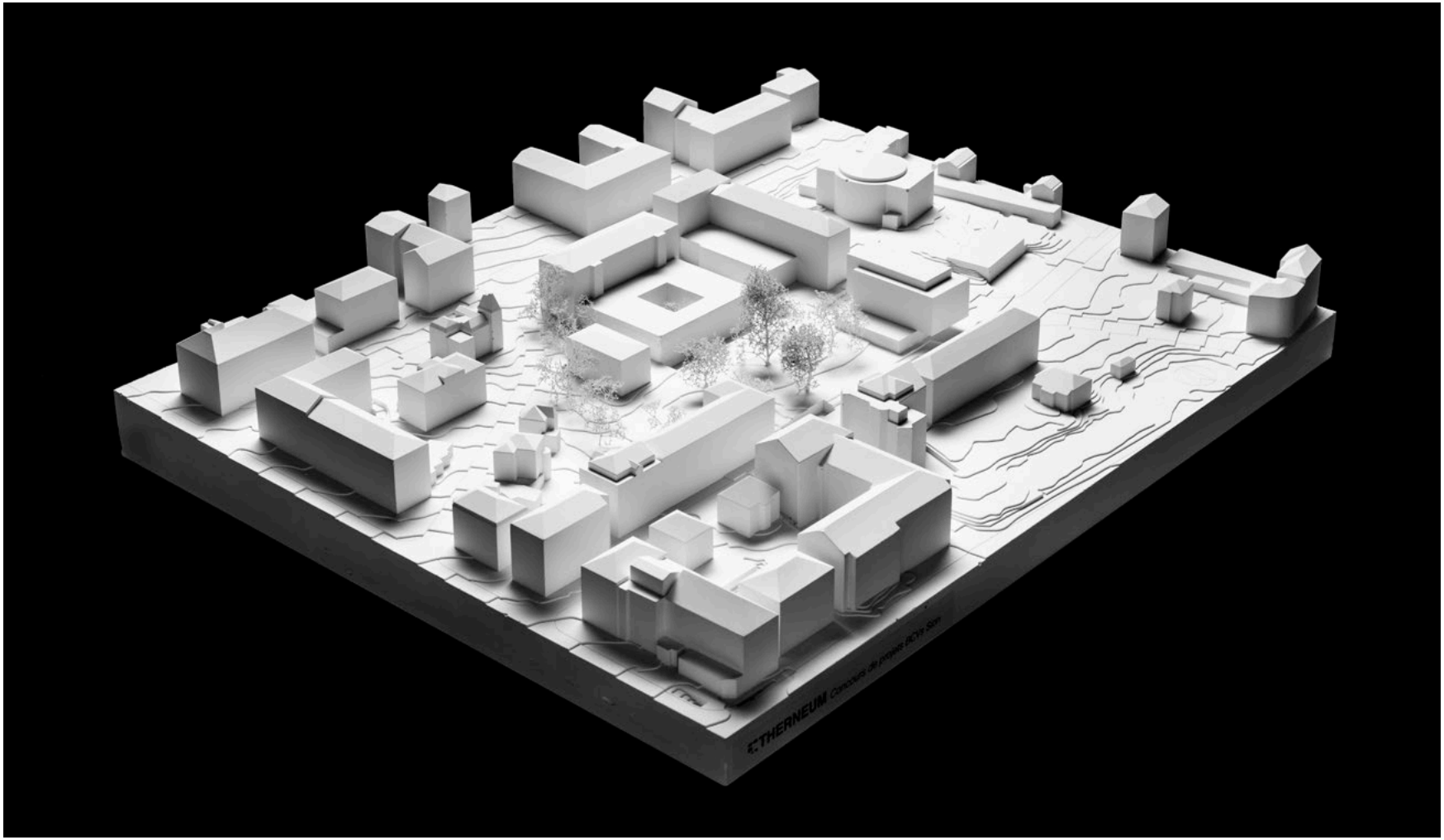

NOM DU PROJET «ETHERNEUM»

ARCHITECTES

Atelier Stalder, DBS architectes, Ardon

COLLABORATEURS

Stalder Thierry, Souran Giulio, Di Bernardino Luigi,
Marchica Giuseppe, Verga Noemi

PAYSAGISTES

organicdesign, Sion

COLLABORATEURS

Glassey Marc

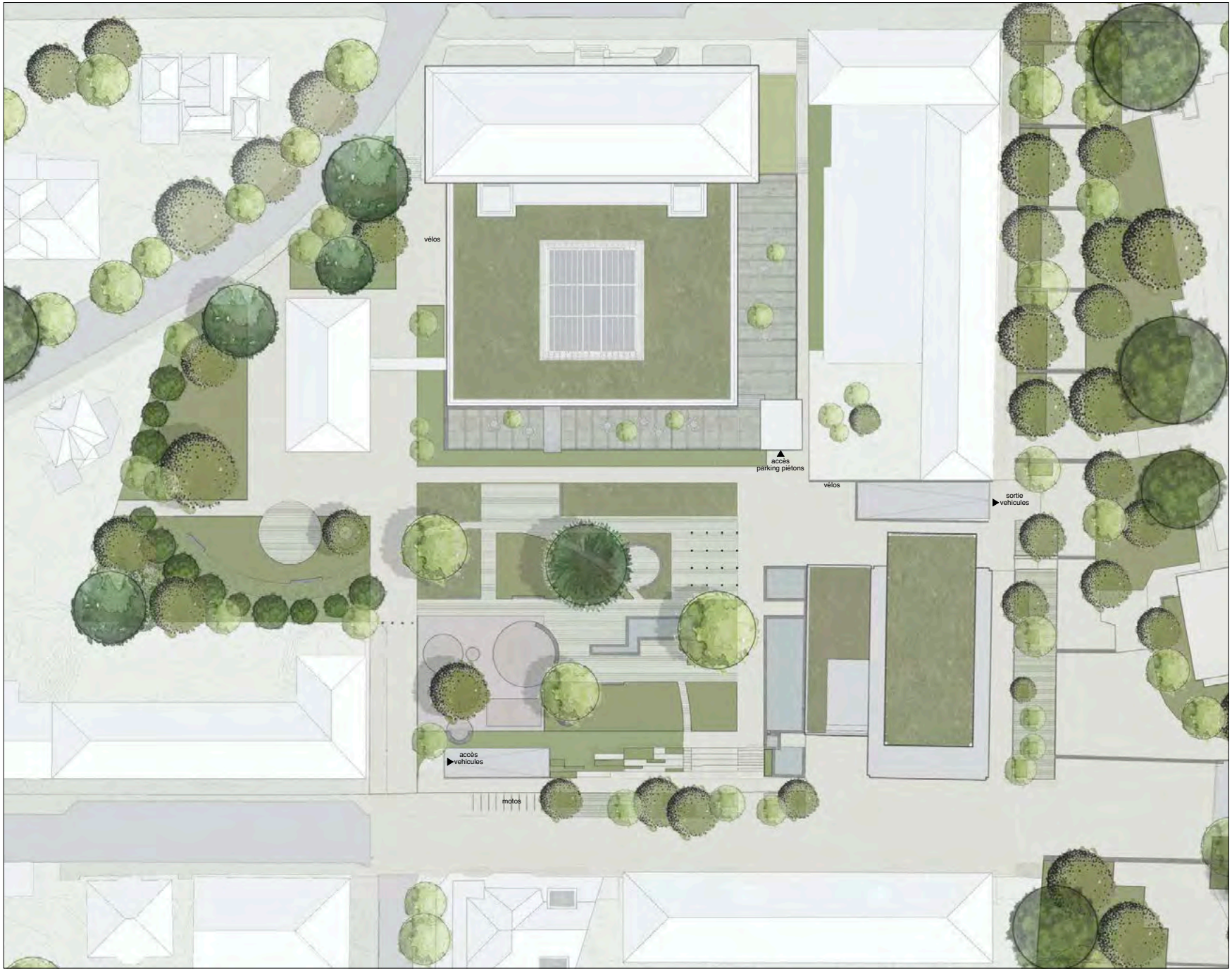
vélos
accès
parking piétons
vélos
sortie
vehicules
accès
vehicules
motos

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION

c b architectes, Thomas Crognaletti

GRAPHISME

Forme.ch

IMPRESSION ET RELIURE

Valmedia AG

Mai 2022

Tous les documents présentés dans cette brochure, textes, plans, images, sont la propriété de leurs auteurs et ne peuvent pas être reproduits sans autorisation.